



**LES CAUSSES**  
**DU QUERCY**

**Dynamiques économiques et  
Ressources locales**

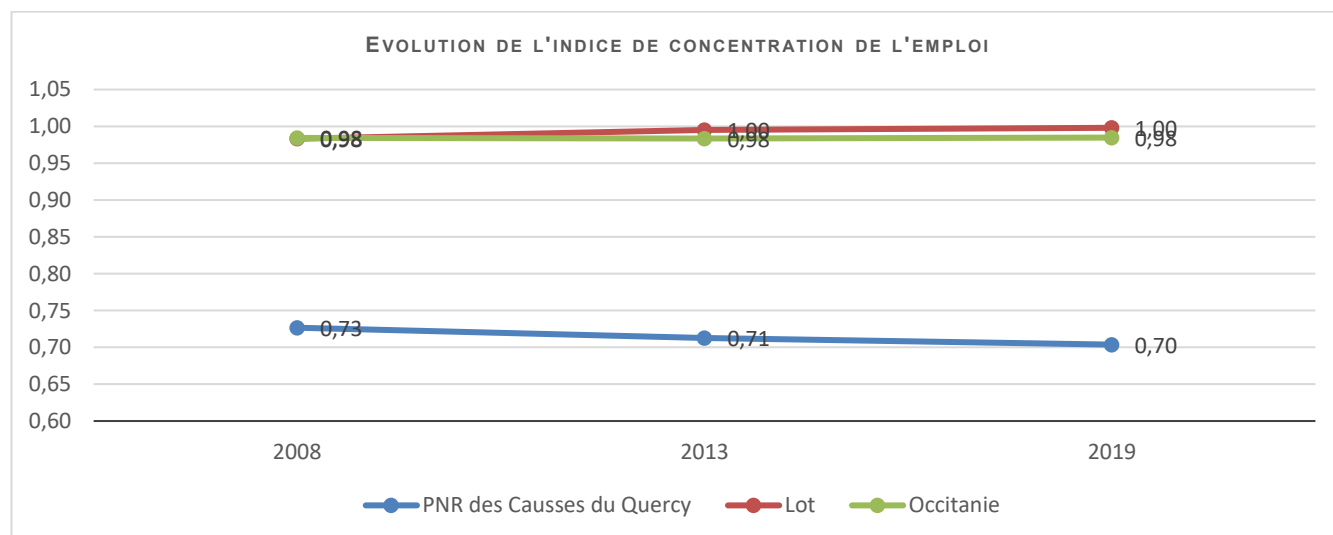
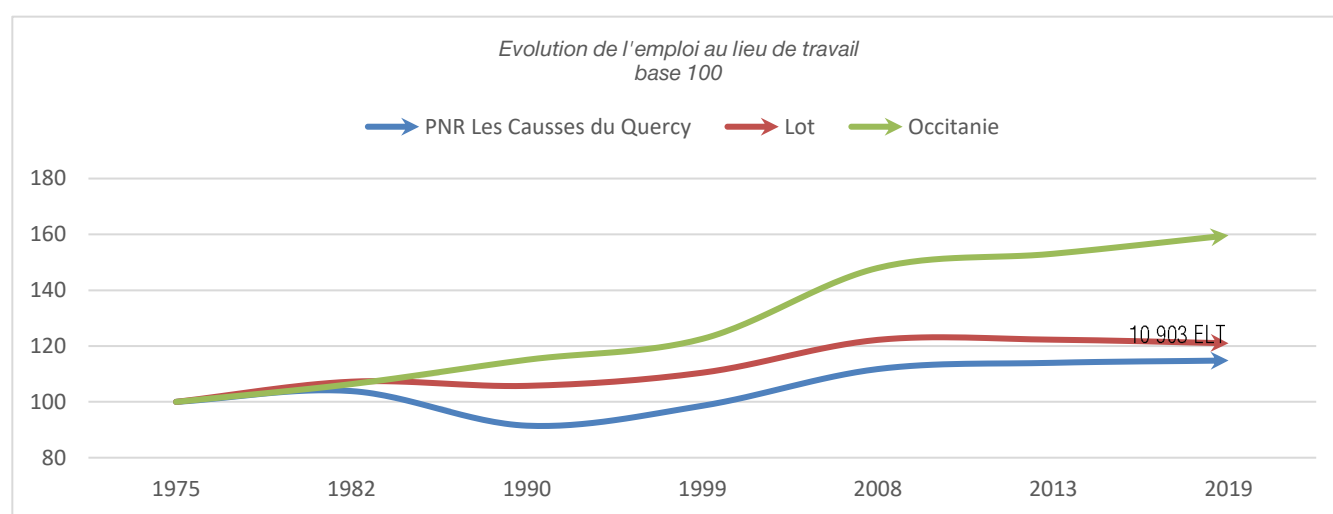
# PARTIE 1 : LE TISSU SOCIO-ECONOMIQUE

## I. Emplois : une progression de la population active mais des créations d'emplois insuffisantes sur le périmètre d'étude

Si le nombre d'emplois au lieu de travail a pu connaître une progression constante entre les années 1990 et la fin des années 2000, on observe un ralentissement voire une stagnation du nombre d'emplois au lieu de travail sur la dernière décennie (11 290 ELT en 2013 contre 11 373 ELT en 2019).

Dans le même temps, le nombre d'actifs occupés est passé de 15 029 en 2008 à 17 519 en 2019.

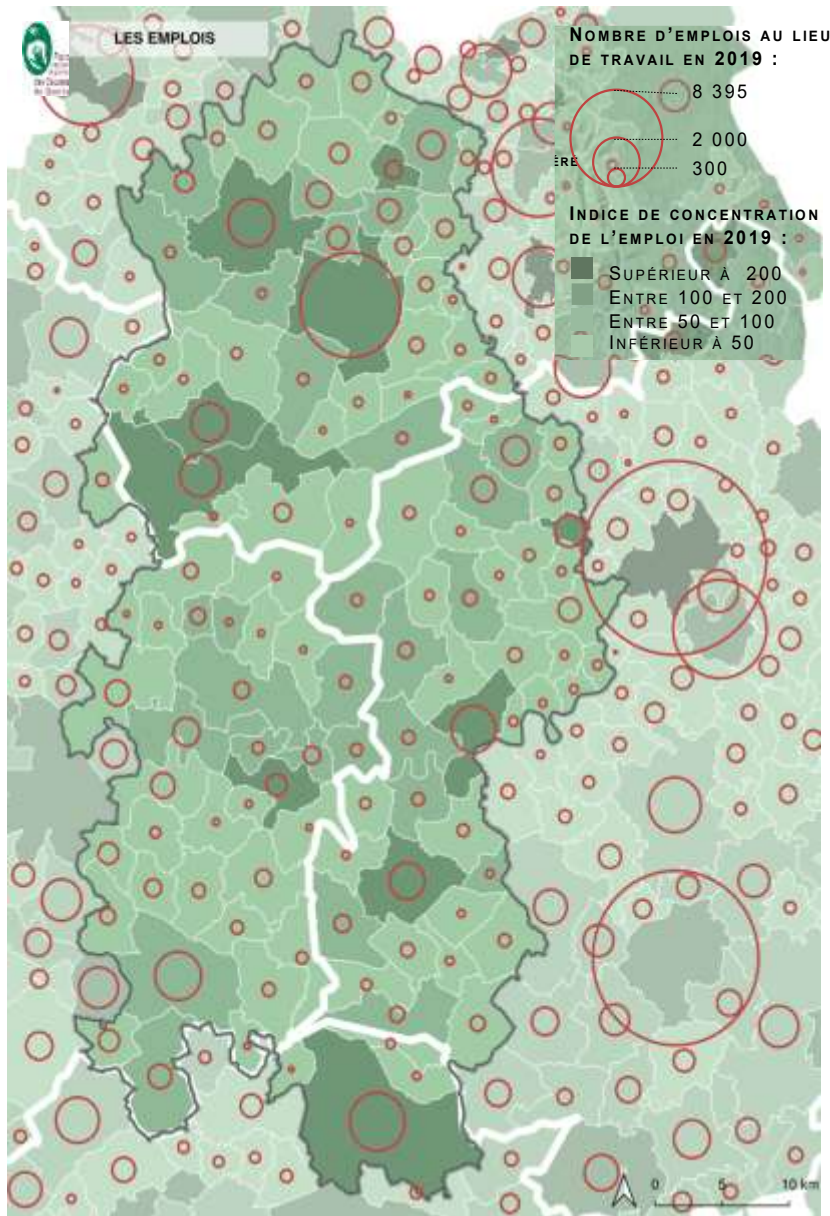
Cette diminution du rapport emplois/actifs accroît la tendance à la dépendance du territoire vis à vis de l'extérieur. En effet, avec 10 903 emplois au lieu de travail pour 15 485 actifs occupés, le territoire du périmètre d'étude n'occupe pas une fonction de pôle d'emplois pour les habitants du territoire et les territoires voisins.



L'indice de concentration de l'emploi mesure le rapport entre le nombre d'emplois total proposés sur un territoire et le nombre d'actifs occupés (actifs ayant un emploi) qui y résident. Cet indicateur permet d'apprécier la fonction de pôle d'emploi ou la fonction résidentielle d'un espace.

Si cet indice est supérieur à 100 alors le nombre d'emplois proposés localement est plus important que le nombre d'actifs qui y résident et qui ont un emploi. Dans ce cas, le territoire considéré occupe une fonction de pôle d'emploi.

A l'échelle du périmètre d'étude, l'indice de concentration de l'emploi est de 70,4 emplois pour 100 actifs occupés. Le territoire est donc marqué par un profil essentiellement résidentiel.



À titre de comparaison, l'indice de concentration de l'emploi à l'échelle du département du Lot est de 99,8 à l'échelle du Lot et de 98,5 à l'échelle régionale (Occitanie), nettement supérieur à celui du périmètre d'étude.

Toutefois, si le territoire est marqué par un profil essentiellement résidentiel à l'échelle du Parc, quelques pôles locaux jouent pleinement un rôle de pôle d'emploi. C'est notamment le cas de Gramat (2 566 emplois), Caylus (752 emplois), Lalbenque (525 emplois), Rocamadour (513 emplois), Cajarc (490 emplois).

En outre, des pôles d'emplois localisés en dehors du territoire du Parc exercent leur influence sur les communes du Parc (Cahors, Figeac, Souillac, Villefranche, Leyme, etc.)

## II. Des activités mise en œuvre localement pour la production de biens et de services visant la satisfaction des besoins du territoire et de ses habitants

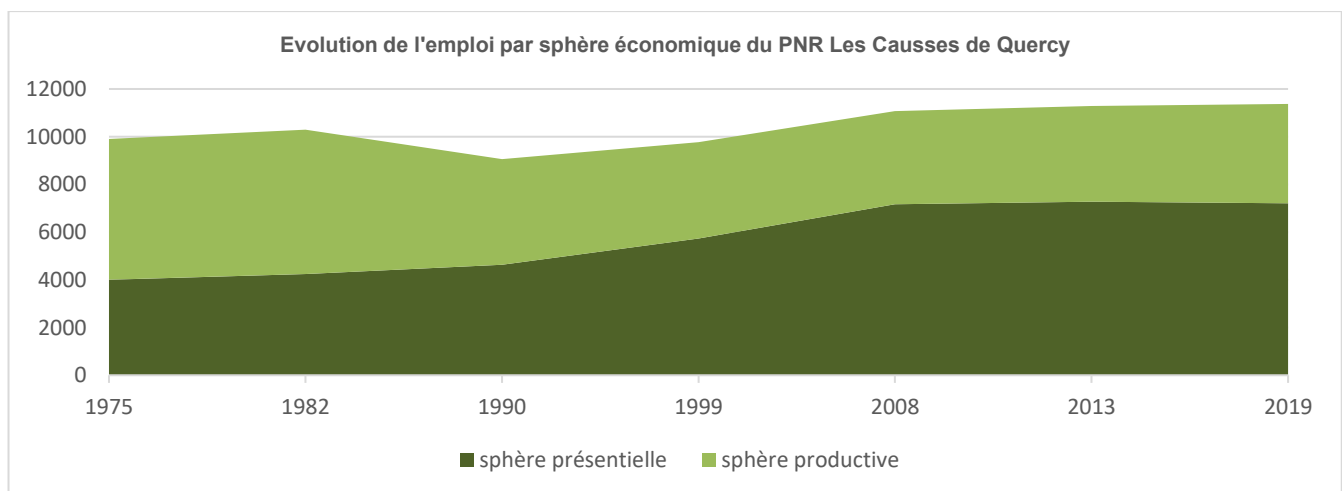
La partition de l'économie en deux sphères, présenteielle et productive permet de mieux comprendre les logiques de spatialisation des activités et de mettre en évidence le degré d'ouverture des systèmes productifs locaux. Cette lecture permet aussi de fournir une grille d'analyse des processus d'externalisation et autres mutations économiques à l'œuvre à l'échelle d'un territoire.

L'économie présenteielle, considérée comme l'un des moteurs du développement local, est intimement liée à l'attractivité et donc très sensible à l'image d'un territoire.

Les activités présenteielles sont les activités mises en œuvre localement pour la production de biens et de services visant

la satisfaction des besoins de personnes présentes dans la zone, qu'elles soient résidentes ou touristes.

Les emplois de la sphère présenteielle se localisent pour répondre à la demande locale et dépendent des revenus dépenses par la population présente (et non pas seulement par la population recensée).

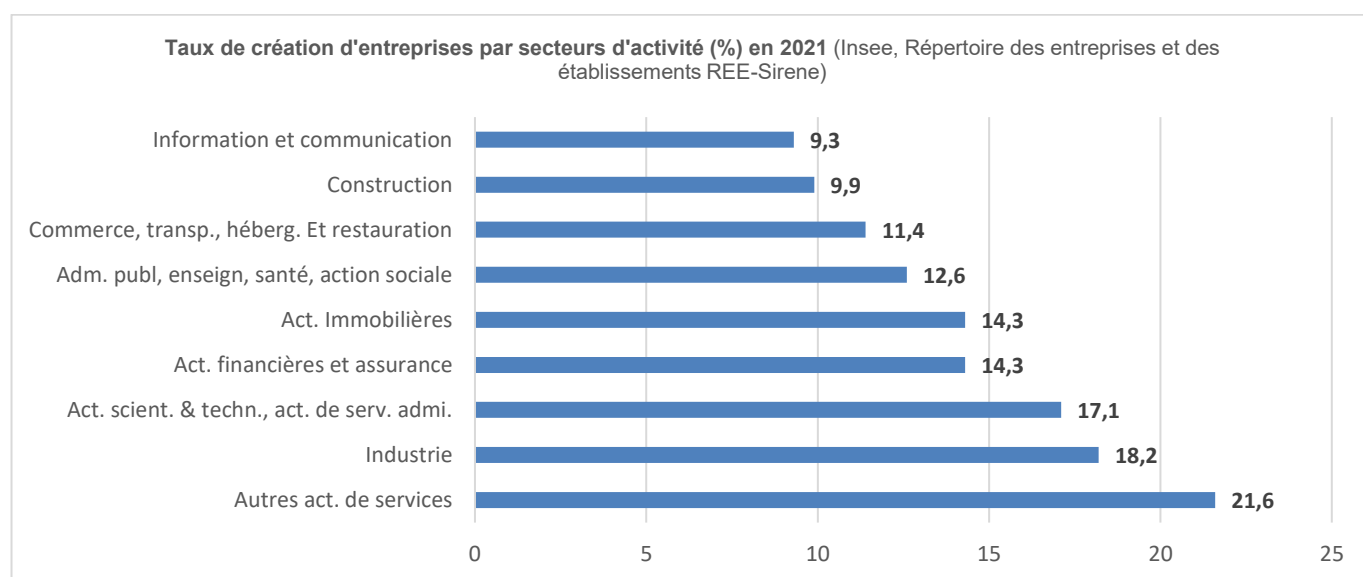


Depuis les années 1990, sur le territoire, les emplois de la sphère présentielle sont plus nombreux que les emplois de la sphère productive (7 207 emplois de la sphère présentielle contre 4 165 emplois de la sphère productive en 2019). On observe entre les années 1990 et 2000, une augmentation des emplois de la sphère présentielle puis une stagnation sur la dernière décennie.

L'économie présentielle est donc dominante sur le territoire du périmètre d'étude. Cette économie s'intéresse aux mêmes secteurs que l'économie résidentielle (services à la personne, commerce, services au public, etc.) mais en tenant compte de la population non-résidente présente sur le territoire (touristes, excursionnistes, résidents temporaires, etc.)

Aussi, sur le périmètre d'étude, le tissu économique est dominé par la filière des services marchands en nombre d'emplois. Ces derniers représentaient près de 36% des emplois du territoire en 2019 (Insee) et les emplois salariés du secteur sont en augmentation constante depuis les années 2010. En 2022, le secteur des services marchands recensait 1 291 emplois salariés sur le territoire du périmètre d'étude (URSSAF), devant le secteur du commerce (811 emplois salariés en 2022) et les services non marchands (798 emplois salariés en 2022).

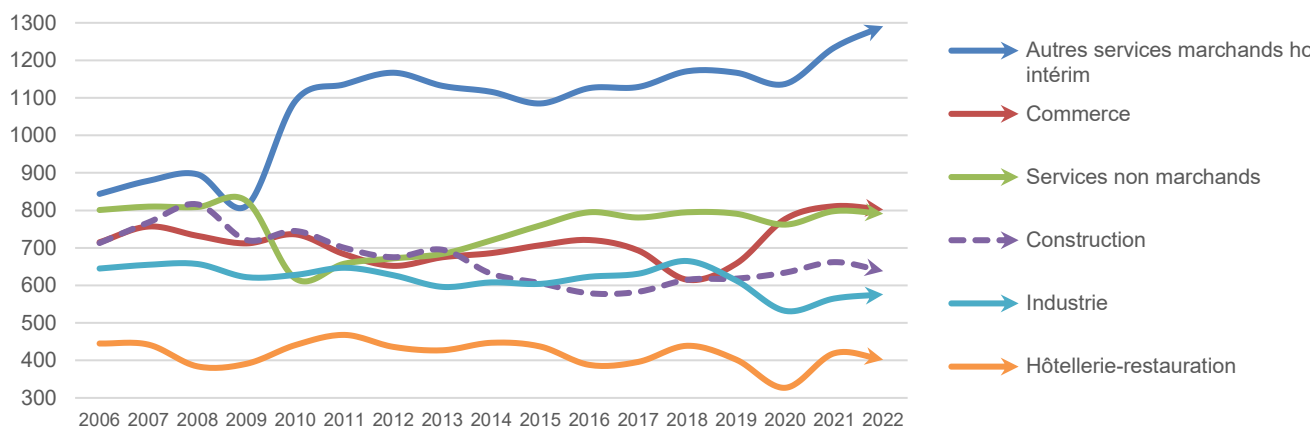
Au sein de l'emploi salarié, ce sont donc surtout les activités de services qui portent la croissance de l'emploi sur le périmètre d'étude.



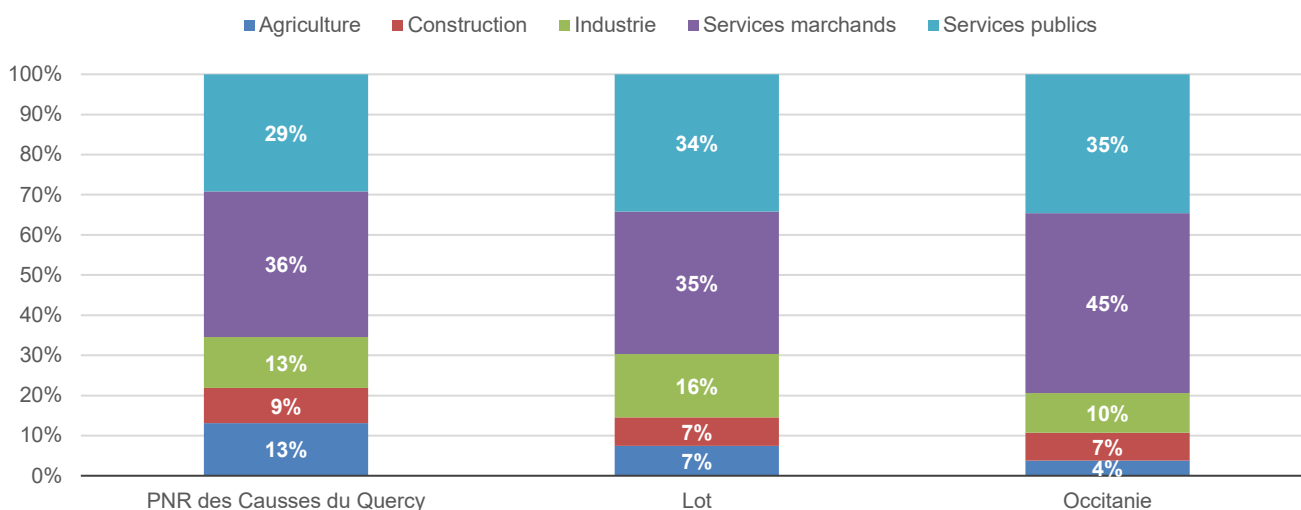
Au regard du taux de création d'entreprises par secteurs d'activités, l'économie présentielle représente à elle seule plus de 50% des créations d'entreprises en 2021. Par ailleurs, le profil économique du périmètre d'étude se distingue des territoires de comparaison (département et région) par une plus forte présence des emplois agricoles et de la construction (artisanat). Ces secteurs d'activités représentent 13% et 9% des emplois du territoire avec plus de 650 emplois salariés dans le secteur de la construction.

Enfin, si le Lot et le Tarn et Garonne ne sont pas des départements traditionnellement industriels et ne produisent pas de matières premières susceptibles de créer une industrie lourde, le périmètre d'étude enregistre cependant près de 13% d'emplois industriels (contre 10% à l'échelle de l'Occitanie) et plus de 575 emplois salariés dans le secteur de l'industrie. Le secteur représente près de 18% des créations d'entreprises en 2021.

**EVOLUTION DE L'EMPLOI SALARIÉ SUR LE TERRITOIRE DU PNR LES CAUSSES DU QUERCY DANS LES 6 PREMIERS GRANDS SECTEURS D'ACTIVITÉS**



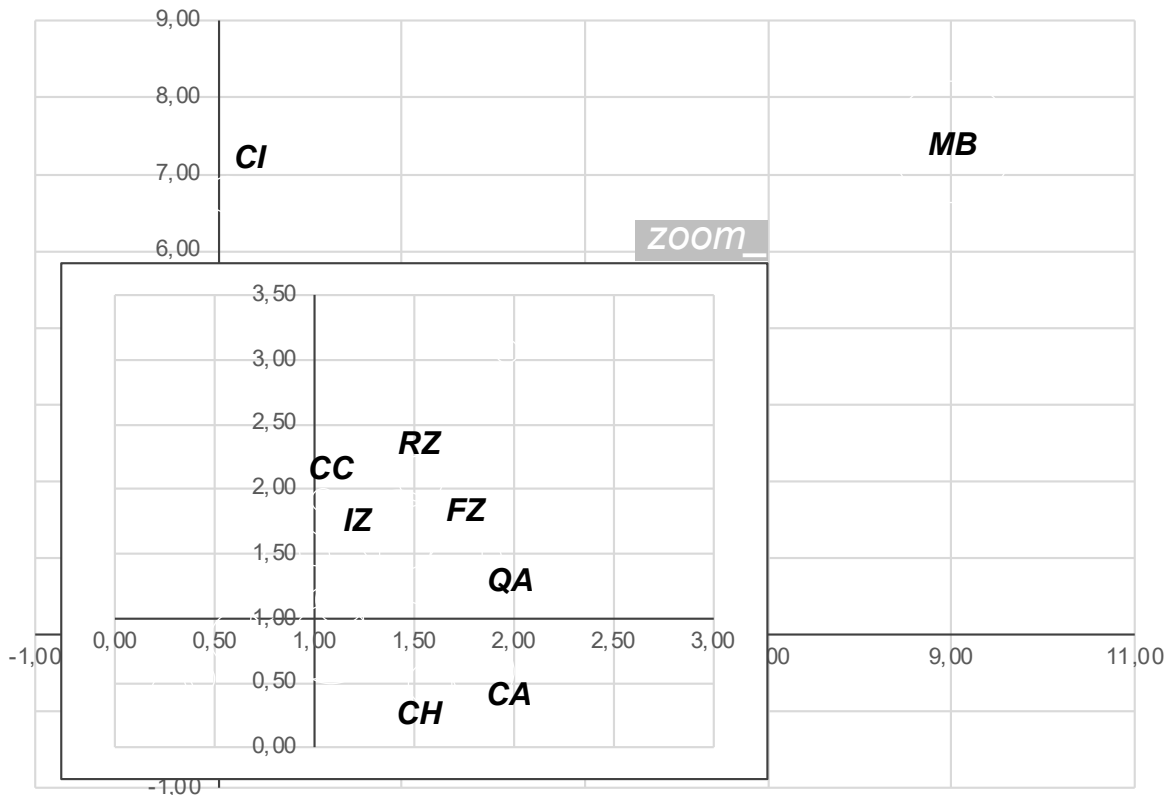
**EMPLOIS PAR SECTEURS D'ACTIVITÉS EN 2019**



Le graphique ci-dessous montre les spécificités économiques des activités du périmètre d'étude par rapport à la région Occitanie. Aussi, l'analyse du tissu économique montre une spécialisation du territoire dans les activités touristiques (récréatives RZ, hébergement restaurant IZ), ainsi que dans le secteur de la construction (FZ). Vis à vis de l'échelle régionale (en abscisse du graphique ci-dessous) le Parc se distingue par une plus forte présence d'emplois liés à la métallurgie (CH) et aux industries agro-alimentaire (IAA).



## SPÉCIFICITÉS ÉCONOMIQUES DES ACTIVITÉS DU PNR DES CAUSSES DU QUERCY



*FZ Construction*  
*IZ Hébergement et restauration*  
*MB Recherche et développement*  
*QA Activités pour la santé humaine*  
*CA Industries agro-alimentaires*  
*RZ Arts, spectacles et activités récréatives*

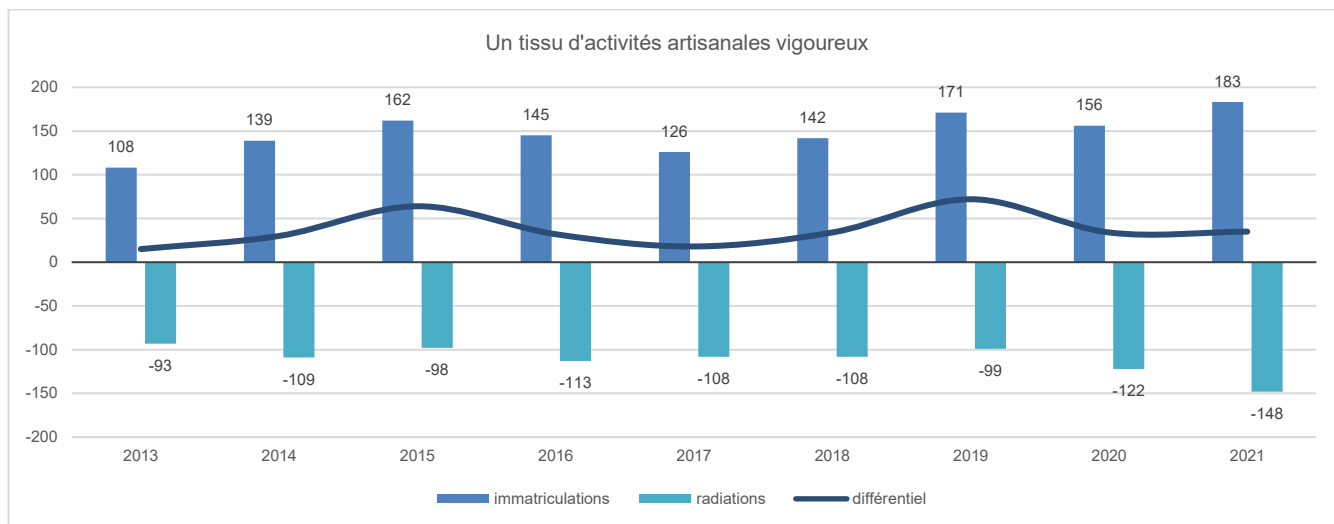
*CH Métallurgie et fabrication de produits métalliques*  
*CC Bois et papier*  
*CI Fabrication de produits informatiques, électroniques et optiques*



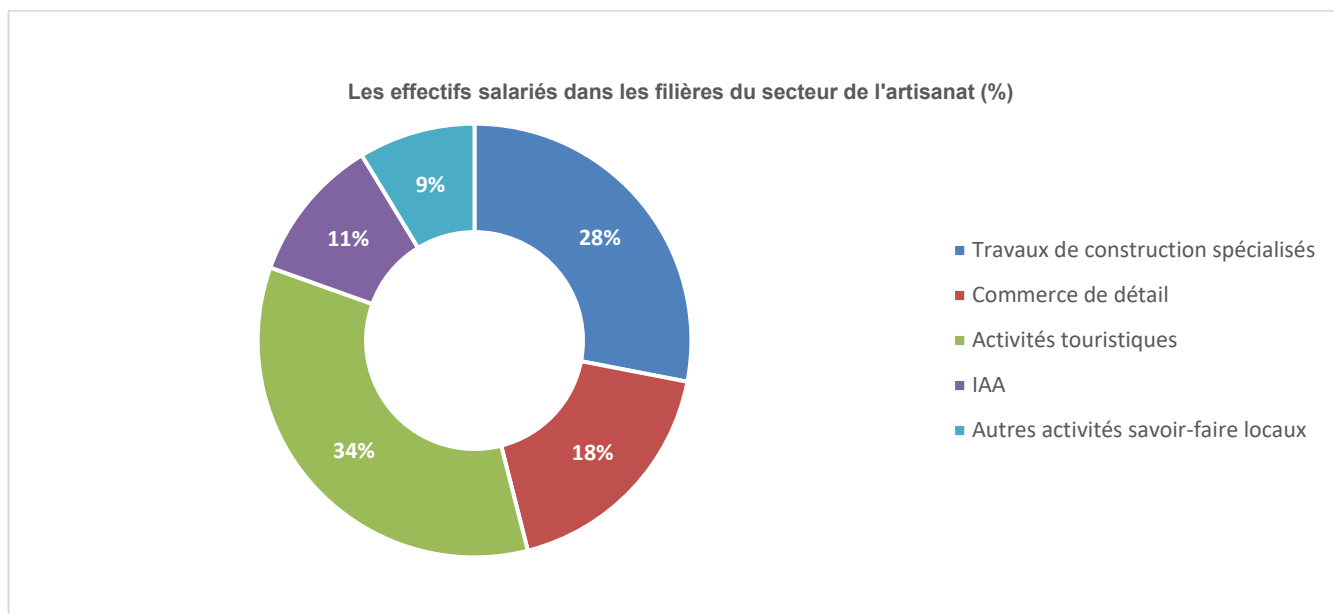
### III. Un tissu d'entreprises commerciales et artisanales dense, concentré autour des pôles urbains

Le secteur de l'artisanat est en progression constante sur le territoire avec une densité d'entreprises artisanales élevée (supérieure aux moyennes régionale et nationale), et une répartition homogène sur l'ensemble du territoire (6 entreprises artisanales par commune en moyenne). Le tissu d'activités artisanales est vigoureux sur le périmètre d'étude avec plus d'immatriculations que de radiations depuis plusieurs années (en 2021, on recense 183 immatriculations contre 148 radiations). Il s'agit d'un des secteurs majeurs en matière de perspectives d'emplois et d'activités pour le territoire. Attention cependant car on note une forte augmentation des structures en microentreprise avec un seul chef d'entreprise indépendant, contre une diminution des entreprises plus structurées en société et/ou avec l'emploi de salariés. Il y a donc une augmentation du secteur artisanal mais aussi une fragilité concernant les entreprises structurées.



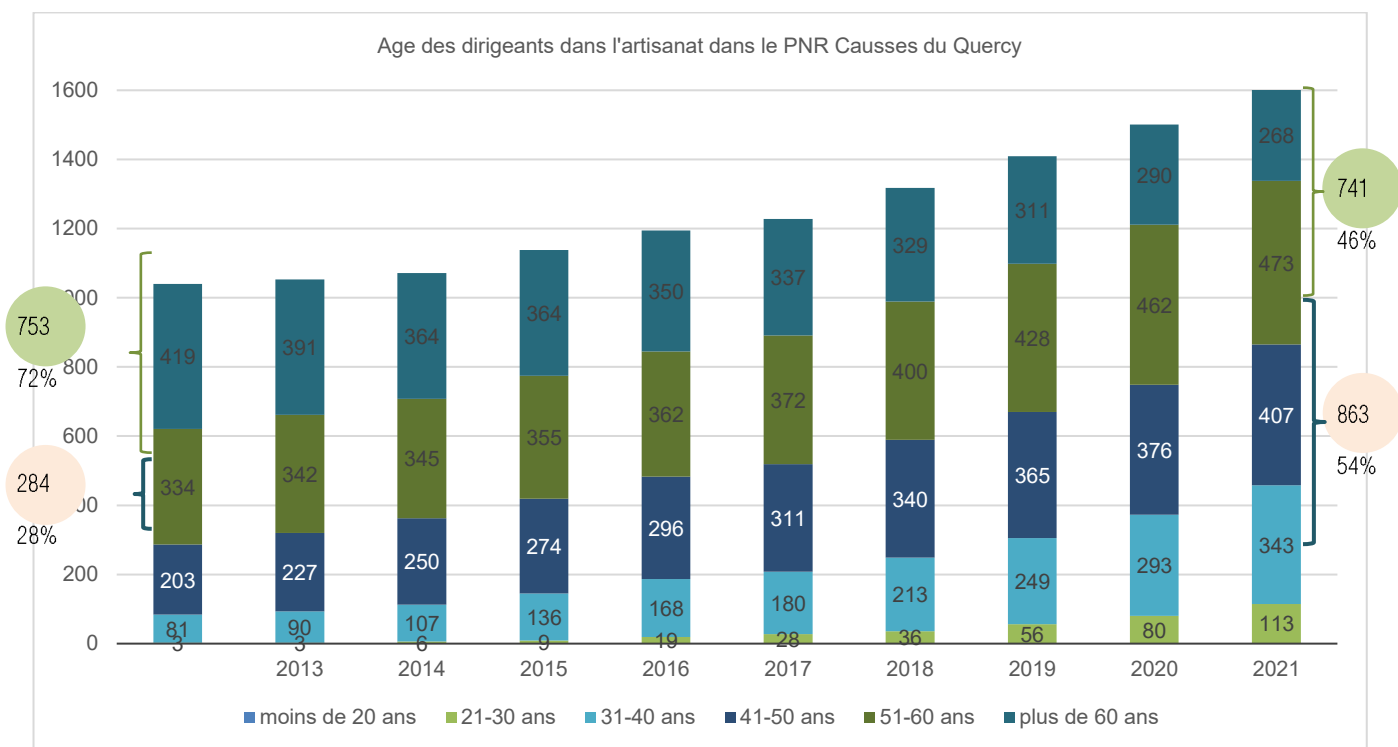


Le secteur de l'artisanat est dominé par les activités touristiques qui représentent près de 34% des emplois salariés du secteur (hébergement, restauration, activités créatives, artistiques et de spectacle, activités des agences de voyage, voyagistes, services de réservation et activités connexes, etc.). Ce sont ensuite les métiers liés à la construction et aux travaux de construction spécialisés (28%) et le commerce de détail (18%) qui composent le tissu économique de l'artisanat du territoire.



La dynamique de création d'entreprises artisanales permet au territoire de se distinguer et d'être reconnu à l'échelle du département du Lot. La population de chefs d'entreprises croît de façon continue depuis 10 ans, et bénéficie d'un rajeunissement. La part des artisans chefs d'entreprise âgés de plus de 50 ans est ainsi passée de 72% en 2012 à 46% en 2021. Les dirigeants dans l'artisanat sont près de 54% d'entre eux âgés de moins de 50 ans lorsqu'ils n'étaient que 28% en 2012.

Pour autant, la transmission des entreprises reste une préoccupation majeure. L'enjeu réside dans la valorisation du dynamisme entrepreneurial local au bénéfice de l'emploi local et dans la qualification des chefs d'entreprises au bénéfice de la pérennisation des savoir-faire traditionnels du Quercy.



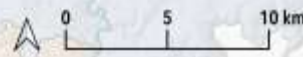
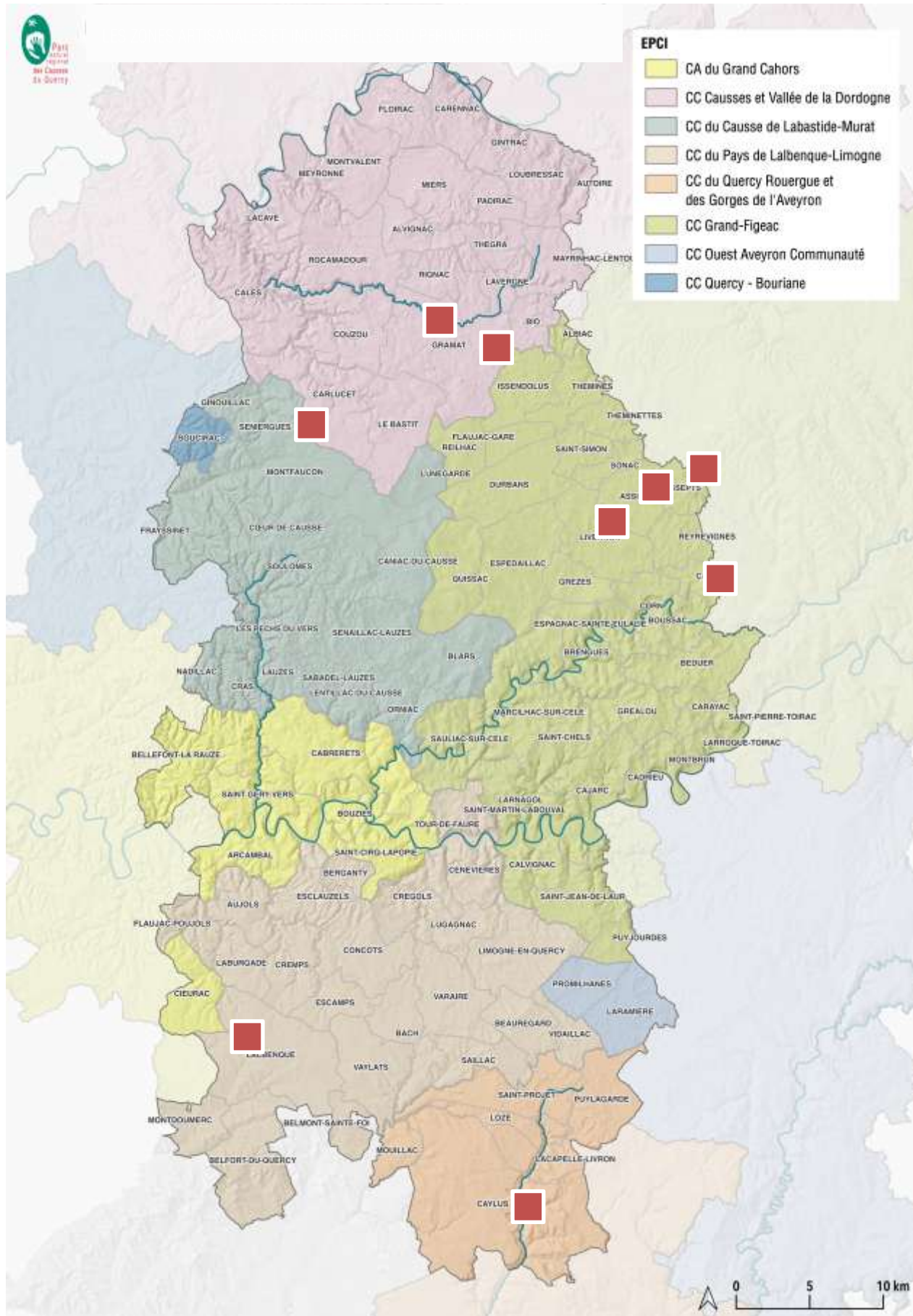
Le tissu économique du territoire est composé de zones artisanales de petites taille (moins de 10 ha). Ces zones artisanales accueillent des activités de proximité, sur des parcelles de petites surfaces.

Elles sont implantées à proximité des polarités comme la commune nouvelle de Cœur de Causse (anciennement Labastide-Murat), Gramat, ou encore Livernon, sur l'axe Souillac-Figeac et à proximité de la ville porte de Cahors.

Toponyme	Superficie (ha)	Commune
ZA Quercypôle 2	9	Cambes
Quercypôle	8	Cambes
Zone d'Activités de Lissaure	9	Lalbenque
Clairière d'Activité de Coupille	5	Livernon
Zone d'Activités des Vieilles Vignes	19	Rignac
Bouysonnet	11	Assier
Zone Artisanale du Périé	10	Gramat
Zone Artisanale Mas de Regardet	6	Gramat
ZA de Rigounenque	/	Limogne-en-Quercy

**EPCI**

-  CA du Grand Cahors
-  CC Causse et Vallée de la Dordogne
-  CC du Causse de Labastide-Murat
-  CC du Pays de Lalbenque-Limogne
-  CC du Quercy Rouergue et des Gorges de l'Aveyron
-  CC Grand-Figeac
-  CC Ouest Aveyron Communauté
-  CC Quercy - Bouriane



#### IV. 25 ans de partenariat entre la chambre de Commerce de Métiers et d'Artisanat du Lot et le Parc

Le Parc et la Chambre de Métiers et d'Artisanat du Lot ont un partenariat établi depuis la création du Parc en 1999, en vue de promouvoir le développement de l'activité artisanale en Causses du Quercy.

Dans ce cadre, différentes actions sont conduites pour accompagner l'installation ou la reprise des entreprises artisanales favoriser les démarches environnementales (ateliers, visites de chantiers, labellisation « Éco-défis des artisans du Parc », accompagnement de la filière « écoconstruction », etc.)

Sur le territoire du Parc, l'artisanat représente une force significative avec 1 492 entreprises en activité au 1er janvier 2023, soit une moyenne de plus de 15 entreprises par commune.

Tout au long de l'année, une chargée de mission de la Chambre de Métiers et d'Artisanat du Lot intervient dans les locaux du Parc pour animer divers programmes de soutien à l'activité artisanale, contribuant ainsi à renforcer le tissu économique local et à favoriser la vitalité des artisans au sein de la région :

- Appui à la création et à la transmission-reprise
- Le développement de la filière pierre
- Les éco-défis des artisans
- Les savoir-faire liés à la réhabilitation du patrimoine bâti
- La valorisation des métiers d'art
- Les GéoDélices

Cette collaboration permet au Parc de renforcer ses missions en matière de développement économique. En outre, elle offre aux porteurs de projets un service de proximité, facilitant ainsi l'accès aux ressources nécessaires pour concrétiser leurs ambitions entrepreneuriales. Cette initiative conjointe souligne l'engagement continu envers la vitalité économique locale et favorise un environnement propice au développement des entreprises sur le territoire du Parc.



Crédits photos : Parc Naturel Régional causses du Quercy.

## V. La valorisation des métiers d'arts

### a) Journées Européennes des Métiers d'Art (JEMA) : Promotion des Métiers d'Art et Valorisation du Patrimoine

La tenue des Journées Européennes des Métiers d'Art, en collaboration avec la Chambre de Métiers et de l'Artisanat du Lot et le Parc naturel régional des Causses du Quercy, a été l'occasion de mettre en avant une vingtaine d'artisans d'art locaux. L'exposition a attiré plus de 3000 visiteurs au cours du week-end, offrant une vitrine riche et diverse des savoir-faire locaux, avec des animations telles que la fabrication d'enduits, des conférences, des ateliers participatifs et des contes en balade.

### b) Valorisation des Savoir-faire dans les Métiers de la Pierre et de la Charpente/Couverture pour la Préservation du Patrimoine

Le Parc naturel régional des Causses du Quercy, en collaboration avec la Chambre de Métiers et de l'Artisanat du Lot, a entrepris un programme visant à préserver les savoir-faire dans les métiers de la pierre, de la charpente et de la couverture. Le patrimoine bâti de la région, résultant de ces compétences locales, constitue une richesse, mais est confronté à des transformations quotidiennes et à la perte progressive de certains savoir-faire. En 2014, un guide de recommandations intitulé « Connaître, Comprendre et Restaurer le Petit Patrimoine » a été produit. De plus, une enquête menée en 2013 auprès des artisans a été suivie en 2014 par des réunions de travail et une visite de chantier à la grange de Bargues à Assier. L'objectif est de créer une charte de qualité pour la restauration du patrimoine bâti des Causses du Quercy, destinée aux professionnels et aux commanditaires, contribuant ainsi à valoriser les artisans détenant ces savoir-faire, éventuellement par le biais de la Marque Parc.

La Chambre de métiers et de l'artisanat de Tarn et Garonne est également très mobilisée sur la valorisation des métiers notamment à travers divers programmes: artisan numérique et répertoire numérique du geste artisanal : <https://rnga.fr/>.

### c) Découverte des Métiers de l'Artisanat par les Jeunes

Dans le cadre d'une collaboration avec le et de la Semaine École/Entreprise, la Chambre de Métiers et de l'Artisanat du Lot a offert une immersion d'une journée à l'École des Métiers du Lot à Cahors aux élèves de 3ème DP3 du collège La Garenne de Gramat. Vingt-deux élèves ont ainsi pu découvrir les métiers de peintre, menuisier, mécanicien, boucher, serveur de restaurant, boulanger et vendeur aux côtés des apprentis. Cette journée riche en échanges, en pratiques concrètes et en découvertes a permis aux élèves de mieux comprendre le monde de l'artisanat. L'initiative a été saluée par les enseignants et les jeunes participants, offrant une perspective réaliste sur les filières de formation et les exigences du monde professionnel.



En 2012, le périmètre d'étude a évalué la viabilité de l'initiative Eco-défis des artisans en collaboration avec la Chambre de Métiers et de l'Artisanat, à travers un stage de 5 mois. Ce stage a mis en lumière l'intérêt de ce label tant du point de vue de la sensibilisation environnementale que de la dynamique économique.

Suite à ces conclusions et à la réception positive des entreprises envers Eco-défis, les deux partenaires ont exprimé le désir de l'étendre sur le territoire. Ainsi, à la fin de l'année 2013, le recrutement d'un chargé de mission à mi-temps a été réalisé pour donner le coup d'envoi à l'animation du projet.

Toutes les entreprises bénéficiaires de cet accompagnement se montrent satisfaites. Des initiatives telles que l'installation de citernes d'eau de pluie, des formations à l'éco-conduite, l'embauche d'apprentis, la mise en place du compostage, ainsi que des travaux d'isolation ont été lancées grâce à ce soutien.

Le label Eco-défis a pour objectif de mettre en valeur les artisans du territoire du Parc qui s'engagent activement dans des actions concrètes en faveur de l'environnement. S'impliquer dans Eco-défis signifie :

- Valoriser l'image de l'entreprise auprès des consommateurs
- Faire connaître son entreprise à travers la campagne de communication orchestrée par le Parc et la Chambre de Métiers.
- Profiter d'un accompagnement personnalisé pour mettre en place les défis environnementaux.
- Accueillir et assurer le suivi des candidats à la reprise d'entreprises artisanales, réparation et attribution des prêts LIA (enveloppe spécifique au territoire du Parc)

La plateforme LOT INITIATIVE ARTISANAT, originellement dédiée exclusivement à la reprise d'entreprises, a étendu son champ d'action pour inclure les projets de développement d'entreprises. L'association Lot Initiatives Artisanat apporte son soutien aux entreprises artisanales en expansion, tant dans leurs projets d'investissements immobiliers que dans leurs initiatives mobilières, en mettant l'accent sur l'innovation.

En ce qui concerne les projets d'investissements immobiliers, l'intervention se traduit par l'octroi d'un prêt d'honneur sans intérêt ni garantie, représentant 10% des besoins plafonnés à 30 000 €, remboursable sur une période maximale de 10 ans.

Pour ce qui est des projets d'investissements mobiliers, l'accent est mis sur les projets liés à la création de nouveaux produits, l'exploration de nouveaux marchés, ou l'adoption de nouveaux procédés de production. Ce volet prévoit un prêt d'honneur sans intérêt ni garantie, couvrant 10% des besoins plafonnés à 20 000 €, remboursable sur une période maximale de 5 ans. Sont exclues les demandes de financement liées au besoin en fonds de roulement, au renouvellement du matériel, ainsi que les projets de création d'entreprise.

#### Gestion des déchets artisanaux du bâtiment

Le Parc et la Chambre de Métiers et de l'Artisanat du Lot collaborent dans le cadre d'un programme axé sur la gestion des déchets artisanaux. À la suite de l'enquête réalisée en 2013, des suggestions d'actions impliquant les collectivités, les responsables des plateformes d'accueil des déchets inertes, le Parc et l'Artisanat (représentants des artisans et de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat du Lot) ont été formulées. À partir de ces recommandations, un groupe de pilotage sera constitué sous la direction du Parc. Ce groupe aura pour mission d'évaluer, de prioriser, de coordonner et de mettre en œuvre les propositions d'actions destinées aux acteurs concernés par la problématique de la gestion des déchets artisanaux.



#### ARTISANAT



#### L'EMPLOI

- Ralentissement voir une stagnation du nombre d'emplois
- Un rapport emplois/actifs qui diminue (donc augmente la dépendance du territoire vis à vis de l'extérieur)
- Le secteur de l'artisanat est en progression constante sur le territoire du parc



# PARTIE 2 : ACTIVITÉ AGRICOLE

## *Des pratiques agropastorales historiquement profondément ancrées dans la culture locale, facteurs de maintien des paysages, du patrimoine rural et de la biodiversité*

« Sans une agriculture paysanne, les paysages caussenards sont voués à un inéluctable effacement : les espaces amples aux horizons dégagés par les pelouses, les rubans cultivés des fonds de combes se raréfient au profit de broussailles inextricables auxquelles succèdent des boisements que "l'embroussaillage" rend eux-mêmes impénétrables. Les causses perdent leurs singularités : leur physionomie évolue vers un paysage homogène et boisé. » (CAUE du Lot).

### I. Évolution des surfaces agricoles

#### 1. Les petites régions agricoles du périmètre d'étude

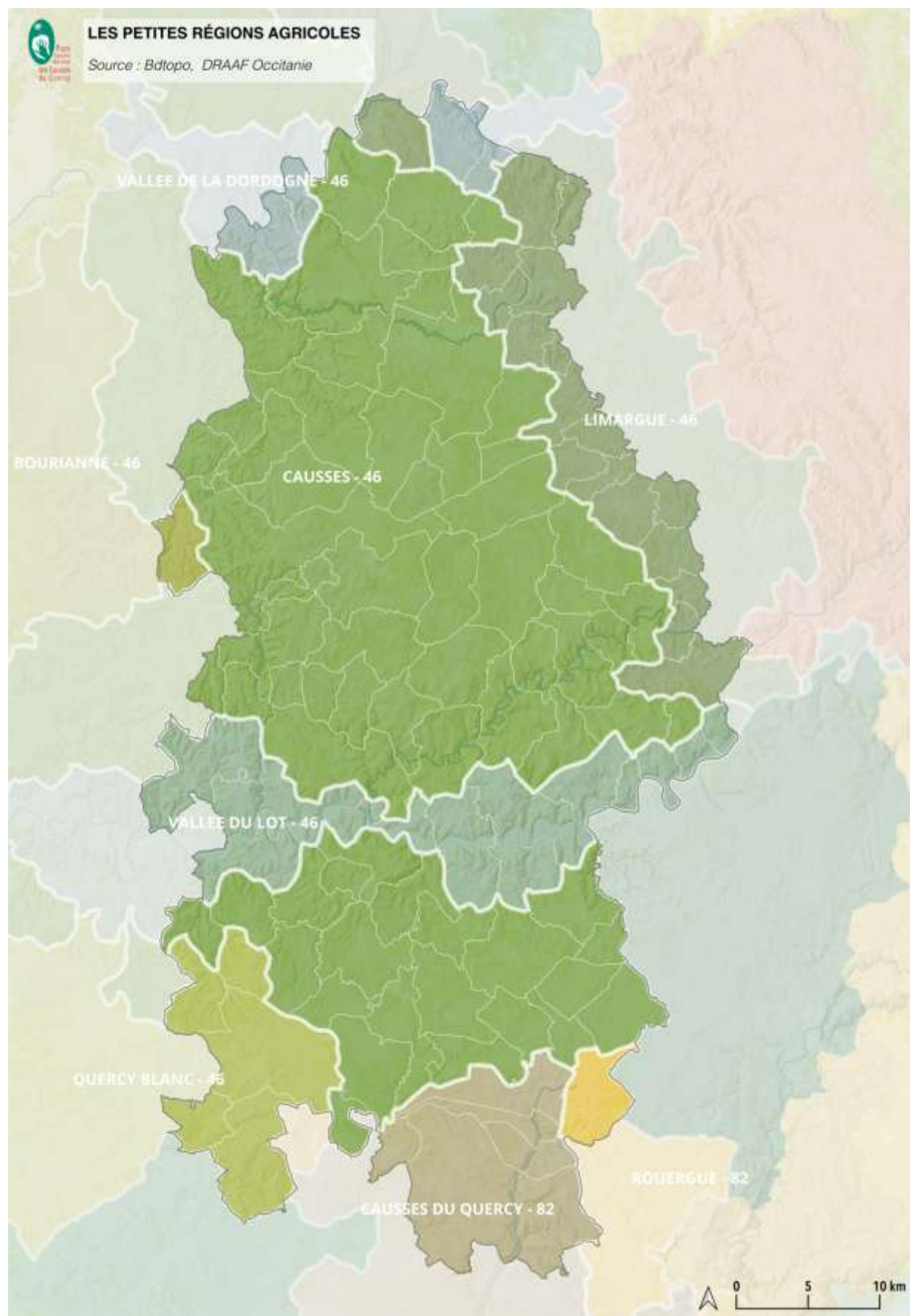
##### a) Présentation des Petites Régions Agricoles

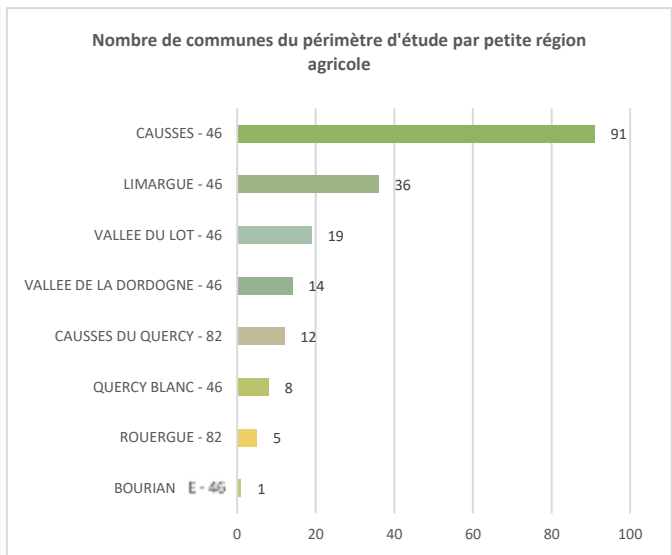
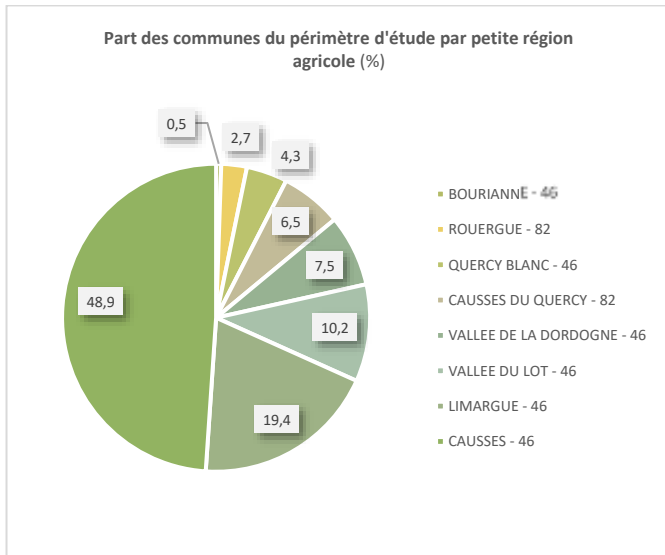
Les petites régions agricoles (PRA) représentent, en France, un échelon distinct du zonage statistique instauré en 1949 par le Commissariat Général au Plan et actuellement géré par l'INSEE. Ces entités sont conçues comme des zones agricoles homogènes, caractérisées à la fois par la nature des sols, les conditions climatiques et la principale vocation des exploitations agricoles qui y sont établies. L'objectif de ce découpage est de fournir une base cohérente pour la production de statistiques agricoles :

- Les **Causses** – 46 (recouvre 48,9% des communes du périmètre d'étude) : Ces plateaux calcaires, caractéristiques de la région, sont souvent dédiés à l'élevage ovin et caprin. On y trouve également des pelouses sèches et des systèmes agro-pastoraux. Il s'agit de la petite région agricole la plus importante du territoire, recouvrant près de 49% des communes du périmètre d'étude.
- Les **Causses du Quercy** – 82 (recouvre 6,5% des communes du périmètre d'étude) : Cette région, située dans le Tarn-et-Garonne, comprend des causses similaires à ceux mentionnés précédemment, et l'élevage, en particulier ovin, y est fréquemment pratiqué. Cette région est également riche en prairies bocagères, avec une zone de Terrefort au sol plus argileux. On peut associer cette région à la précédente.
- La **Limargue** – 46 (recouvre 19,4% des communes du périmètre d'étude) : (recouvre 19,4% des communes du périmètre d'étude) : Situé sur la partie nord-est du Département du Lot, il borde la région naturelle du Ségala. Il est traversé par différents cours d'eau : l'Alzou, l'Ouysse et le Célé, ce qui se caractérise par des sols de calcaire, de marne, d'argile tendre et parfois de grès, propices aux cultures.
- La **Vallée du Lot** – 46 (recouvre 10,2% des communes du périmètre d'étude) : Les espaces agricoles situés le long de la rivière du Lot, offrent des terres fertiles propices à la culture de céréales, de fruits et de légumes. Les terres sont souvent irriguées. Les prairies alluviales sont, quant à elles, utilisées pour le pâturage et la production de fourrages.
- La **Vallée de la Dordogne** – 46 (recouvre 7,5% des communes du périmètre d'étude) : Située au nord du Département, la vallée de la Dordogne est plus marquée que celle du Lot principalement par l'arboriculture (de noyers notamment). Les surfaces y sont majoritairement irriguées.
- Le **Quercy Blanc** – 46 (recouvre 4,3% des communes du périmètre d'étude) : Situé au sud du Département du Lot et de la zone d'étude du Parc, le Quercy Blanc se caractérise par ses pelouses sèches sur calcaire crayeux blanc, donnant une teinte pâle au paysage. L'agriculture est diversifiée avec des productions de céréales, de fruits mais surtout des exploitations en polyélevage/polyculture.
- Le **Rouergue** – 82 (recouvre 2,7% des communes du périmètre d'étude) : Cette région est située sur l'extrémité est du Département du Tarn-et-Garonne, à la bordure des Départements du Lot et de l'Aveyron. Elle est composée essentiellement de causses calcaires. L'élevage est dominant sur cette région avec des exploitations en bovins viandes.
- La **Bourianne** – 46 (recouvre 0,5% des communes du périmètre d'étude) : Cette région agricole, qui ne recouvre que la commune de Frayssinet, à l'Est du périmètre d'étude, est historiquement orientée vers la polyculture, avec un historique marqué par la production de tabac (quasiment disparue aujourd'hui). L'élevage y joue également un rôle central, tant dans la production laitière que dans la production de viande. La forêt occupe une place de premier plan dans l'économie de cette région, capitalisant sur un potentiel réel et un savoir-faire avéré. La châtaigneraie s'affirme d'ores et déjà comme une filière en croissance, tout particulièrement dans les espaces limitrophes au département de la Dordogne.



Cette approche par petites régions agricoles est utilisée dans les analyses statistiques du diagnostic présenté ci-après. L'analyse des évolutions agricoles du territoire par petites régions agricoles permet en effet d'appréhender les tendances à l'œuvre au sein du périmètre d'étude.

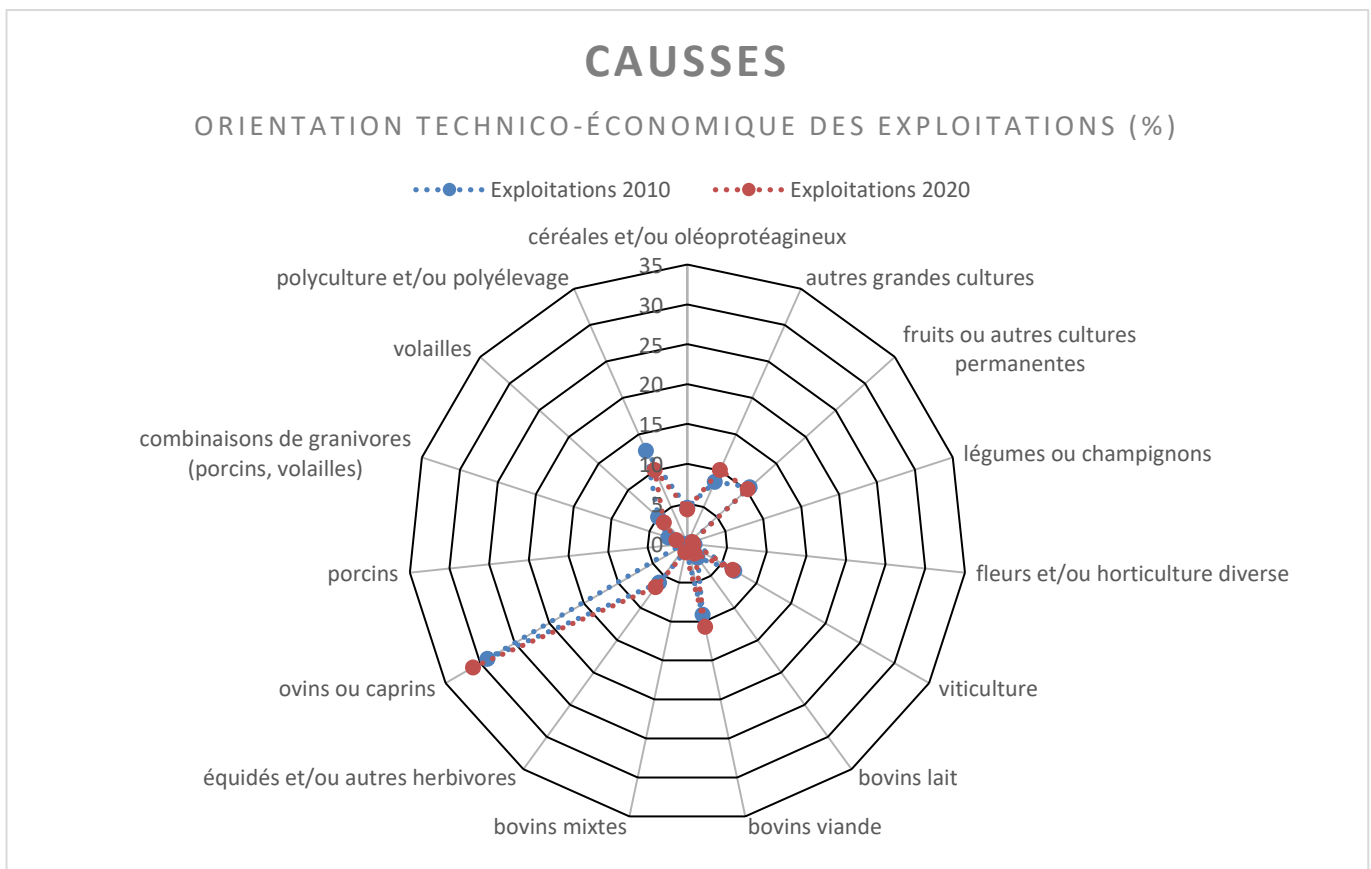




b) Evolution des petites régions agricoles entre 2010 et 2020.

### Les Causses : des paysages d'estives et de landes tournés vers l'élevage ovin

Ce vaste territoire se caractérise par des activités principalement ovines et de polyculture / polyélevage, qui se traduisent par une occupation majoritaire d'estives et de landes (selon le RPG 2023). Entre 2010 et 2020, la part des élevages ovins / caprins et des élevages bovins viande dans les OTEX a légèrement augmenté, au détriment de la polyculture-élevage qui a diminué. Toutefois, malgré ces faibles variations, il y a une stabilité des OTEX entre 2010 et 2020, traduisant la spécialisation de la PRA à l'élevage pâturant.

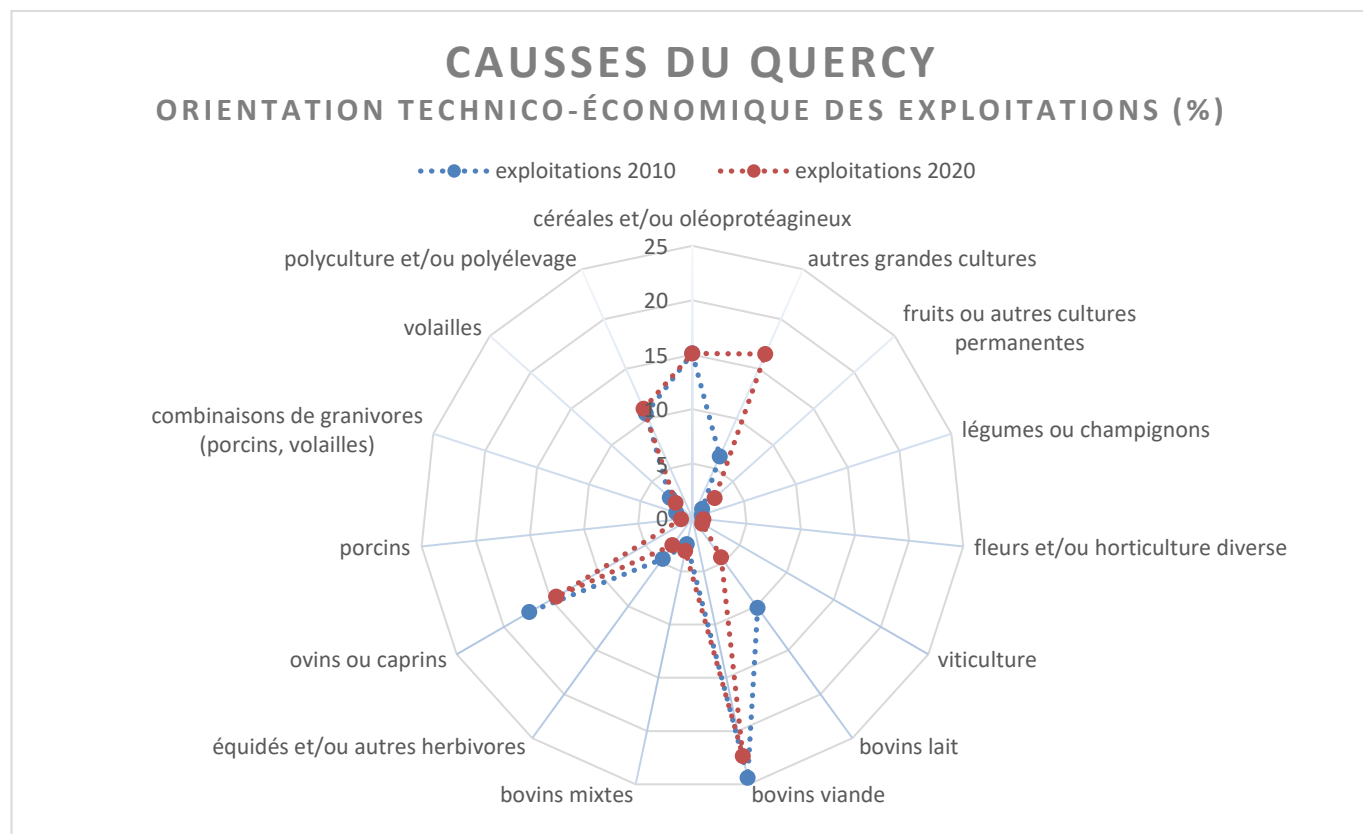


Source : AGRESTE - Recensements agricoles 2010 et 2020

Causses du Quercy : Des paysages d'estives



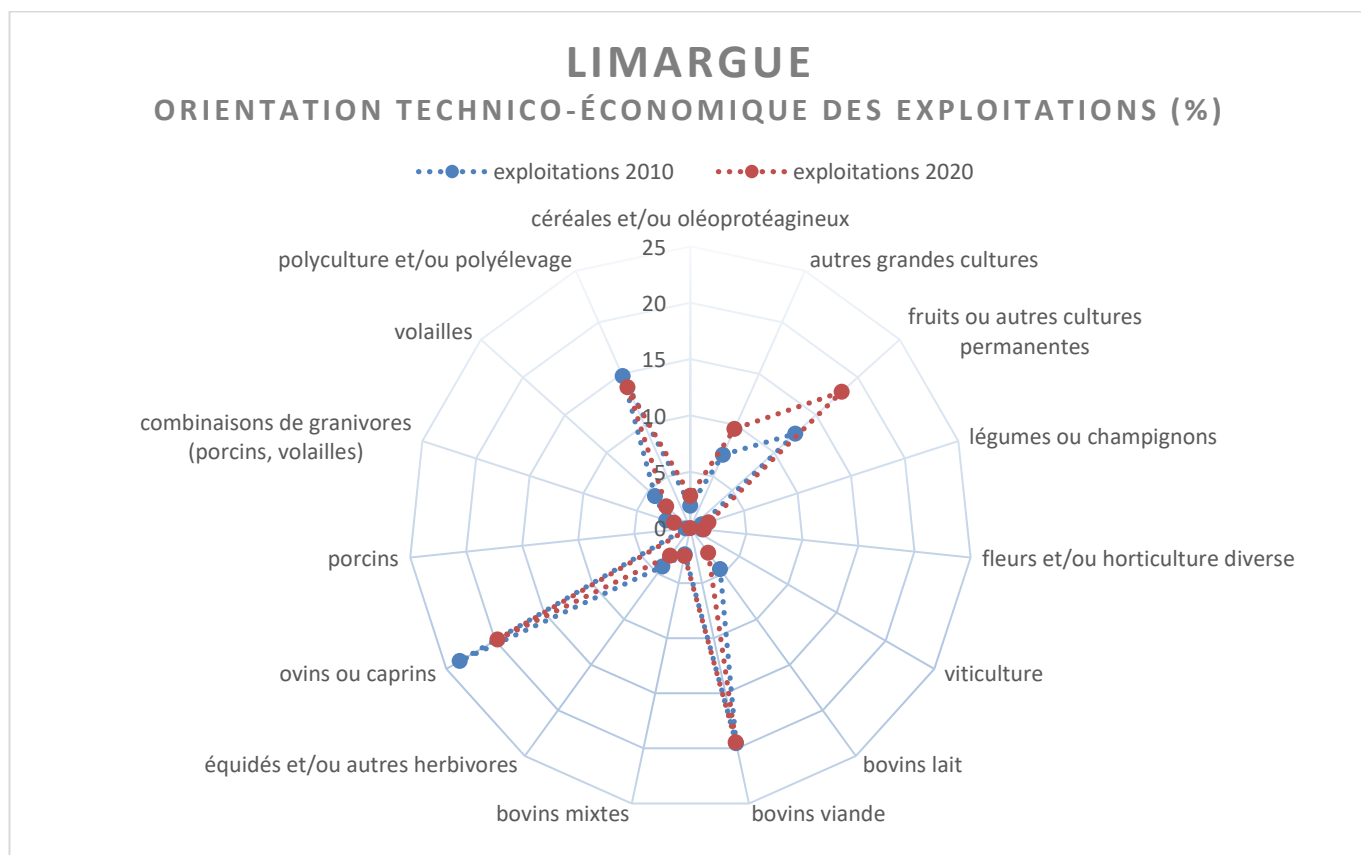
Cette région au sud du territoire s'apparente quelque peu avec le Limargue. Cette PRA se caractérise par des exploitations spécialisées en élevage, avec une importance de l'élevage bovin (25% des OTEX en 2020). La région comporte une part assez importante de céréales/oléagineux et autres grandes cultures (31% en 2020). Depuis 2010, la plupart des OTEX semblent être stables, mais avec quelques exceptions comme la part de bovins lait qui a fortement diminué et l'augmentation importante des autres grandes cultures.



Source : AGRESTE - Recensements agricoles 2010 et 2020

## Le Limargue : un paysage de bocage et de prairies pâturées par des élevages mixtes

Le Limargue présente des exploitations majoritairement spécialisées en élevage bovins et ovins / caprins (40% des OTEX en 2020) avec également une forte présence de polyculture-élevage et de cultures (grandes cultures et cultures pérennes). Le RPG 2023 montre une occupation principale des sols agricoles par les prairies permanentes et temporaires (selon le RPG 2023), ainsi qu'un maillage bocager assez dense. Entre 2010 et 2020, on constate une régression des élevages ovins et caprins et une progression des fruits et autres cultures permanentes.

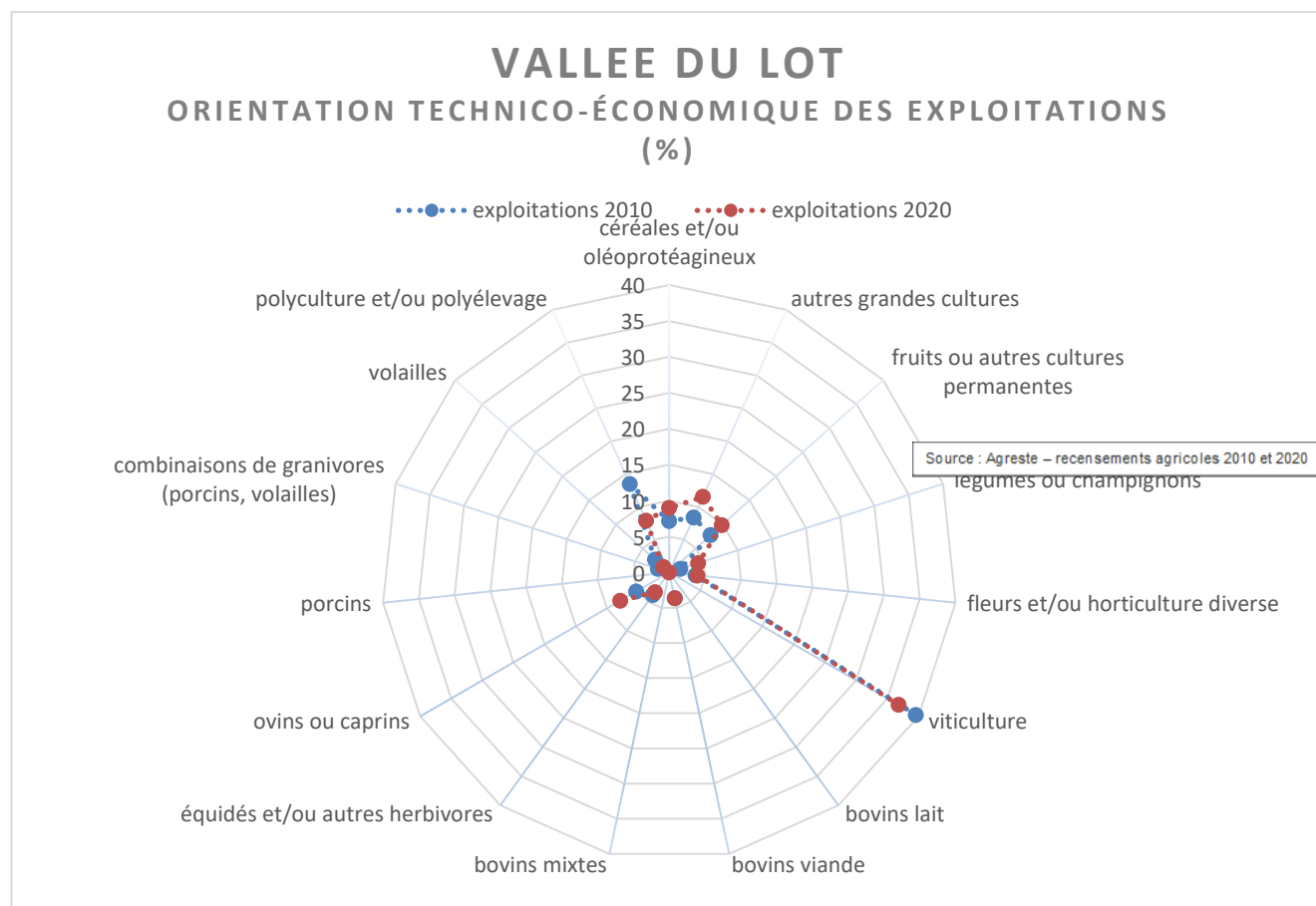


Source : AGRESTE - Recensements agricoles 2010 et 2020



## La vallée du Lot : une agriculture orientée vers la vigne

Ce secteur le long de la vallée du Lot est associé principalement à des cultures de vignes, des cultures de noix et la culture de céréales (les noix sont en progression depuis 2010 tandis que la viticulture est en baisse). Entre 2010 et 2020, on constate une légère diminution des orientations viticulture et polyculture – élevage au profit des cultures (grandes cultures et cultures permanentes) et des élevages ovins / caprins.

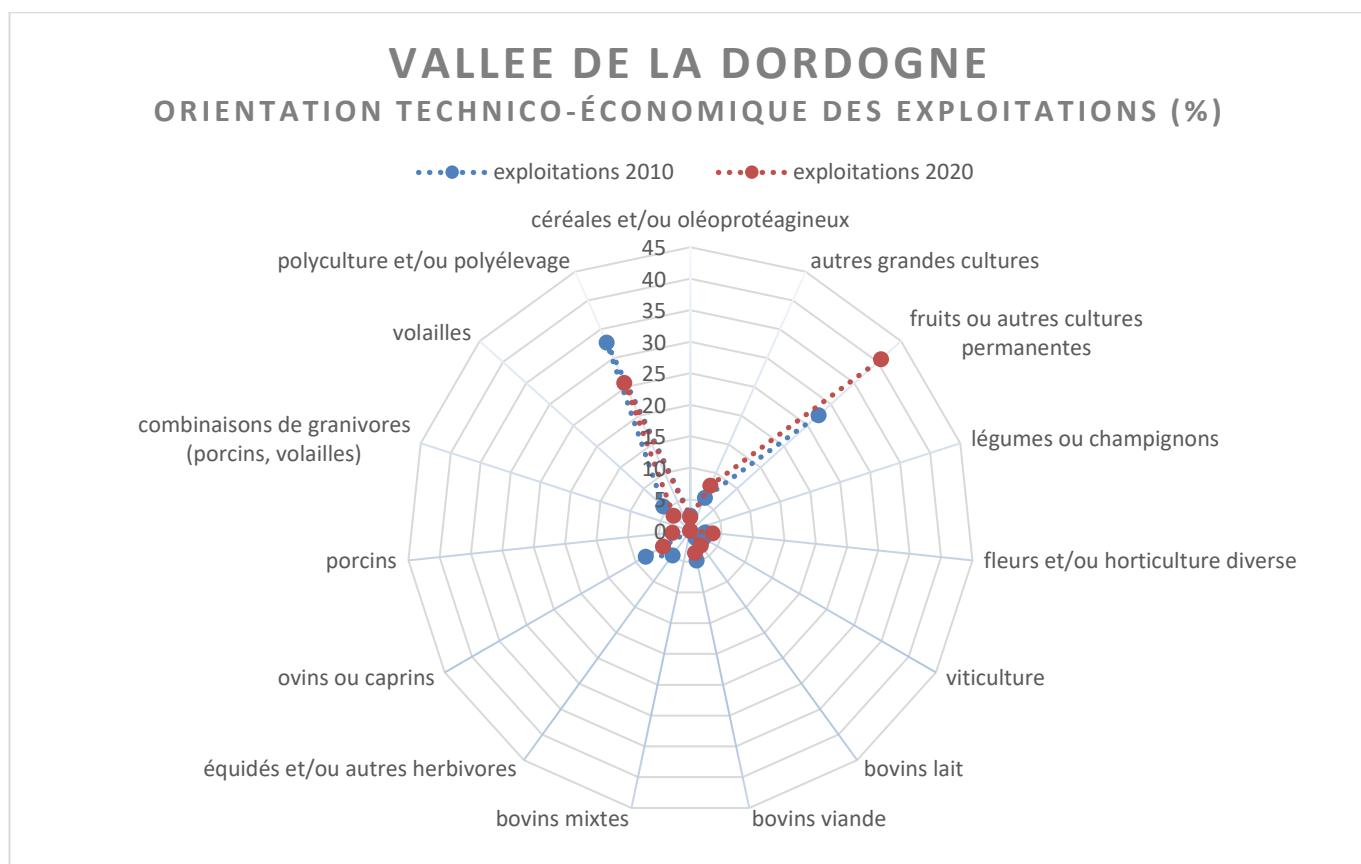


Source : AGRESTE - Recensements agricoles 2010 et 2020



## La vallée de la Dordogne : des paysages de noyers

La région se situe dans l'AOP Noix du Périgord, ce qui explique la spécialisation des exploitations en production de fruits et cultures permanentes (principalement noyers). La production est en forte augmentation depuis 2010. La polyculture et le polyélevage sont également très présents mais en baisse depuis 2010.

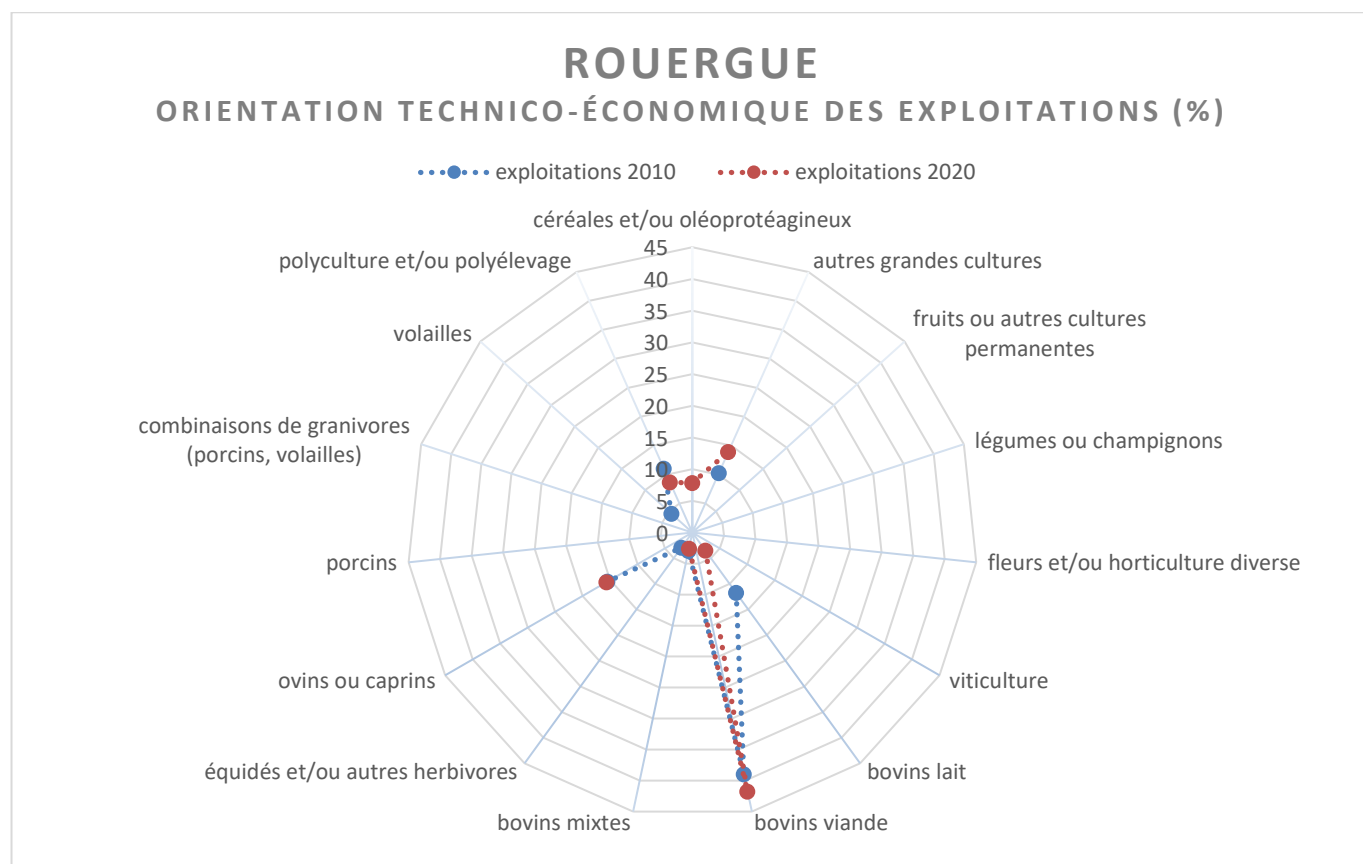


Source : AGRESTE - Recensements agricoles 2010 et 2020



## Le Rouergue : La continuité du Causse de Limogne et de Caylus

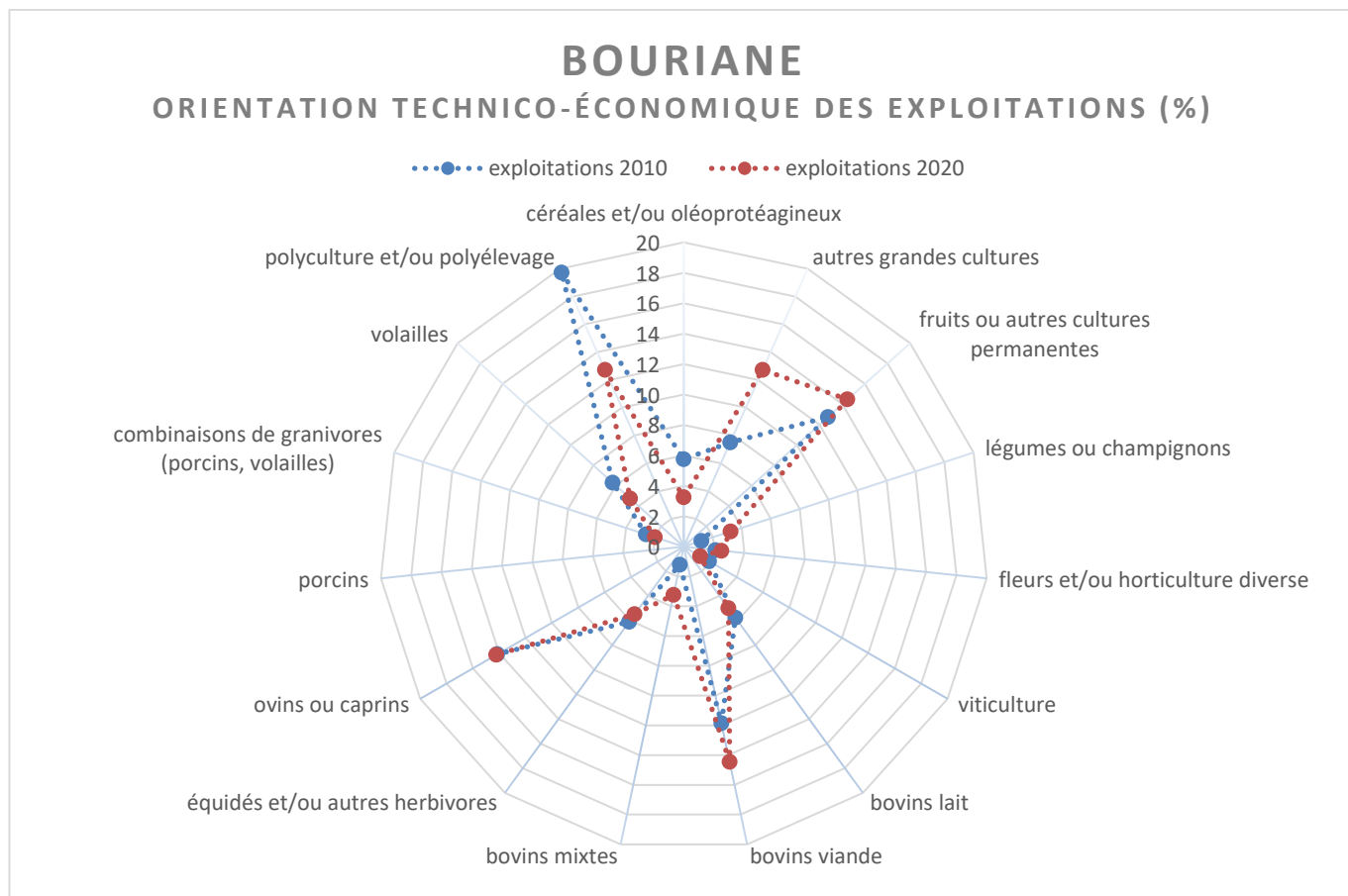
Cette région caractérisée par ses pelouses sèches calcaires à la limite de l'Aveyron comporte de nombreux élevages bovins viandes, mais également des élevages ovins et caprins et des grandes cultures à moindre mesure. Ces productions se maintiennent depuis 2010.



Source : AGRESTE - Recensements agricoles 2010 et 2020

## La Bouriane : Région collinaire de forêt

Les OTEX de la Bouriane sont diversifiés : les principales orientations concernent la polyculture-élevage, la production de châtaignes (cultures permanentes) et l'élevage bovin viande, ovin et caprin. Entre 2010 et 2020, on constate une nette diminution de la polyculture-élevage, au profit des grandes cultures et de l'élevage bovin.



Source : AGRESTE - Recensements agricoles 2010 et 2020



Exemples de mosaïques agricoles sur le territoire (atopia)

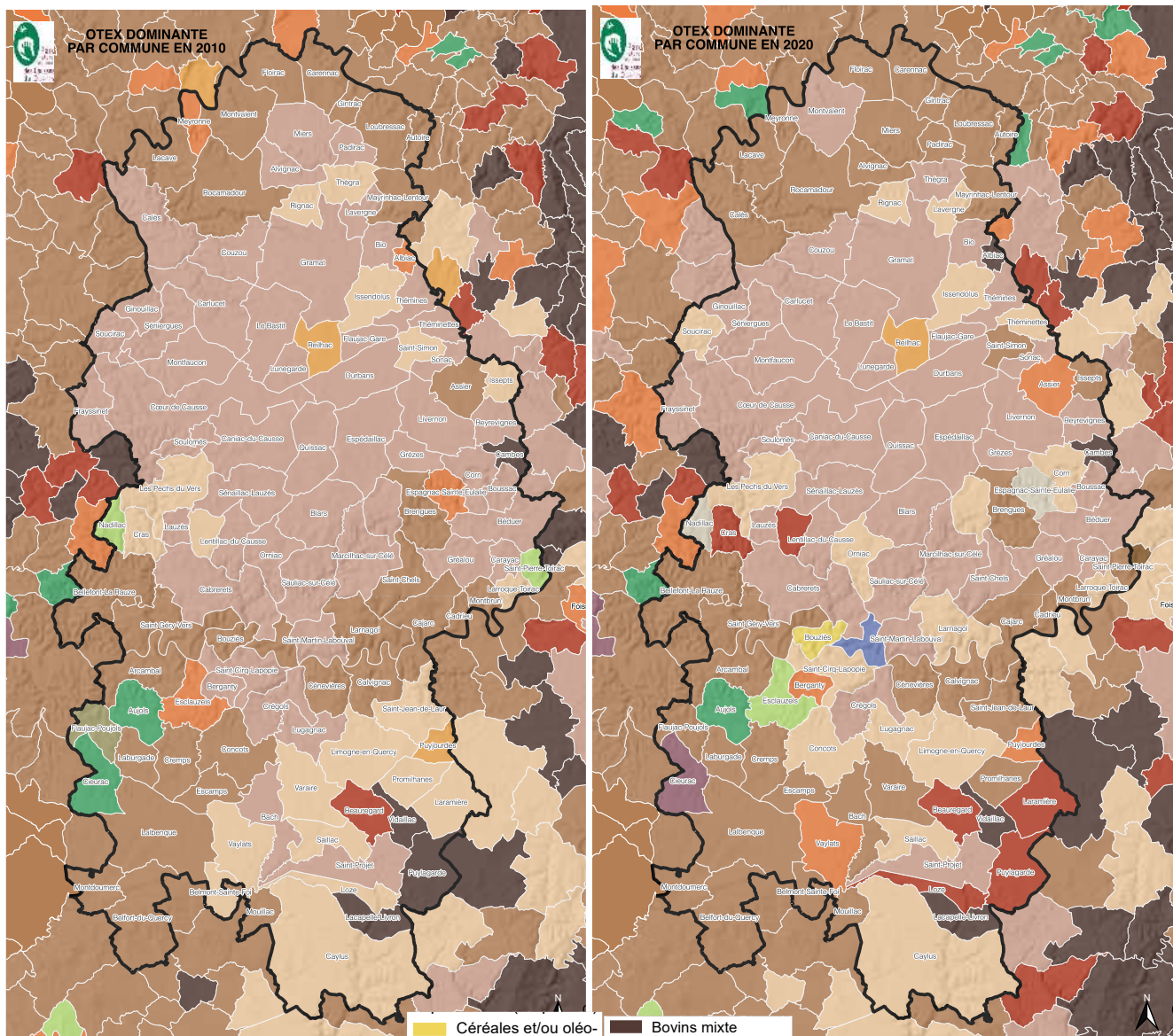
## 2. Les caractéristiques agricoles (OTEX) : état des lieux et évolutions

OTEX majoritaire par PRA et % de l'OTEX dans la PRA en 2020		
Ovins Caprins	Bovins Viande	Cultures pérennes

Causses (31%)	Rouergue (41%)	Vallée de la Dordogne (40%)
Limargue (19%)	Causses du Quercy (22%)	Vallée du Lot (36%)
Bouriane (14%)	Limargue (19%)	Bouriane (14%)
	Bouriane (14%)	

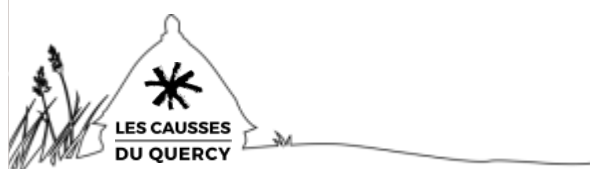
On observe que les PRA les plus spécialisées en élevage ovin / caprin sont les Causses, le Limargue et la Bouriane. L'élevage bovin viande est très présent dans le Rouergue et la Bouriane, où il est en augmentation depuis 2010, et est également dominant dans les Causses du Quercy (82) et le Limargue. Les vallées et la Bouriane sont spécialisées en cultures permanentes (noyers, châtaigniers et viticulture). Dans 4 PRA, on observe une augmentation des orientations en grande culture, notamment sur les zones aux sols plus fertiles (Causses 82, Limargue, Vallée du Lot, Bouriane), au détriment des orientations élevage et polyculture-élevage. On peut donc craindre un changement de l'utilisation des sols agricoles avec une intensification possible. Sur les Causses, PRA majoritaire sur le Parc, on constate une augmentation des orientations élevages ovins/caprins et bovins, au détriment de la polyculture-élevage. En analysant les Orientations Technico Économique des Exploitations par commune, nous observons, entre 2010 et 2020, une diminution des OTEX ovins / caprins au profit des équidés / autres herbivores et de la polyculture / élevage. L'élevage bovin viande représente la production brute standard dominante sur certaines communes au sud du territoire en 2020.

Aussi, on peut constater l'apparition (ou la réapparition) de productions, ces dernières pouvant permettre aux exploitations de diversifier leur revenu : viticulture, arboriculture, lavandes, plantes aromatiques, chanvres, apiculture, safran. Certaines de ces productions reviennent sur le territoire car il s'agit d'essences historiquement ancrées sur le territoire, comme la lavande par exemple. Certaines autres cultures retrouvent un nouveau souffle, notamment la vigne à Rocamadour depuis une dizaine d'année et les truffières.



Evolution des OTEX sur le territoire (Agriste, atopia)

- Céréales et/ou oléo-protéagineuses
- Autres grandes cultures
- Légumes ou champignons
- Fleurs et/ou horticulture diverse
- Viticulture
- Fruits ou autres cultures permanentes
- Bovins mixte
- Ovins ou caprins
- Equidés et/ou autres herbivores
- Porcins
- Volailles
- Combinaisons de granivores (porcins, volailles)
- Polyculture et/ou polyélevage

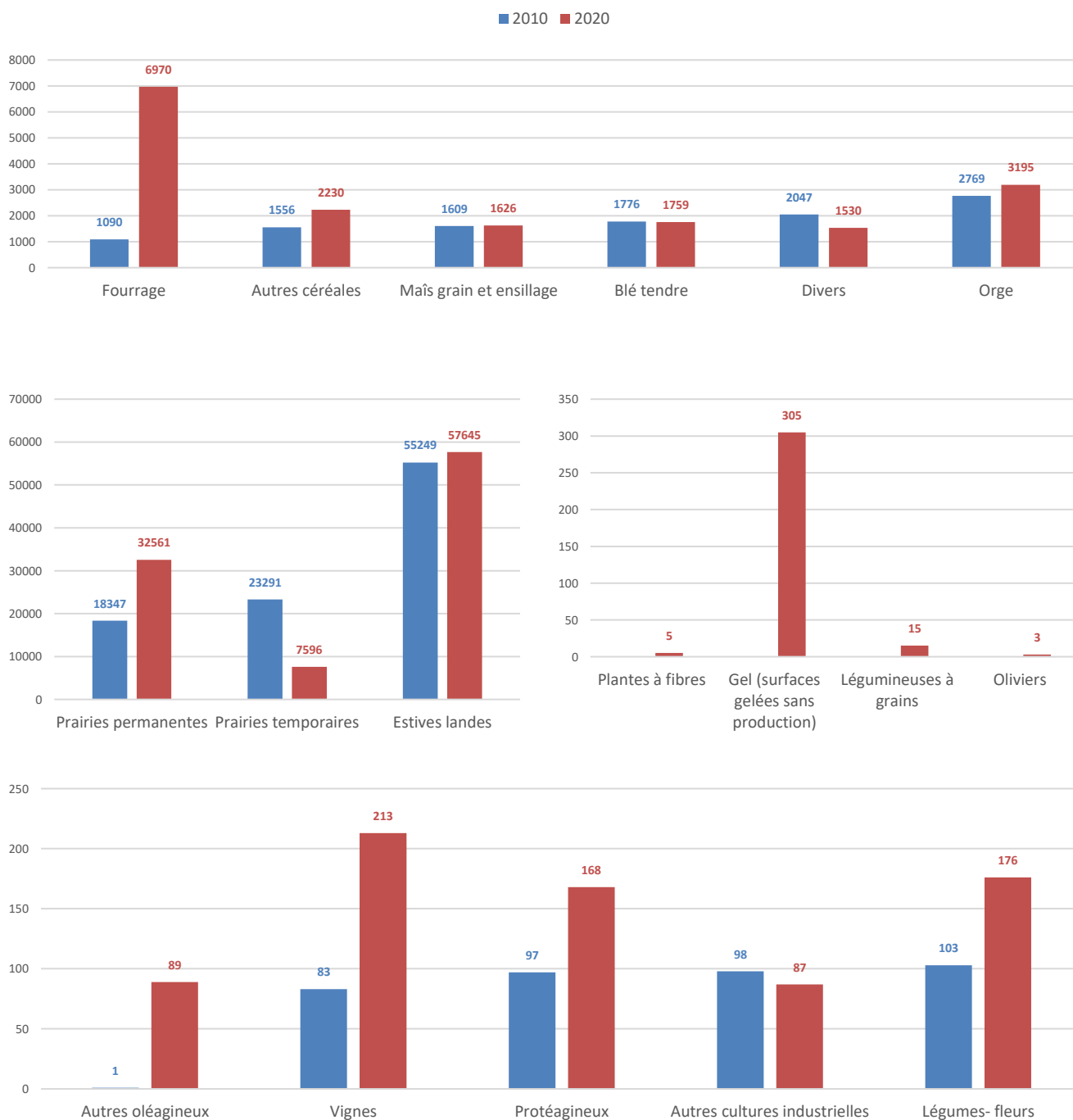




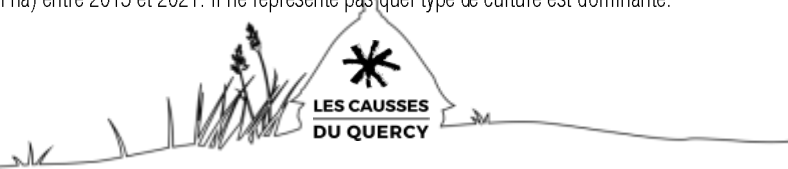
### 3. Évolution du parcellaire agricole depuis 2010

L'analyse des grandes dynamiques du parcellaire agricole entre 2010 et 2020 permet de constater les tendances agricoles à l'œuvre sur le territoire. En comparant l'analyse surfacique du registre parcellaire agricoles, on constate l'importance des surfaces de landes et estives sur le territoire (plus de 50% des surfaces déclarées à la PAC) et des prairies avec la diminution de la part des prairies temporaires au profit des prairies permanentes (peut-être due au fait qu'après 5 ans sans être travaillée, une prairie temporaire devient permanente pour la PAC). Une légère régression des prairies est également à noter entre 2010 et 2020 au profit de l'augmentation des surfaces fourragères et de la diversification. On constate des évolutions plus « à la marge » qui témoignent du développement de certaines productions plus spécifiques, constituant parfois des filières en places et d'autres émergentes : plantes aromatiques, vignes, vergers, etc.

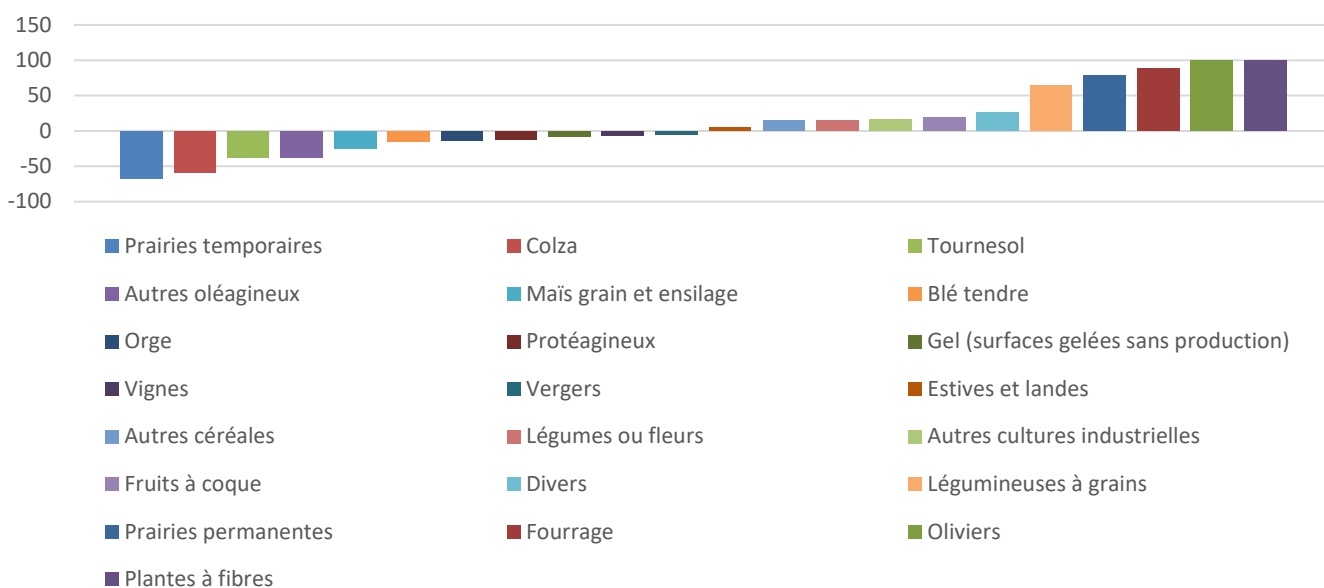
Évolution des différents types de cultures entre 2010 et 2020 en ha (source : RPG 2010 et 2020)



Le graphique ci-dessous représente le taux d'évolution de l'utilisation des sols (en ha) entre 2015 et 2021. Il ne représente pas quel type de culture est dominante.



### Taux d'évolution de la surface utilisée selon les types de cultures utilisés entre 2015 et 2021 (en %)



#### 4. Évolution de la Surface Agricole Utile (SAU)

La surface agricole utile (SAU) est un indicateur statistique destiné à évaluer le territoire consacré à la production agricole. La SAU est composée de terres arables (grandes cultures, cultures maraîchères, prairies artificielles...), surfaces toujours en herbe (prairies permanentes) et cultures pérennes (vignes, vergers).

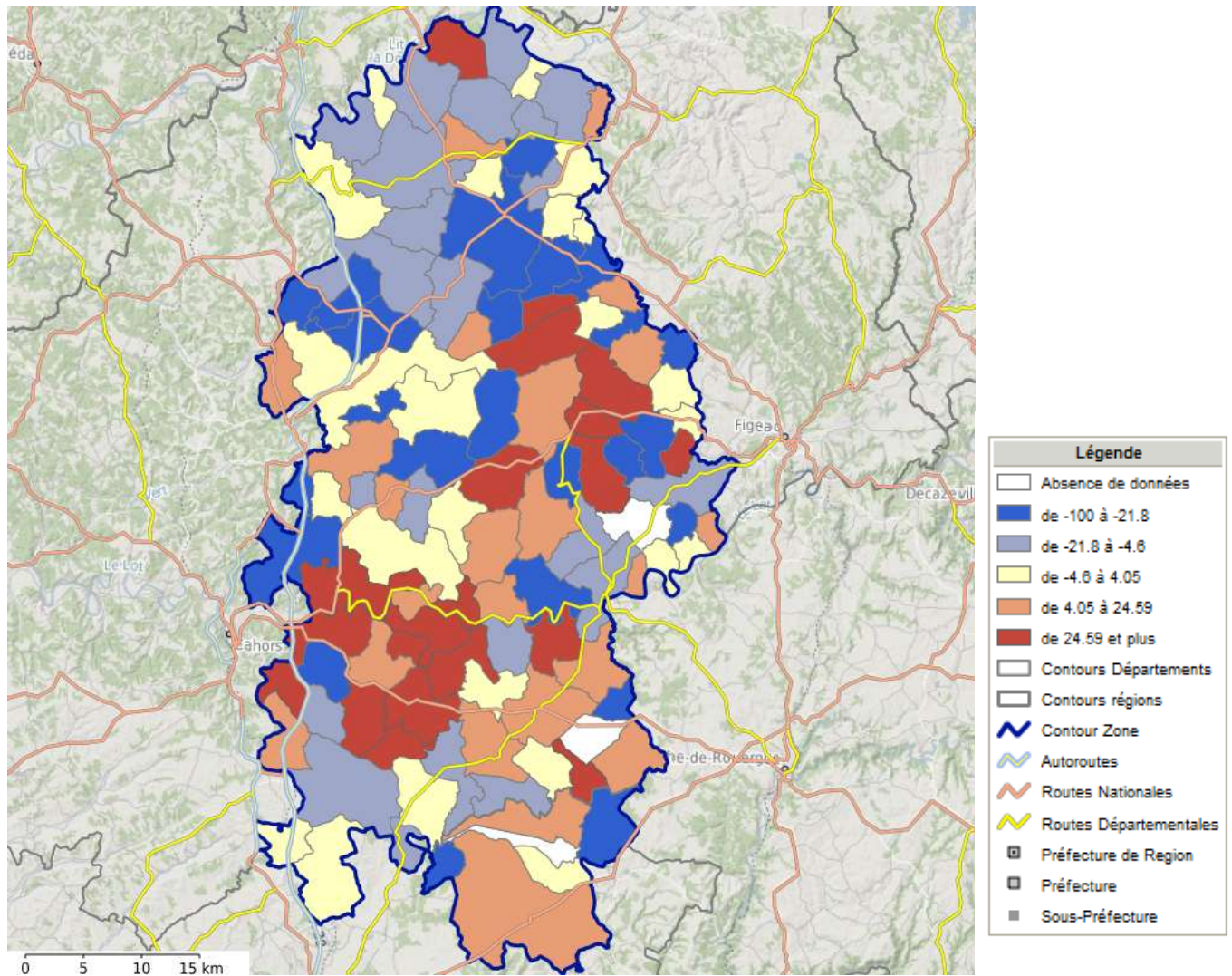
SAU (en ha) des exploitations agricoles en :

		1979	1988	2000	2010	2020
	Périmètre d'étude	99 828	88 104	96 141	103 131	103 804
46	LOT	229 959	210 424	219 376	220 774	218 225
82	TARN-ET-GARONNE	238 427	228 807	224 184	209 874	207 645
76	OCCITANIE	3 536 857	3 408 593	3 323 316	3 133 029	3 131 236
	France Entière	29 169 877	28 400 497	27 539 227	26 840 274	26 746 037

Evolution de la SAU globale ( source : RGA 2010 Communal - Données principales (AGRESTE) - RGA 2020 communal - Données principales (Agreste- Recensement agricole 2020 ) - RGA Communal Superficies Agricoles (SCEES )).

De manière générale, sur le périmètre d'étude, contrairement aux autres zones, la SAU augmente par rapport aux années 2000. Cela se traduit de manière différenciée selon les communes.

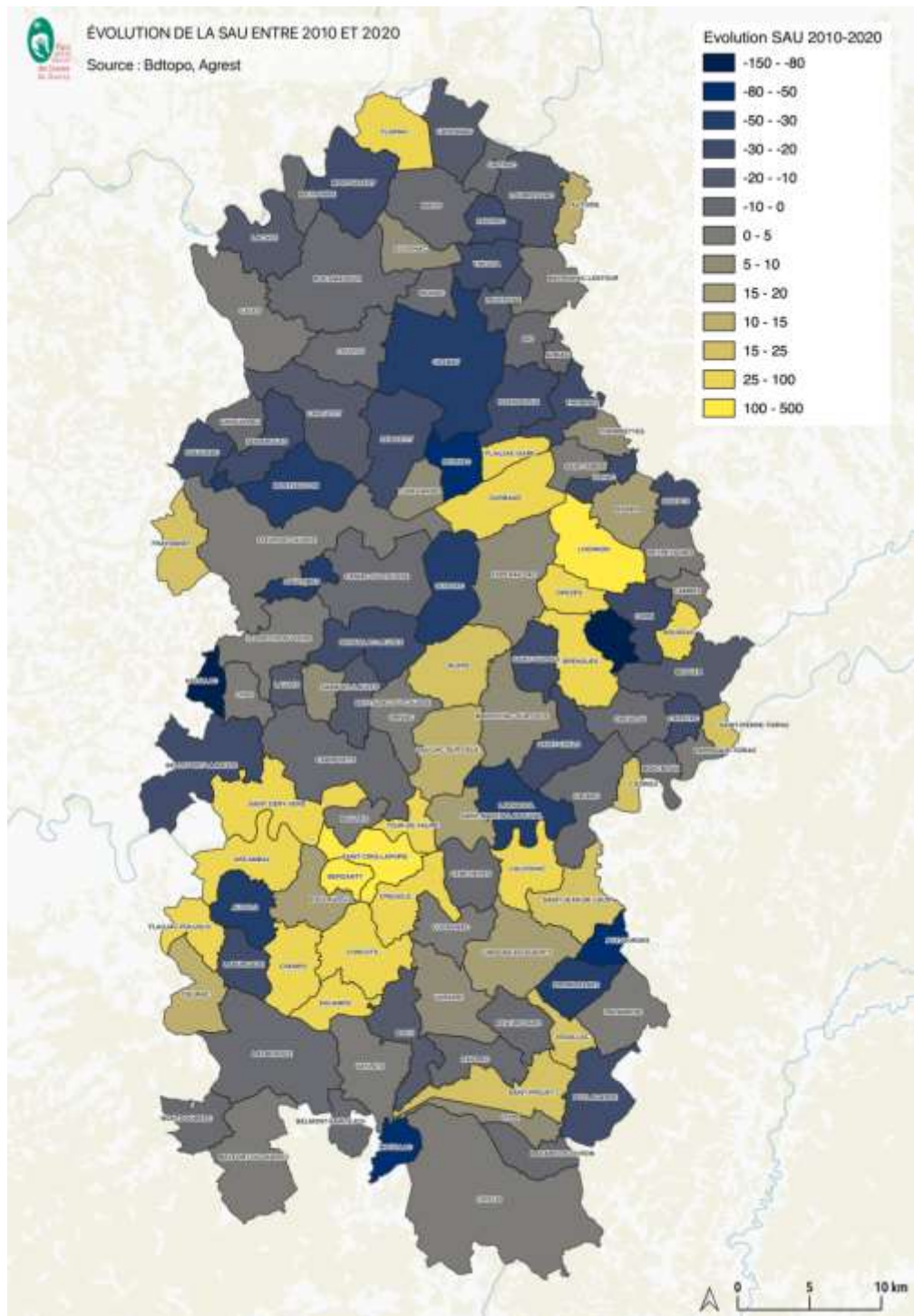




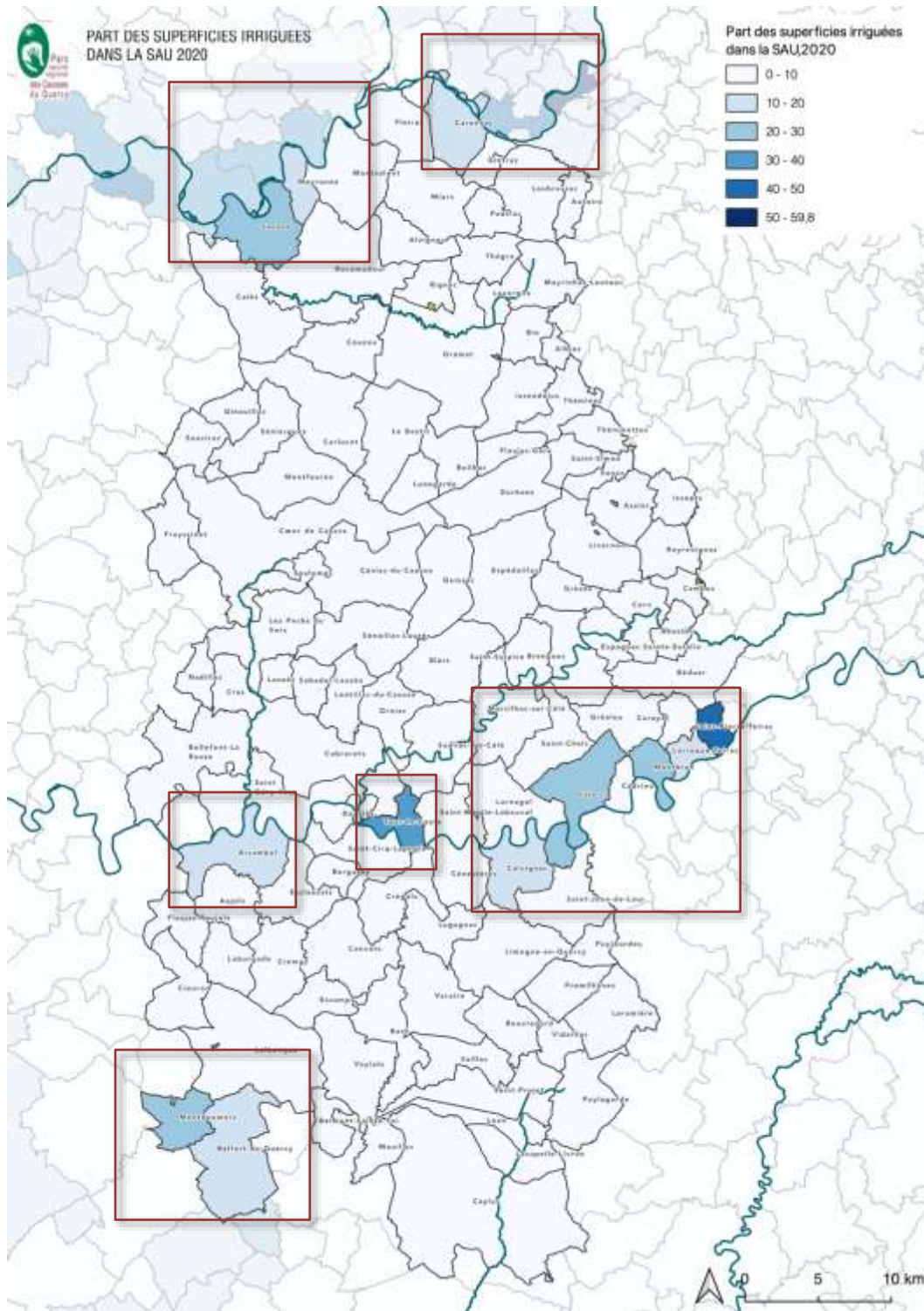
Evolution de la SAU des exploitations de 2010 à 2020 (%) - source: RGA 2010 Communal - Données principales (AGRESTE) - RGA 2020 communal - Données principales (Agreste - Recensement agricole 2020) - RGA Communal Superficies Agricoles (SCEES)

En faisant l'analyse sur la base des petites régions agricoles, on constate une baisse de la SAU sur les secteurs des Causses (zone centrale et Nord) ou encore du Rouergue. Cela est dû en partie à la déprise agricole et à l'artificialisation qui s'opère progressivement, par exemple autour de Gramat (voir partie Paysage et urbanisme du diagnostic).

La SAU totale augmentant légèrement alors que baisse le nombre d'exploitations, la SAU moyenne des exploitations agricoles lotoises poursuit donc son agrandissement.



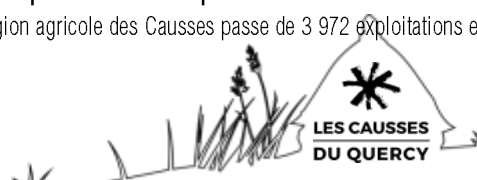
Les surfaces irriguées se concentrent sur les vallées et le Quercy Blanc. Les secteurs susceptibles d'être vulnérables et à risques pour la ressource en eau sont des secteurs identifiés à l'extrême sud, le long de la Dordogne et du Lot (voir encart sur la carte des surfaces irriguées).



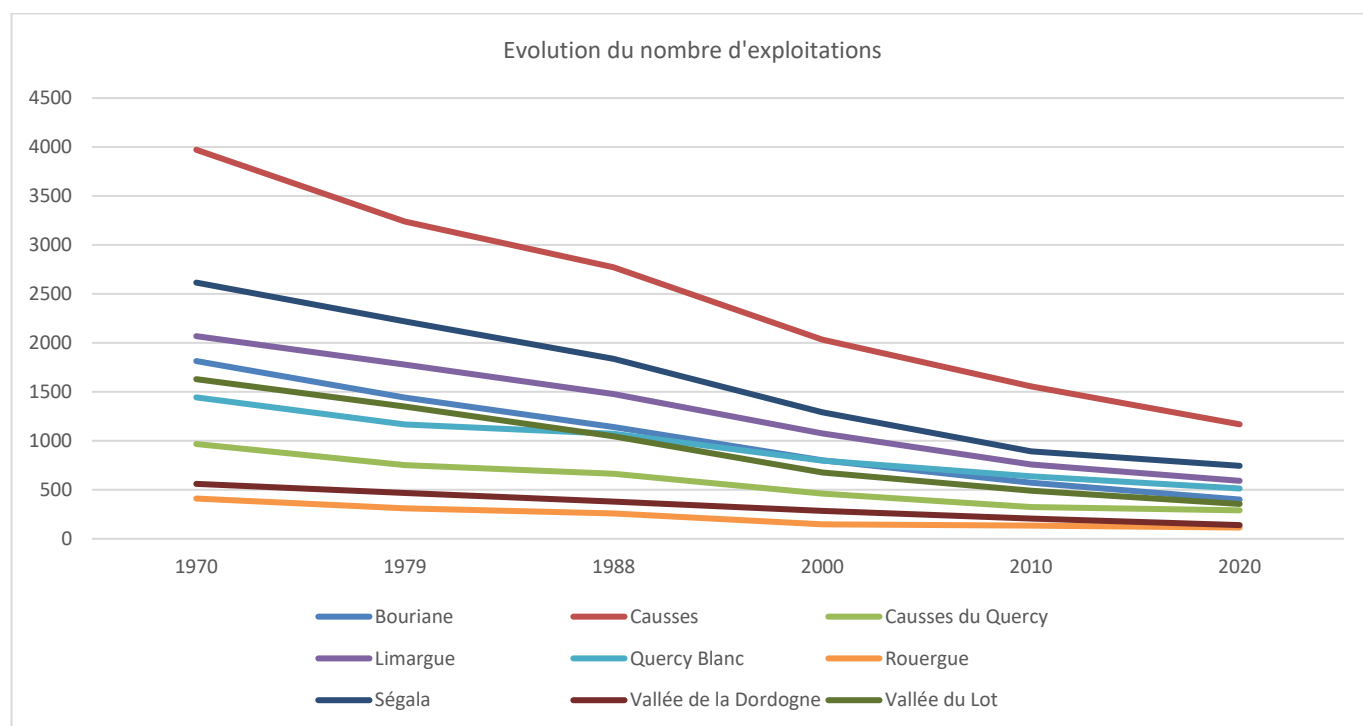
## II. Structure des exploitations

### 1. Évolution du nombre d'exploitations

Comme au niveau national et régional, le nombre d'exploitations agricoles du périmètre d'étude connaît une baisse continue (-63% entre 1979 et 2020). Cependant, cette diminution est légèrement inférieure à celles observées sur la même période au niveau du département du Lot et de la région Occitanie (-66%) ou au niveau national (-69%). Comme sur les autres territoires (national, régional, départemental), le nombre d'exploitation du périmètre d'étude a fortement chuté entre 1979 et 2000. Il est cependant intéressant de noter **que la baisse est moins forte sur le périmètre d'étude que sur les autres territoires**. La diminution du nombre d'exploitation s'observe peu importe la petite région agricole ; par exemple, la région agricole des Causses passe de 3 972 exploitations en 1970 à 1 169 en 2020

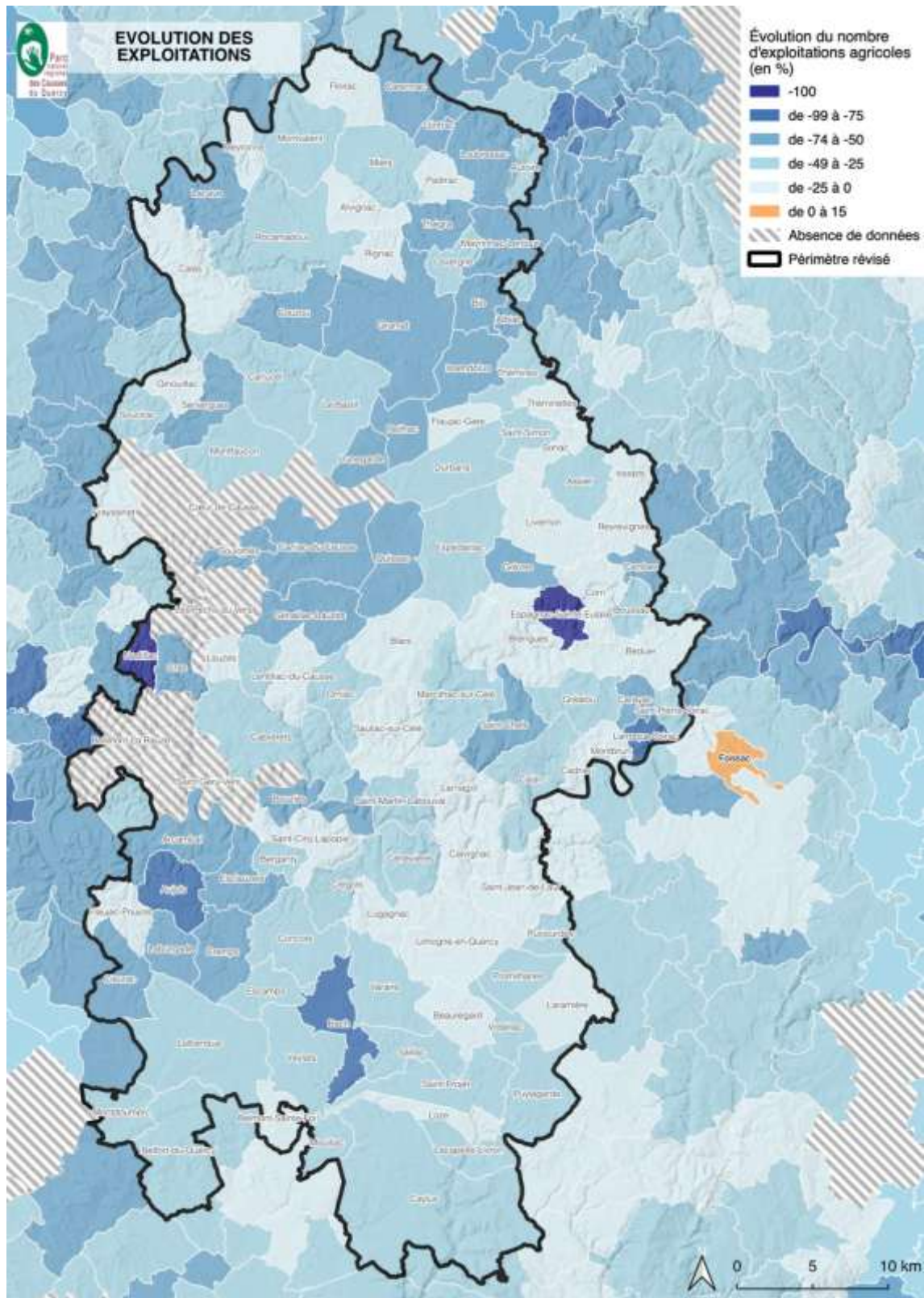


soit une perte de 70% (-25% entre 2010/2020). L'analyse du nombre d'exploitations par commune fait apparaître une densité assez faible dans les régions des Causses (Causse Central, Vallée du Lot et Causse Limogne- Lalbenque) avec pour certaines communes un nombre d'exploitations inférieur ou égal à 3. Dans le Limargue et le Quercy Blanc, la densité d'exploitations est plus importante. Deux communes n'accueillent plus de siège d'exploitation : Espagnac-Sainte-Eulalie et Nadillac ; et trois communes risquent de ne plus avoir d'éleveurs dans les prochaines années : Aujols, Bach et Larroque-Toirac.



Evolution du nombre d'exploitation - RGA 2010 Communal - Données principales (AGRESTE) - RGA 2020 communal - Données principales (Agreste - Recensement agricole 2020) - RGA Communal Taille moyenne des exploitations (SCEES)





Evolution du nombre d'exploitation - RGA 2010 Communal - Données principales (AGRESTE) - RGA 2020 communal - Données principales (Agreste - Recensement agricole 2020) - RGA Communal Taille moyenne des exploitations (SCEES)

## 2. Évolution de la taille des exploitations

Si le nombre d'exploitation sur le territoire tends à diminuer, il est important d'observer qu'il y a une augmentation de la taille moyenne des exploitations : Sur l'ensemble du territoire du périmètre d'étude, la Surface Agricole Utilisée (SAU) par exploitation a évolué positivement de 20,6% entre 2010 et 2020 (contre -2,4%

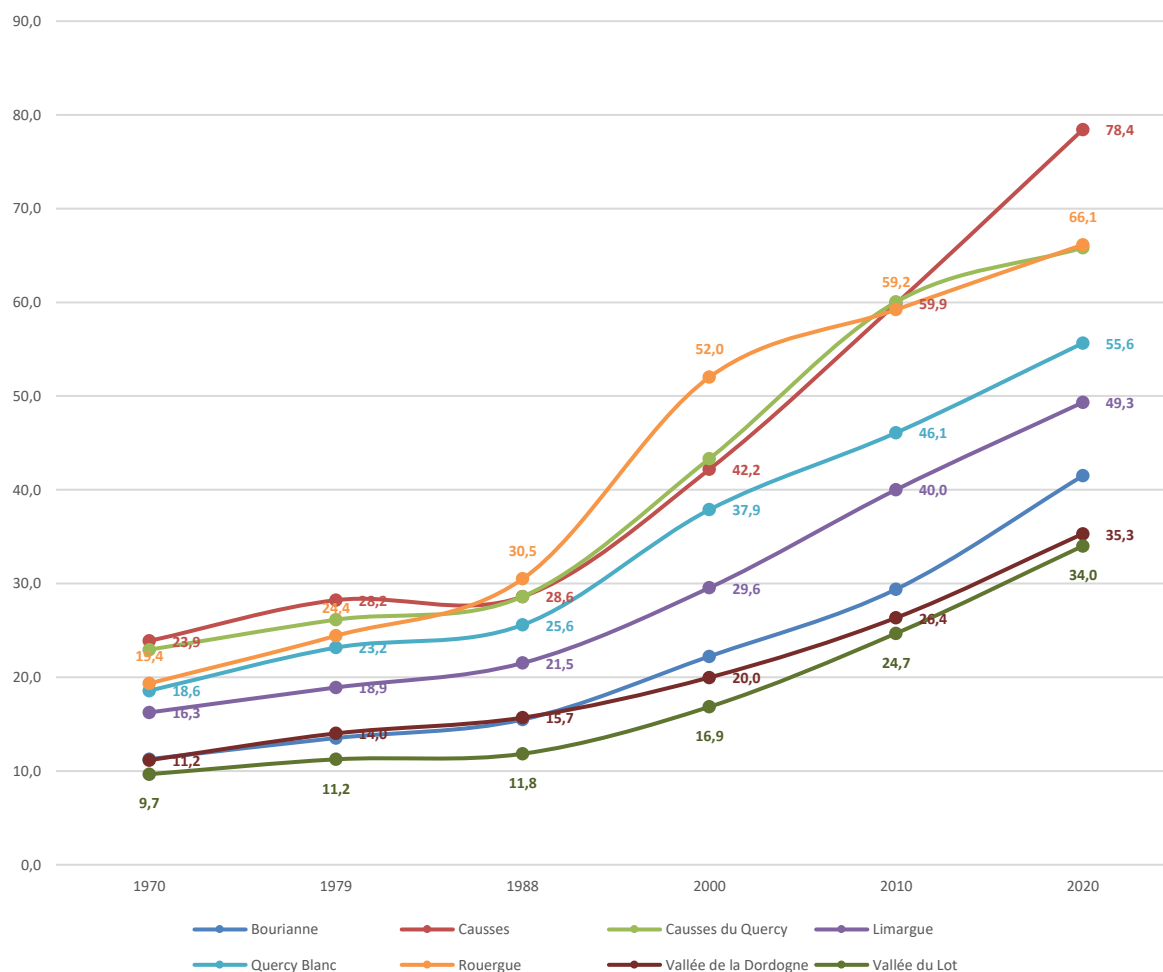
dans le département du Lot, -1,3% en Tarn-et-Garonne, -0,7% en Corrèze). Par exemple, sur le territoire de la petite région agricole des Causses, la SAU moyenne par exploitation est passé de 23,9 ha en 1970 à 78,4 ha en 2020.

La surface moyenne d'une exploitation agricole sur le Département du Lot est de 55 ha en 2020, et de 48 ha sur le département du Tarn-et-Garonne :

- La surface moyenne d'une exploitation agricole des petites régions agricoles Causses, Causses du Quercy, Rouergue et Quercy Blanc est supérieure aux moyennes départementales.
- A l'inverse, les SAU moyennes les moins élevées sont celles des exploitations des vallées (Lot et Dordogne) : SAU moyenne de 34 ha pour les exploitations de la vallée du Lot et 35,5 ha en vallée de la Dordogne.

On constate que dans les régions où le nombre des exploitations diminue le plus vite, la taille des exploitations augmenté également au même rythme (Causses & Rouergue).

**SAU moyenne par exploitation en ha**  
(Agrreste - recensements agricoles 1970-2020)



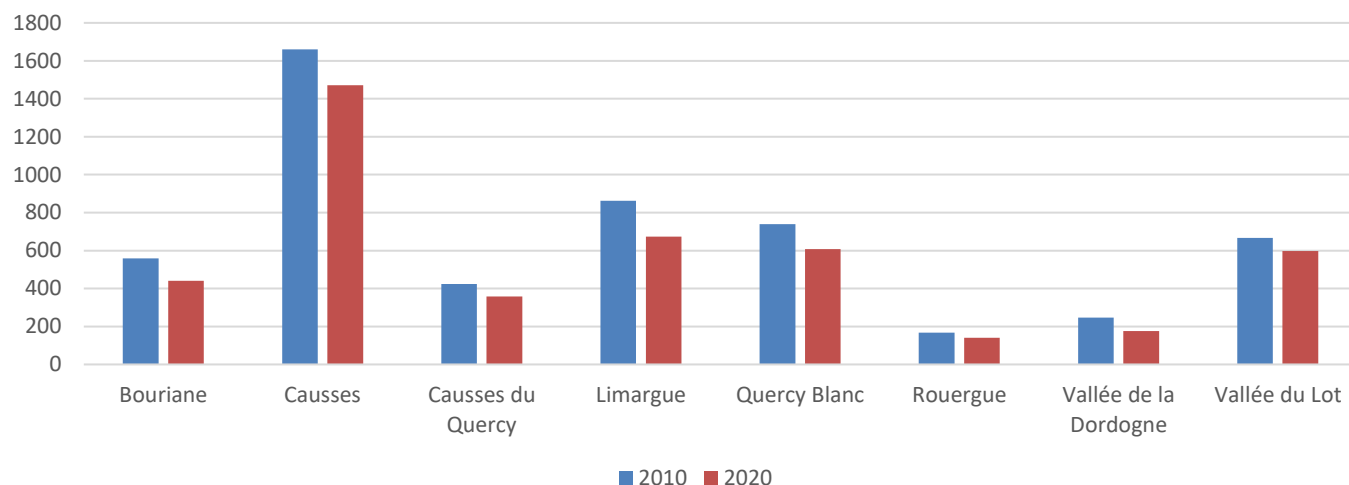
### 3. Main d'œuvre et devenir des exploitations

#### a) Main d'œuvre des exploitations et externalisation des travaux agricoles

Pour évaluer le volume total d'emploi mobilisé dans les exploitations, on utilise souvent la notion d'équivalent temps plein (ETP), qui comptabilise aussi bien la main d'œuvre salariée que les chefs d'exploitations. Le périmètre d'étude compte 4468 ETP agricole en 2020 contre 5324 en 2010 (soit -16% en dix ans). Cette baisse se retrouve sur chaque petite région agricole.

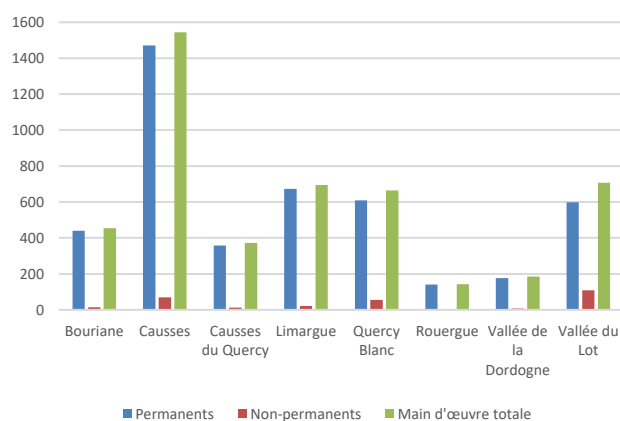


### Évolution des ETP de permanents agricoles entre 2010 et 2020 (Agreste - recensements agricoles 2010-2020)

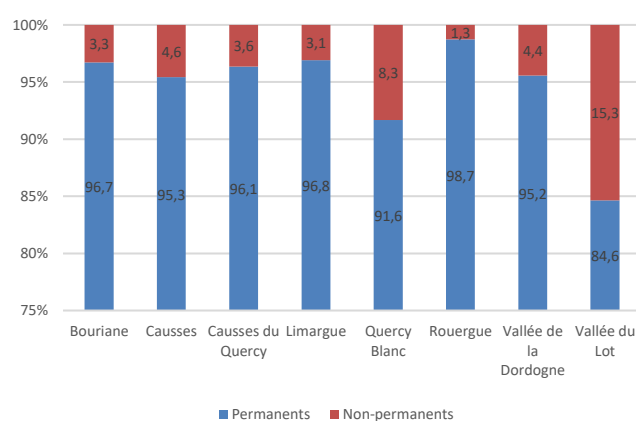


En complément des travailleurs permanents s'ajoutent des travailleurs saisonniers ou occasionnels (« non-permanents »), qui représentent un peu plus d'un dixième de ces ETP. La part de ce travail saisonnier est différente selon les petites régions agricoles, selon la part des productions végétales pour lesquelles les travaux sont plus saisonniers qu'en élevage.

#### Répartition du volume de travail agricole - ETP en 2020 (Agreste - recensement agricole 2020)



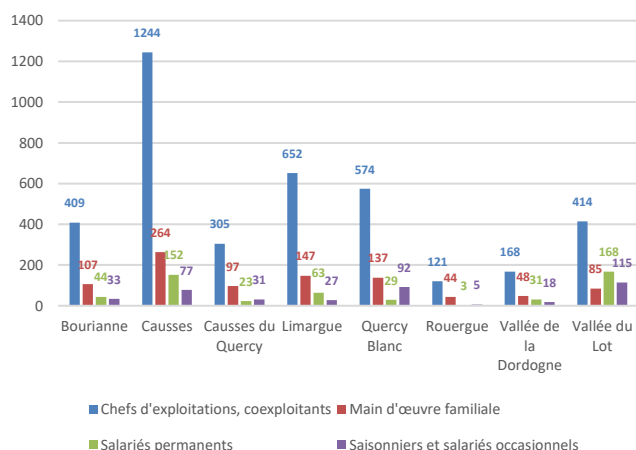
#### Répartition du volume de travail agricole - ETP (%) en 2020 (Agreste - recensement agricole 2020)



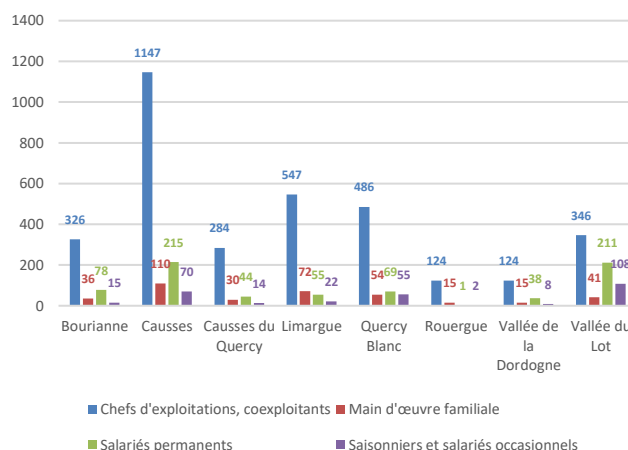
Le volume de travail saisonnier ou occasionnel dans le secteur agricole maintient une relative stabilité au fil des recensements agricoles. En contraste, la main-d'œuvre agricole permanente présente une tendance à la baisse régulière au cours des 50 dernières années. Cette évolution peut refléter des changements structurels dans le secteur agricole, tels que l'automatisation croissante, les modifications des pratiques agricoles et les ajustements liés aux politiques agricoles.

Entre 2010 et 2020, la diminution des équivalents temps plein (ETP) de travailleurs permanents est notable mais deux fois moins importante que la chute du nombre d'exploitations agricoles. Il est intéressant de noter que le rythme de cette baisse des ETP permanents a sensiblement ralenti au cours de la période récente, en comparaison avec les moyennes annuelles observées lors des périodes intercensitaires antérieures. Cette observation peut s'expliquer par divers facteurs tels que des changements dans les pratiques agricoles, l'adaptation aux évolutions du marché et des politiques agricoles, ou encore l'adoption de technologies nouvelles qui peuvent avoir un impact sur les besoins en main-d'œuvre permanente.

**ETP en 2010 par type de main-d'œuvre**  
(Agreste - recensement agricole 2010)



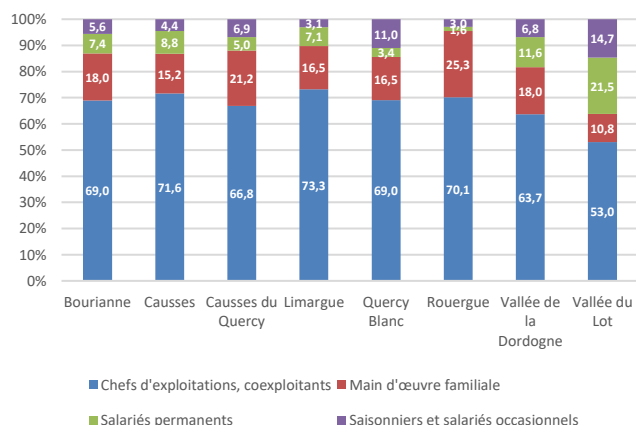
**ETP en 2020 par type de main-d'œuvre**  
(Agreste - recensement agricole 2020)



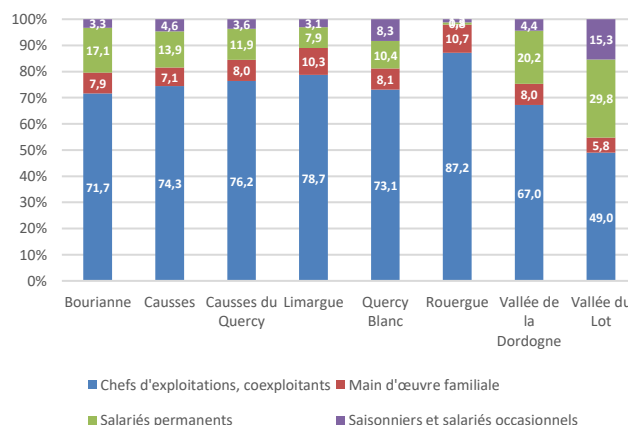
La part familiale représente en 2010 une part importante de la main d'œuvre agricole : par exemple sur le territoire des Causses, elle représente 15 % de la main d'œuvre totale. Elle est sûrement sous-estimée car difficilement quantifiable.

Entre 2010 et 2020, la main-d'œuvre familiale diminue au profit de la main d'œuvre salarié. Celle-ci ne compense pas la perte de la main d'œuvre familiale : par exemple, entre 2010 et 2020, les Causses perdent 154 ETP familiaux et gagnent 63 ETP salariés. Le profil de la main-d'œuvre des exploitations du périmètre d'étude s'ouvre ainsi progressivement au-delà du noyau familial, une tendance également observable à l'échelle nationale.

**Volume de travail selon le type de main-d'œuvre en 2010 (en ETP et % de l'ensemble)**  
(Agreste - recensement agricole 2010)



**Volume de travail selon le type de main-d'œuvre en 2020 (en ETP et % de l'ensemble)**  
(Agreste - recensement agricole 2020)



Toutefois, les exploitants-coexploitants fournissent encore l'essentiel de la force de travail agricole en 2020 : de 50% en vallée du Lot à 87% en Rouergue.

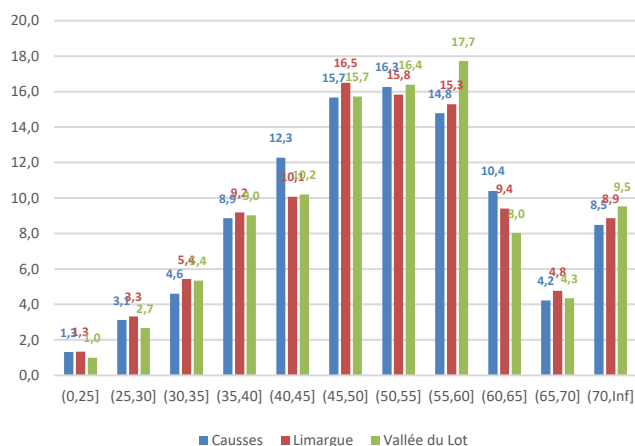
b) Âge des chefs d'exploitation et revenus

L'analyse démographique montre que l'âge moyen des chefs d'exploitation est élevé : près d'un tiers des agriculteurs du territoire a plus de 54 ans. Ce chiffre est en augmentation depuis 2013 contrairement à la Région et au département du Lot.

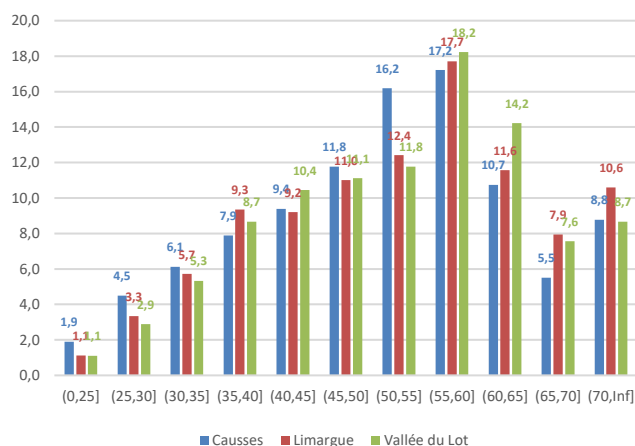
Une portion assez faible des chefs d'exploitations se situe dans la tranche d'âge 15-24 ans.



Pyramide des âges des exploitants agricoles en 2010 (%)  
(Agreste - recensement agricole 2010)

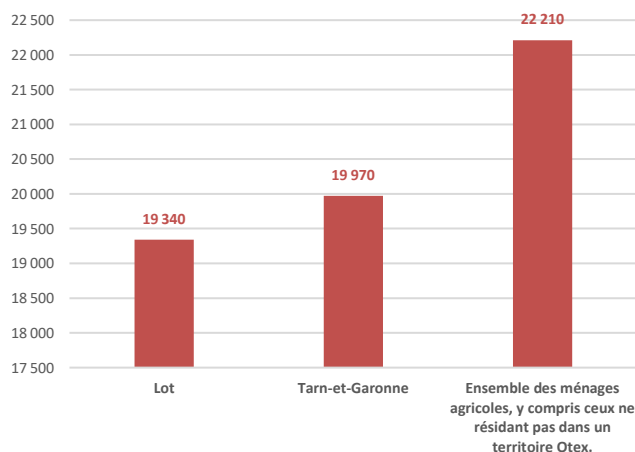


Pyramide des âges des exploitants agricoles en 2020 (%)  
(Agreste - recensement agricole 2020)

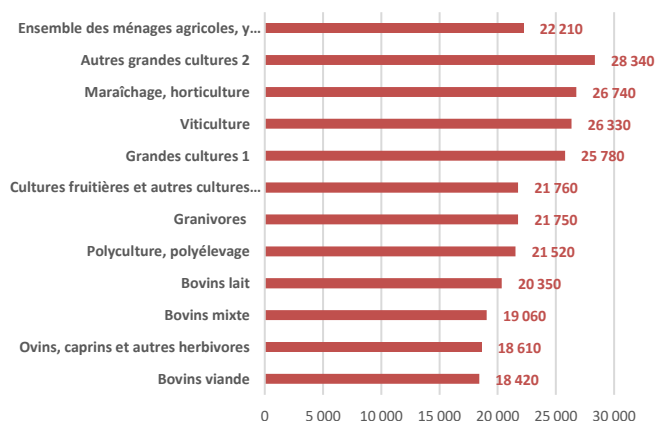


Le revenu agricole sur le périmètre d'étude reste modeste. Parmi les différents modes de productions agricole, l'élevage ovin fait partie de ceux dont le niveau de vie annuel (médiane) est le plus bas, soit 18 610 euros (source : Insee Première n°1 876 – octobre 2021 – chiffre année 2018), ce qui a tendance à décourager la reprise d'exploitation. Enfin, il semble que les terres soient reprises pour l'agrandissement des exploitations au détriment de l'installation de jeunes éleveurs.

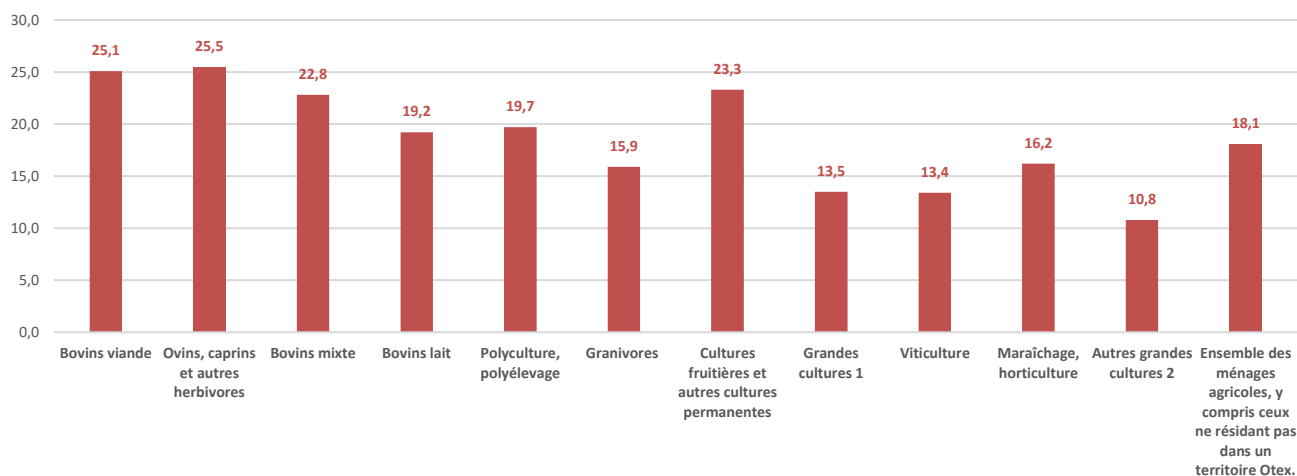
Niveau de vie annuel (médiane) en euros des ménages agricoles en 2018 (Insee, Filosofi 2018)



Niveau de vie annuel (médiane) en euros des ménages agricoles selon la production agricole dominante du territoire en 2018 (Insee, Filosofi 2018)



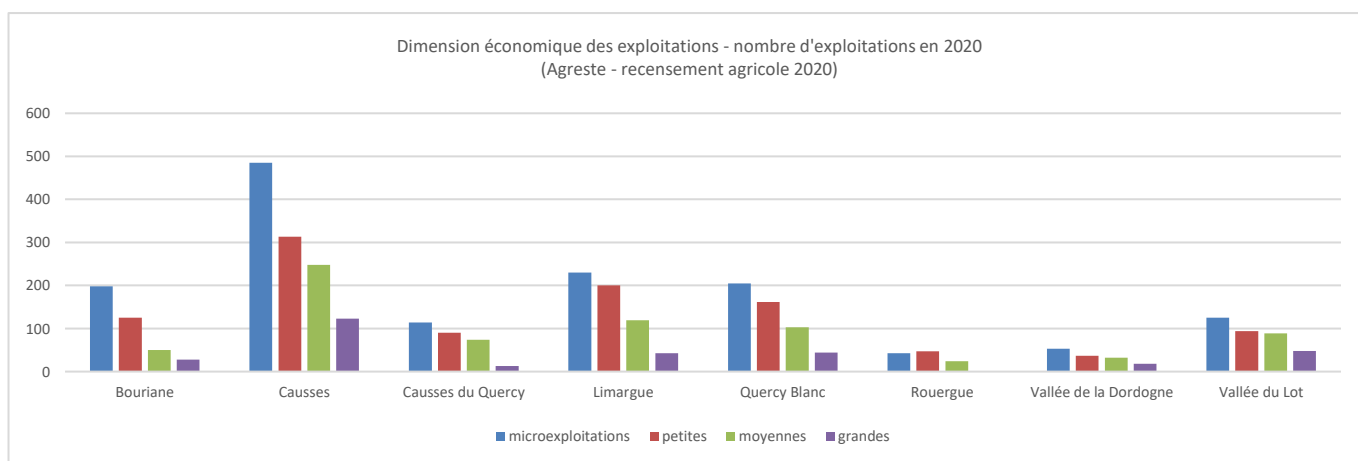
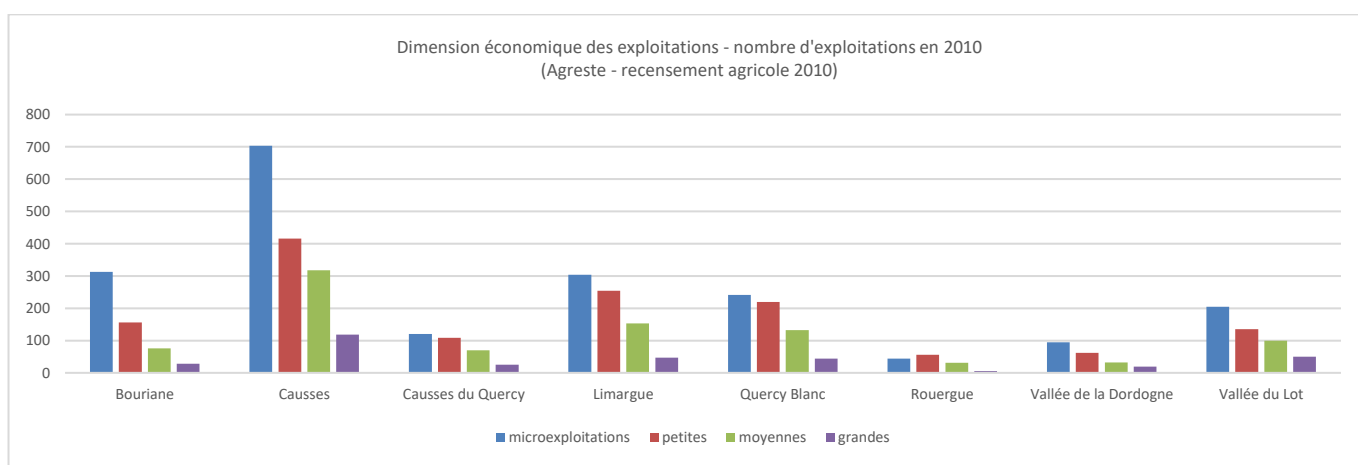
Taux de pauvreté (en %) des ménages agricoles selon la production agricole dominante du territoire en 2018 (Insee, Filosofi 2018)





Le nombre d'exploitations et d'exploitants est en baisse sur le territoire. En se référant à l'analyse démographique, on constate que l'âge moyen des chefs d'exploitation est élevé. La répartition par âge permet de conforter la tendance à la diminution des exploitations à venir puisque près d'un tiers des agriculteurs du territoire ont plus de 54 ans (chiffre est en augmentation depuis 2013 contrairement à la Région et au département du Lot) et qu'une portion assez faible se situe dans la tranche d'âge 15-24 ans. De plus, les exploitations dont la taille du troupeau est de l'ordre de 280 brebis et disposant d'au moins 100 ha, permettent de dégager un revenu minimum qui reste modeste. Parmi les différents modes de productions agricole, l'élevage ovins fait partie de ceux dont le niveau de vie annuel (médiane) est le plus bas, soit 18 610 euros (source : Insee Première n°1 876 – octobre 2021 – chiffre année 2019), ce qui a tendance à décourager la reprise d'exploitation. Enfin, il semble que les terres soient reprises pour l'agrandissement des exploitations et non pas pour l'installation de jeunes éleveurs.

#### 4. Dimension économique et statut juridique des exploitations

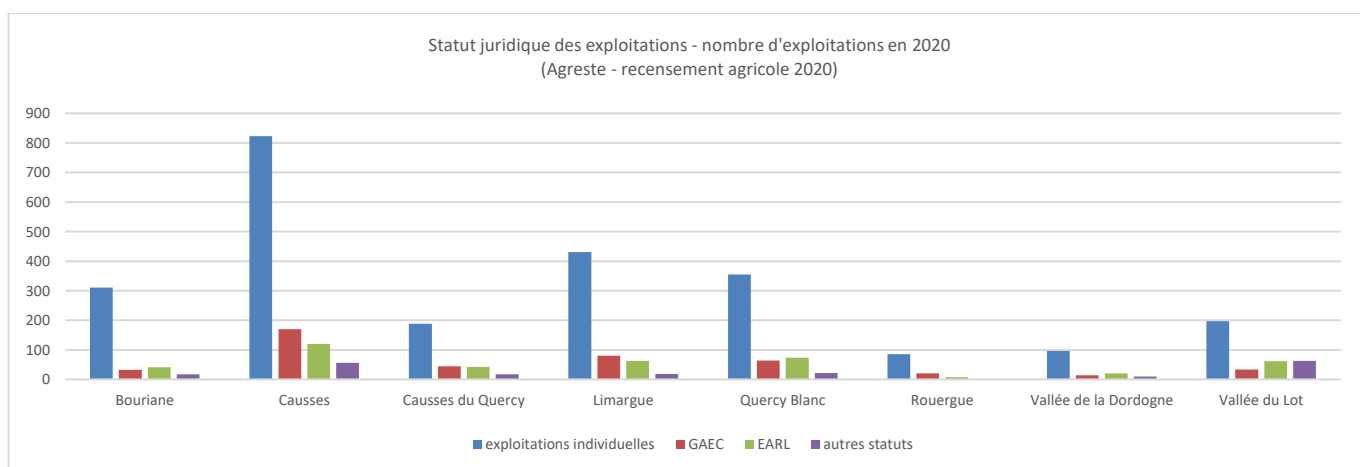
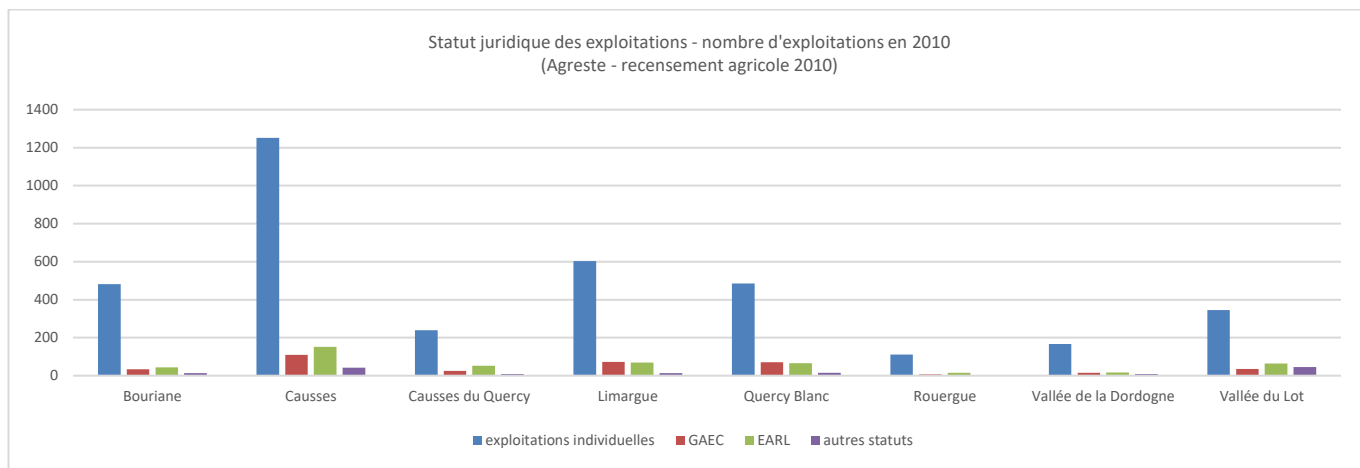


Depuis 2010, la tendance économique des exploitations reste similaire, le territoire est fortement constitué de micro-entreprises ou de petites entreprises. L'étude des statuts juridiques (point 4) permet d'expliquer cette tendance, puisque la majorité des exploitations sont constitués uniquement d'exploitants individuels. E

Entre 2010 et 2020, nous constatons une diminution de l'ensemble des exploitations sur le territoire, en particulier les micro-exploitations, sur toutes les Petites Régions Agricoles, à l'exception des grandes exploitations qui semblent se maintenir voire bénéficier d'une légère augmentation.

Entre 2010 et 2020, en lien avec la déclinaison générale des exploitations, nous constatons une diminution de l'ensemble des différents statuts juridique, en particulier les exploitations individuelles.





### III. Un territoire agricole dynamique, marqué par des signes de qualité et des filières bien organisées

#### 1. Des produits agricoles reconnus et valorisés par des signes de qualité

##### a) Les signes de qualité présents sur le territoire

Plusieurs dispositifs de reconnaissance des filières de production de qualité sont présents sur le territoire : AOC, AOP, IGP, label rouge, etc.

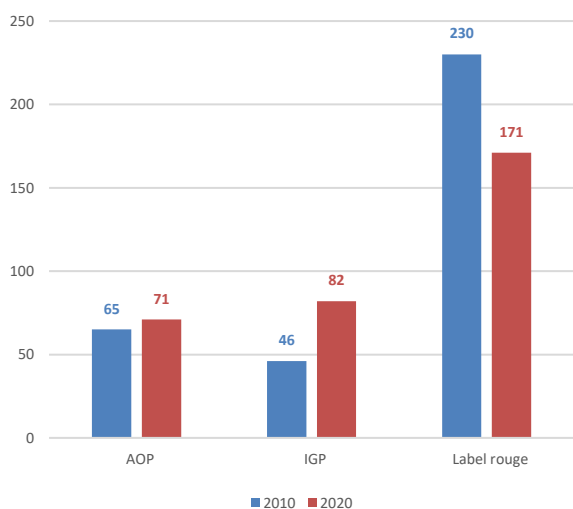
Signe de qualité	Définition	Productions concernées
Indication Géographique Protégée (IGP)	Produit agricole, brut ou transformé, dont la qualité, la réputation ou d'autres caractéristiques sont liées à son origine géographique	<ul style="list-style-type: none"> <li>Agneau de l'Aveyron / Agneau du Limousin</li> <li>Veau d'Aveyron / Veau du Limousin</li> <li>Porc du Limousin</li> </ul>
Appellation d'Origine Protégée (AOP)	Produit dont toutes les étapes de production sont réalisées selon un savoir-faire reconnu dans une même aire géographique, qui donne ses caractéristiques au produit. C'est un signe européen qui protège le nom du produit dans toute l'Union européenne.	<ul style="list-style-type: none"> <li>Fromage Rocamadour, Bleu des Causses et Bleu d'Auvergne</li> <li>Noix et huile de noix du Périgord,</li> <li>Vin de Cahors, vin des coteaux de Quercy et le chasselas de Moissac</li> </ul>



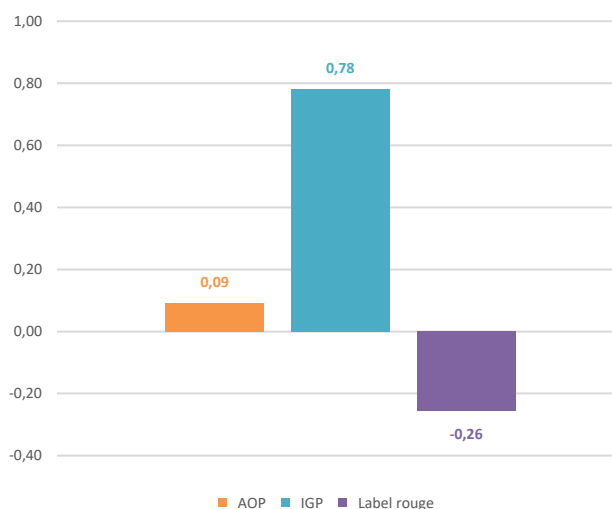
Label Rouge	Produit qui, par sa condition de production ou de fabrication, a un niveau de qualité supérieur par rapport aux autres produits similaires habituellement commercialisés.  Le Label Rouge est ouvert à tous les produits, quelle que soit leur origine géographique (y compris hors de l'Union européenne).	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Agneau Fermier du Quercy</li> <li>▪ Veau élevé sous la mère</li> <li>▪ Porc au grain du Sud-Ouest</li> <li>▪ Bœuf Blond d'Aquitaine</li> </ul>
Agriculture Biologique	Mode de production qui allie les pratiques environnementales optimales, le respect de la biodiversité, la préservation des ressources naturelles et l'assurance d'un niveau élevé de bien-être animal.	

Entre 2010 et 2020, sur le périmètre d'étude, on peut observer une forte diminution du recours au Label Rouge (- 59 exploitations) tandis que les exploitations en IGP et AOP ont tendance à augmenter (+ 6 pour les AOP, +36 pour les IGP).

Évolution du nombre d'exploitations par label entre 2010 et 2020 à l'échelle du périmètre 2012-2027 (Agreste Recensement agricole 2020, atopia)



Évolution du nombre d'exploitations (en %) par label entre 2010 et 2020 à l'échelle du périmètre 2012-2027 (Agreste Recensement agricole 2020, atopia)



Les sites remarquables du goût est un label de qualité qui vise à promouvoir les produits locaux Français au niveau touristique et gastronomique. Ce label est distribué à une zone géographique qui est le cœur de production du produit. C'est un label national créée en 1994 et qui regroupe aujourd'hui 57 sites. Sur le périmètre d'étude, nous retrouvons 3 SRG :

- **Le Safran du Quercy à Cajarc** : Cette épice provenant d'une plante peu présente en France est l'une des épices les plus chères du monde du fait de son processus de fabrication très compliqué. Sur le périmètre d'étude, c'est l'association « Cajarc, cité du safran » qui structure la filière du Safran.
- **La noix du Périgord à Martel** : Martel fait partie de l'association nationale des « Sites remarquable du Goût » qui s'attache à défendre et à promouvoir la richesse des produits du terroir ainsi que le patrimoine naturel et bâti associé à ces fleurons emblématiques de l'art de vivre à la française.
- **La truffe noire de Lalbenque** : Les sols et le climat du Quercy et plus particulièrement du causse de Lalbenque – Limogne sont favorables à la production de la truffe noire, récoltée en hiver, de décembre à mars, à l'aide du cochon, du chien (ou même de la mouche). Le Site remarquable du goût du marché aux truffes de Lalbenque propose, sur place, en partenariat avec le Syndicat des trufficulteurs de la région de Lalbenque et l'Office de tourisme du pays de Lalbenque – Limogne, de faire découvrir la truffe. En plus des marchés, tout au long de l'année, des manifestations autour de la truffe noire de Lalbenque visent à honorer le champignon.

b) Les productions concernées :

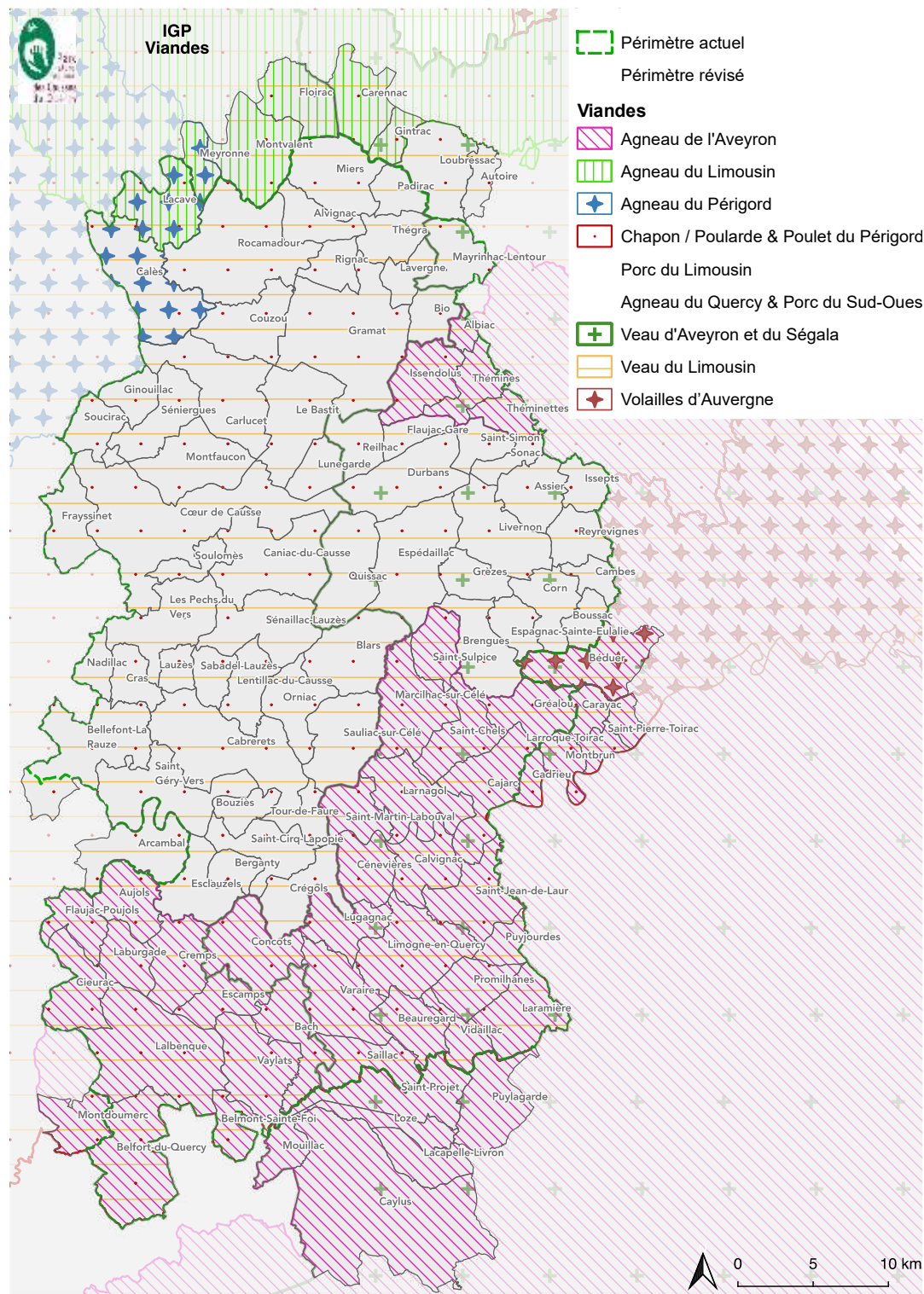
Sur le périmètre d'étude, les productions agricoles sont majoritairement issues de l'élevage. Les élevages caprins ne représentent qu'une faible proportion des élevages sur le Parc. Pourtant, le Cabécou et le fromage AOP Rocamadour qui sont issus de cette production sont très liés à l'image des Causses. Ces éleveurs sont par ailleurs assez dispersés sur l'ensemble du territoire. Le cahier des charges de l'AOP décrit la méthode d'obtention nécessaire à l'obtention du label, notamment :

- Chèvres de races Saanen ou Alpine ou croisement entre ces deux races



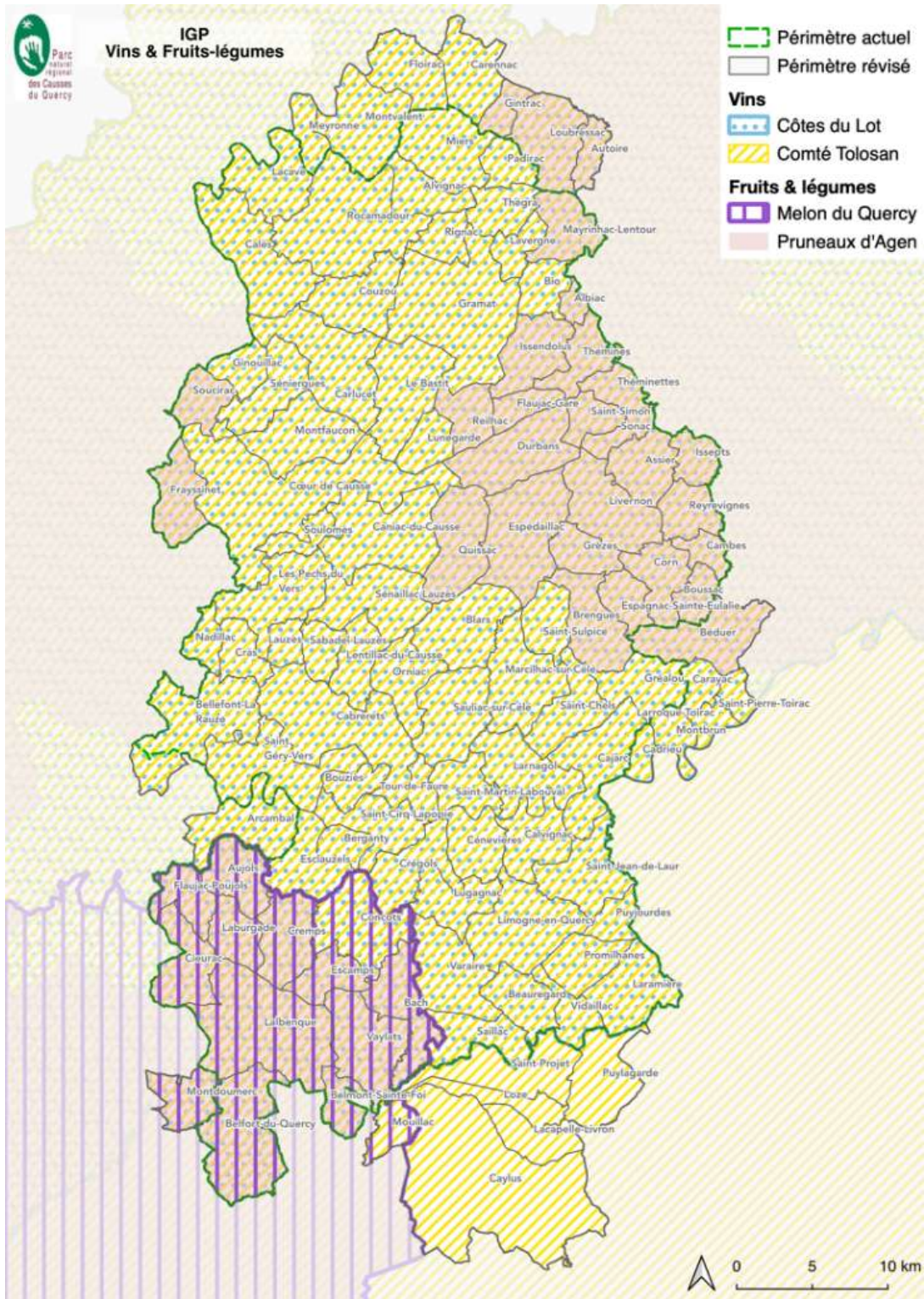
- Désaisonnement autorisé (au maximum 60% du troupeau si traitement hormonal)
- Chargement maximal de 10 chèvres / ha de surfaces fourragères, parcours ou de céréales destinées à l'alimentation des chèvres
- Ration alimentaire comportant au minimum 80% d'aliments produits sur l'aire géographique

Les élevages de canards sont répartis de manière assez dispersée sur le territoire. La plupart des élevages font partir de la Quercynoise, filiale de la coopérative CAPEL. Depuis la crise de la grippe aviaire en 2022, l'ensemble des postes (naisseurs, engraisseurs et gaveurs) sont gérés sur le territoire de la coopérative. La commercialisation en vente directe de ces produits est assez largement répandue sur les exploitations qui intègrent le gavage. La filière ovine est très bien structurée et organisée sur le département. La création en 1982 du Label Rouge "Agneaux fermier du Quercy" (1er agneau labellisé en France), a contribué largement à la structuration de cette filière prépondérante sur le territoire. De plus, la présence d'un abattoir et d'un marché dans la zone permettent aujourd'hui de conforter cette filière qui reste fragile économiquement.

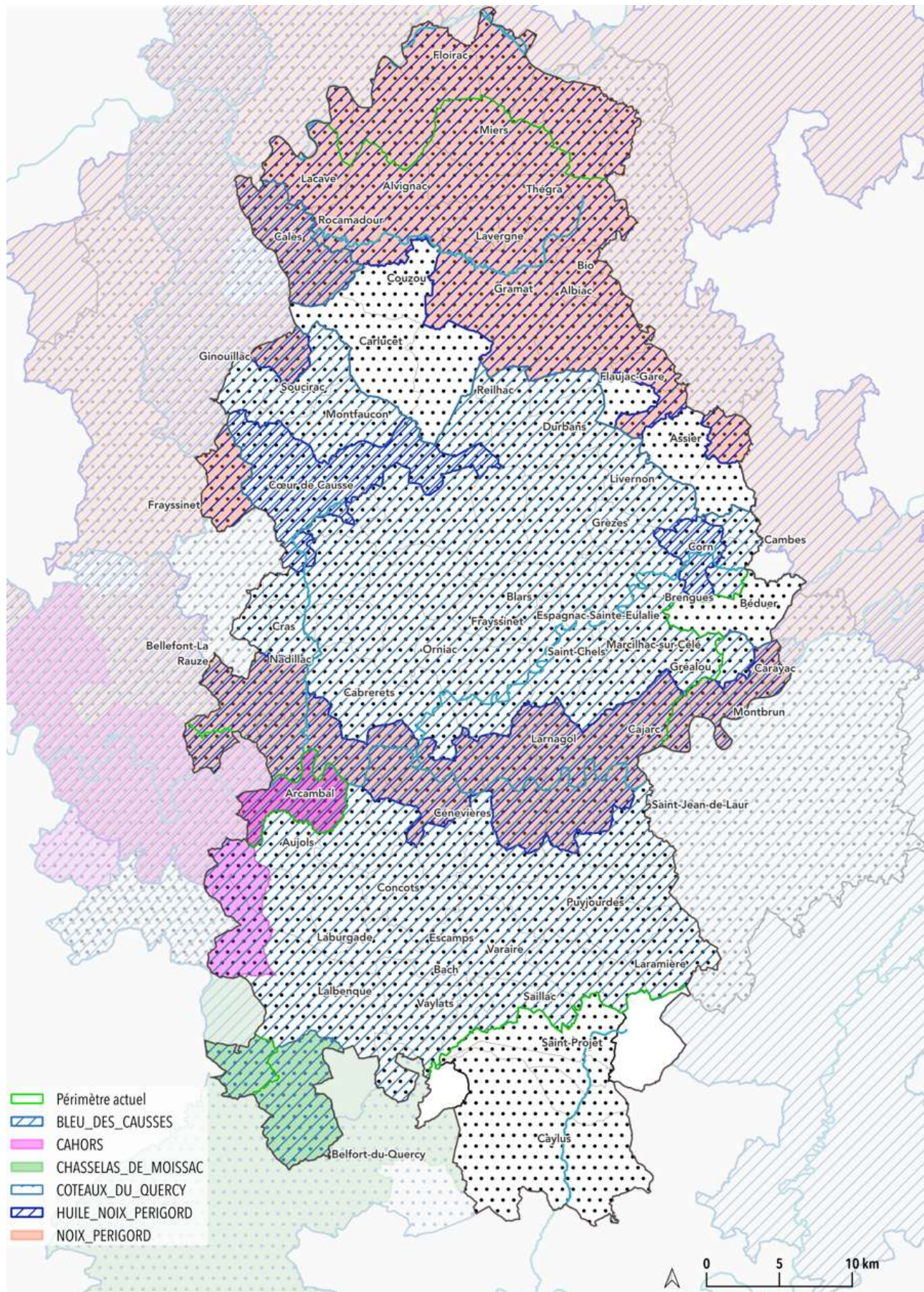


Distinction des IGP sur le territoire : viandes





Distinction des IGP sur le territoire : vins/fruits/légumes

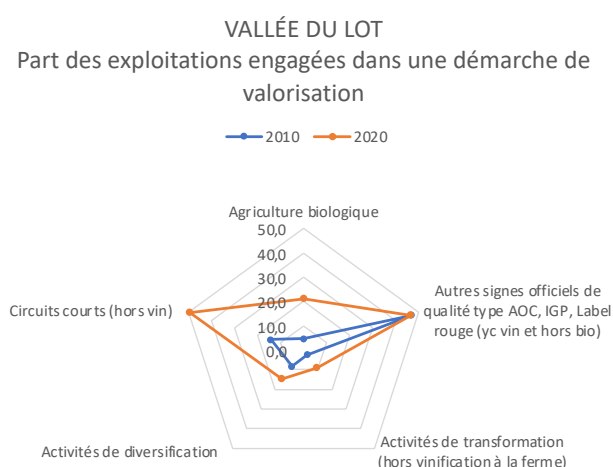
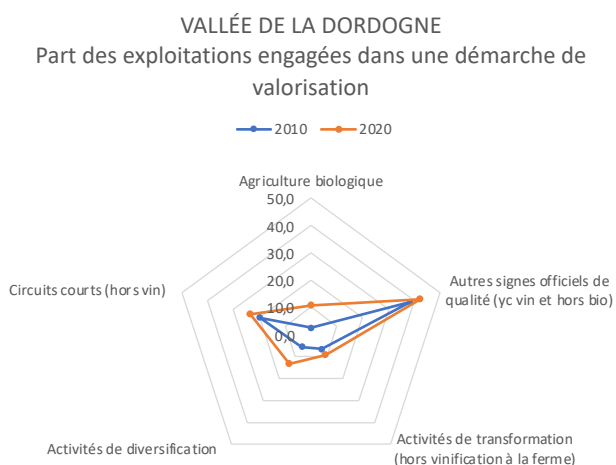
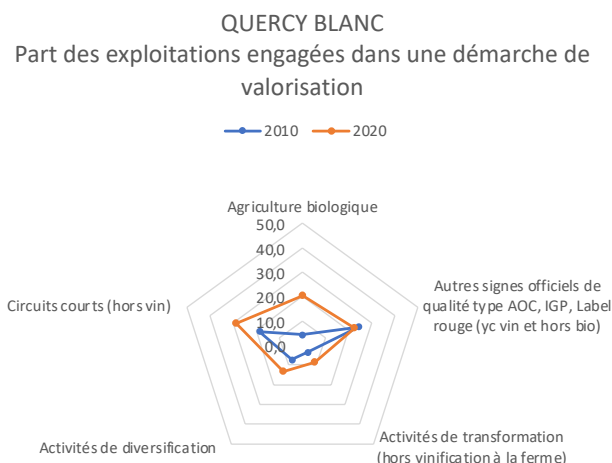
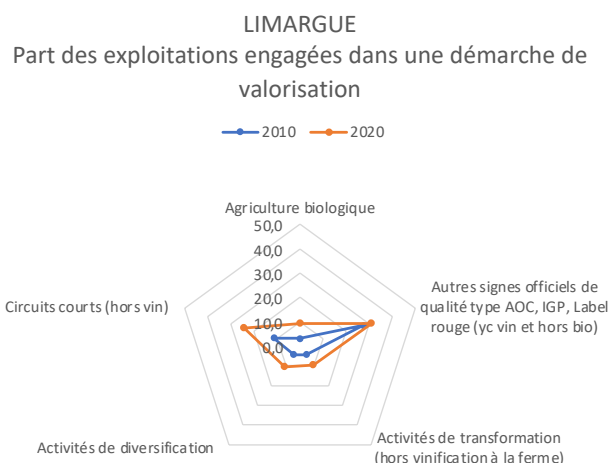
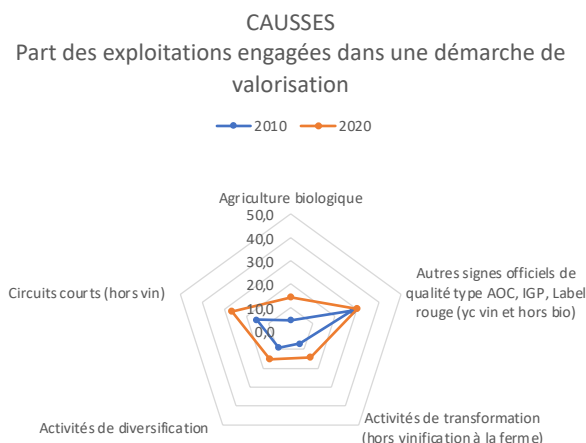
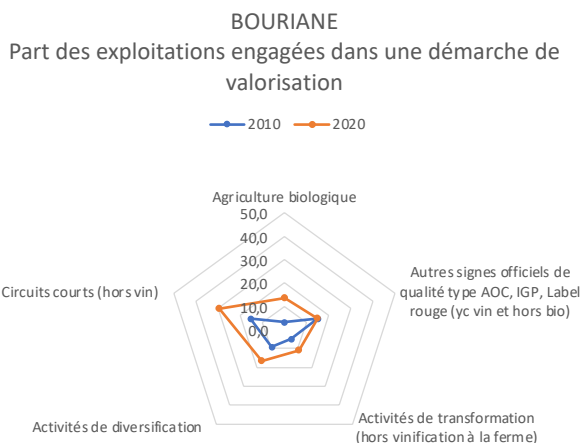


Les AOC sur le territoire



## 2. Les démarches de valorisation sont différentes en fonction des Petites Régions Agricoles

Depuis 2010, l'ensemble des Petites Régions Agricoles voient ces démarches de valorisation augmenter, démontrant une volonté forte de promouvoir les productions locales. Ce sont les exploitations des vallées de la Dordogne et du Lot qui sont particulièrement engagées dans des démarches de valorisation, notamment pour les circuits courts et les autres signes officiels de qualité type AOP, IGP et label rouge.



### 3. La marque Valeurs Parc

La marque Valeurs Parc est une marque collective attribuée par les Parcs, sur la base d'une démarche contractuelle, à tous les professionnels de leur territoire qui le souhaitent et qui satisfont le niveau d'exigence requis. Elle concerne aussi bien les produits agricoles que les produits artisanaux, les hébergements et prestations touristiques, les actions pédagogiques...

Sur le volet agricole, trois référentiels ont été ouverts en 2018-2019 et 9 agriculteurs sont bénéficiaires de la marque Valeurs Parc en 2024:

- Le référentiel Miel : 3 producteurs
- Le référentiel Plantes à Parfum Aromatiques et Médicinales, Fruits et Légumes, Champignons (hors truffe) : 4 producteurs
- Le référentiel Canard Gras : 2 producteurs

### 4. Les circuits courts

En une décennie le nombre d'exploitations qui s'inscrit dans une démarche de circuits courts hors viticulture a progressé de 11% sur le périmètre d'étude. Cette progression est à relativiser car plus faible que celle départementale (+ 23 % dans le Lot par exemple), s'expliquant peut être par la faible diversification des activités agricoles du périmètre d'étude.

## IV. Les activités agricoles : les activités d'élevage

### 1. Les élevages sur le territoire

Point de méthode : certaines des données à notre disposition pour l'analyse des cheptels ne sont pas accessibles à cause du secret statistique. Aussi, certaines données sont à nuancer.

#### a) La répartition

Sur le périmètre d'étude, deux grandes familles d'élevage prédominent :

- Les bovins dont vaches laitières et vaches allaitantes majoritaires sur la moitié sud du territoire (Quercy Blanc et le Rouergue)
- Les ovins, comprenant les brebis mères laitières et les mères allaitantes, majoritaires en Bouriane, Limargue, Causses et Vallées.

Les autres types d'élevages sont présents de façon plus ou moins importante en fonction des Petites Régions Agricoles..

#### b) L'évolution

L'élevage, qu'il soit bovin ou ovin, diminue sur tout le périmètre d'étude.

A l'échelle des Petites Régions Agricoles, nous observons une diminution globale des élevages ovins, en particulier en Bouriane, le Limargue et en vallée de la Dordogne. Seule la vallée du Lot est relativement bien épargnée par cette diminution.

Concernant les élevages bovins, le Limargue, la vallée de la Dordogne et le Quercy Blanc connaissent une importante diminution, en particulier pour les vaches laitières qui déclinent sur l'ensemble des Petites Régions Agricoles.

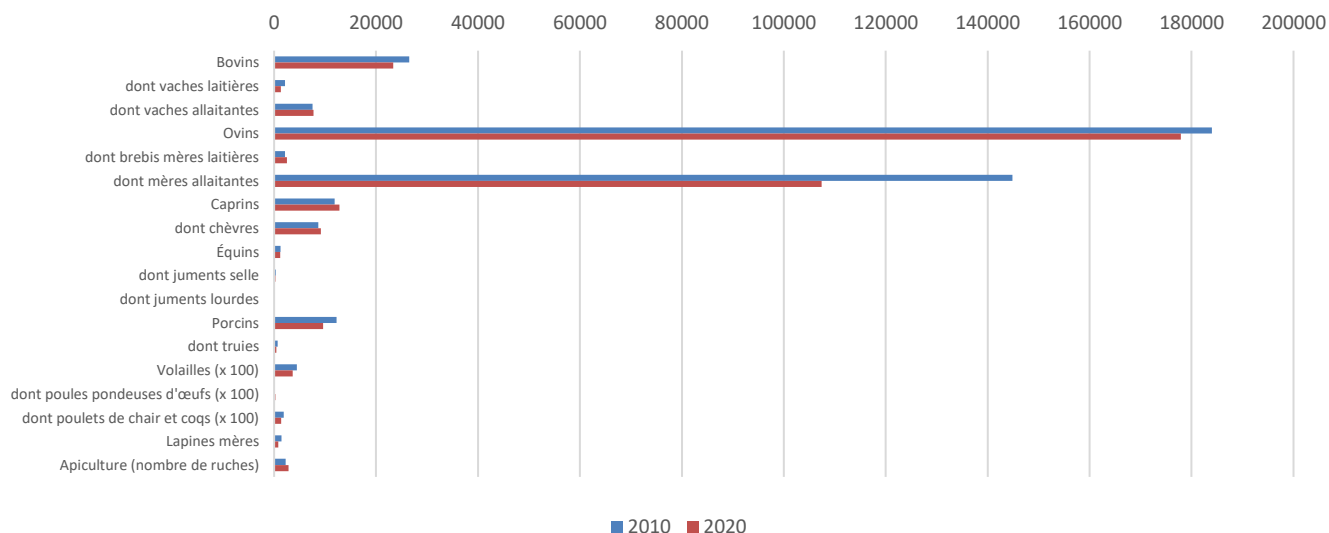
Aussi, nous constatons parallèlement une évolution positive des élevages :

- o de volailles, en particulier en Quercy Blanc, Ségala et en Bouriane ;
- o des ruches, en Quercy Blanc, Ségala, en Limargue, dans les Causses et en Bouriane.

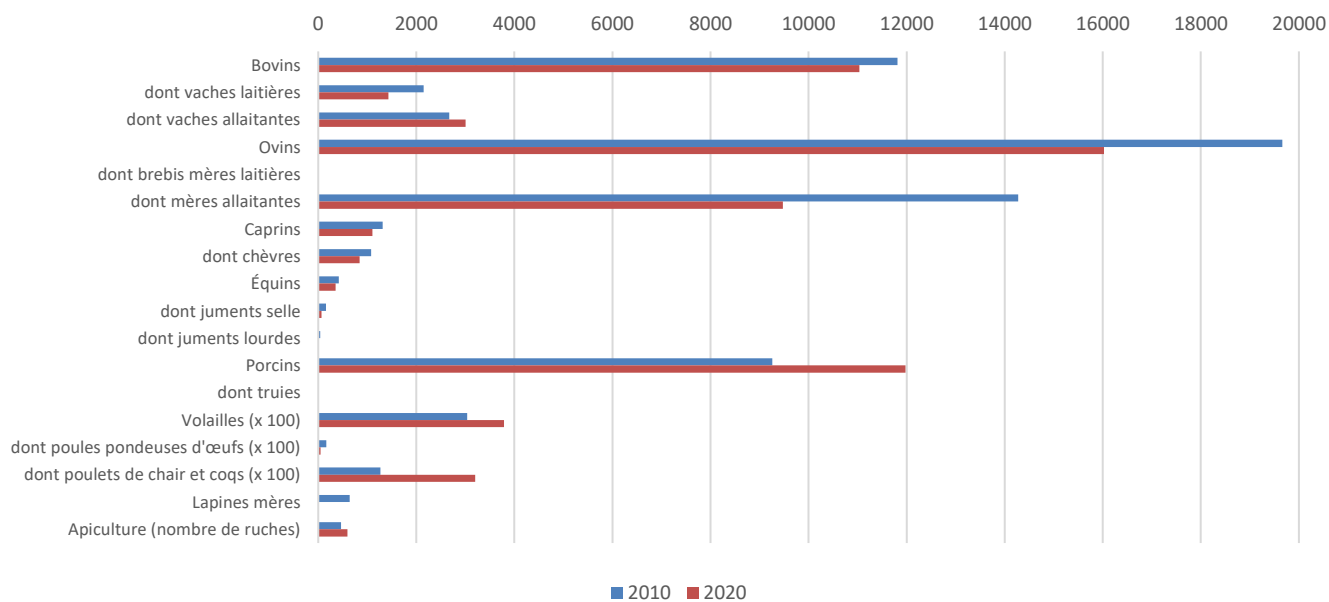
Les élevages de lapins semblent diminuer drastiquement sur l'ensemble des Petites Régions Agricoles étudiées.



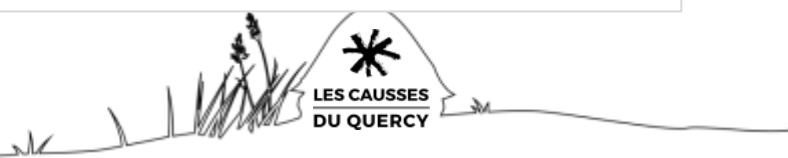
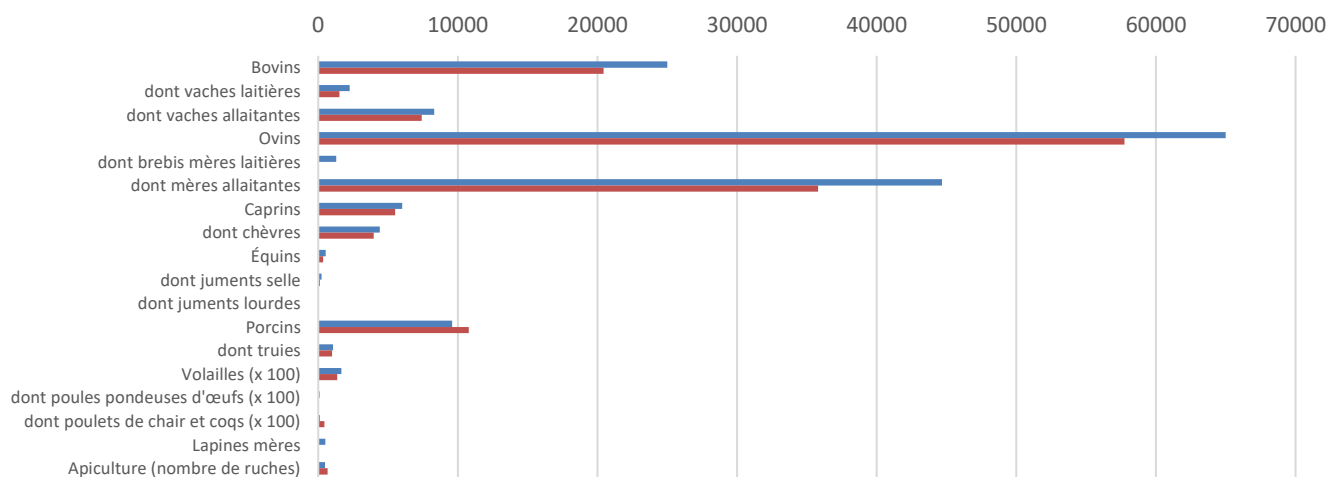
### CAUSSES : Répartition des cheptels par catégorie en nombre de têtes



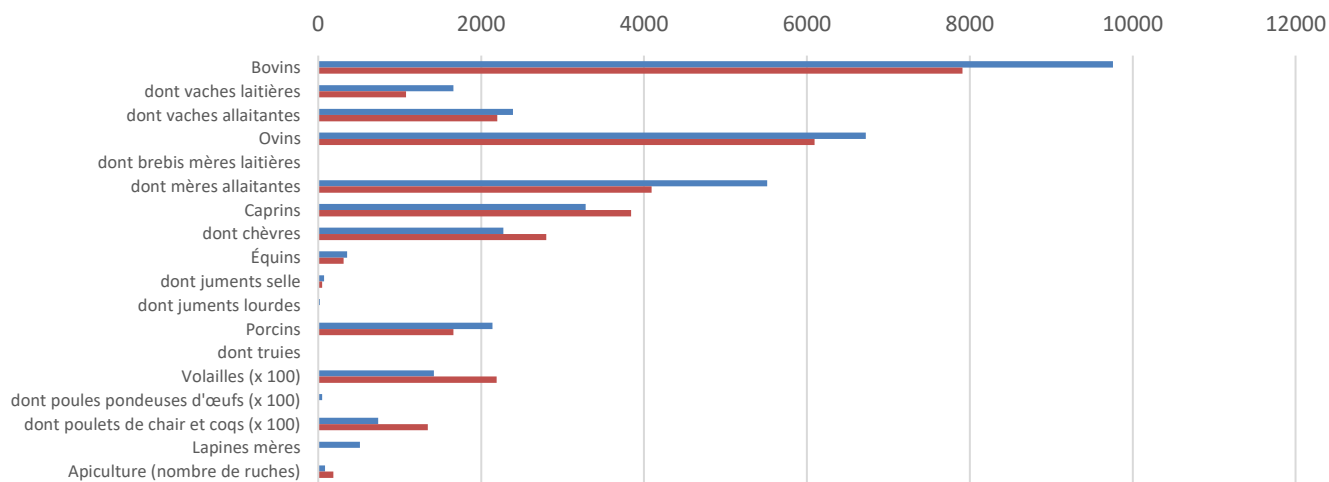
### BOURIANE : Répartition des cheptels par catégorie en nombre de têtes



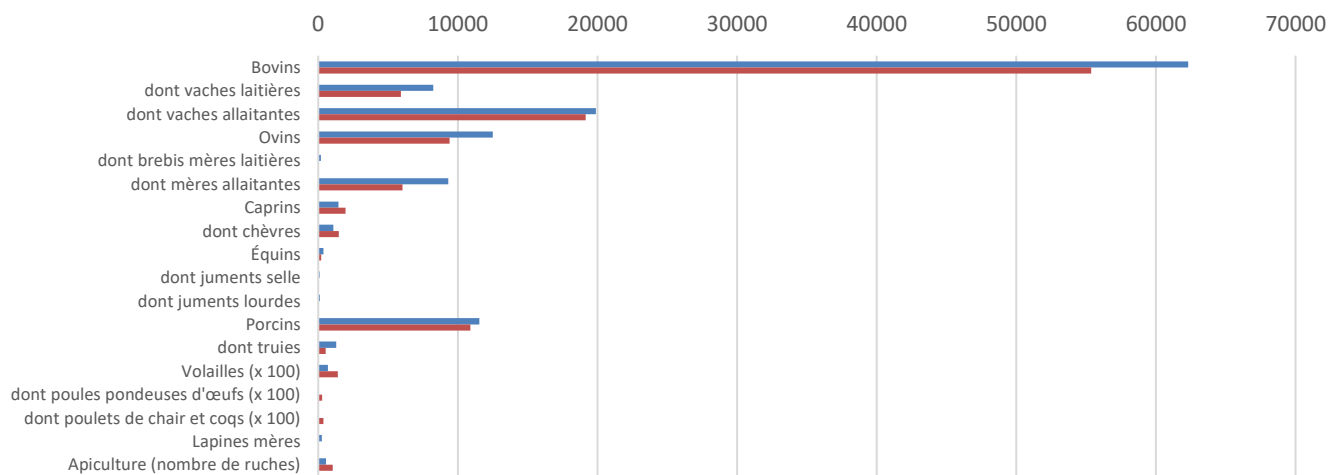
### LIMARGUE : Répartition des cheptels par catégorie en nombre de têtes



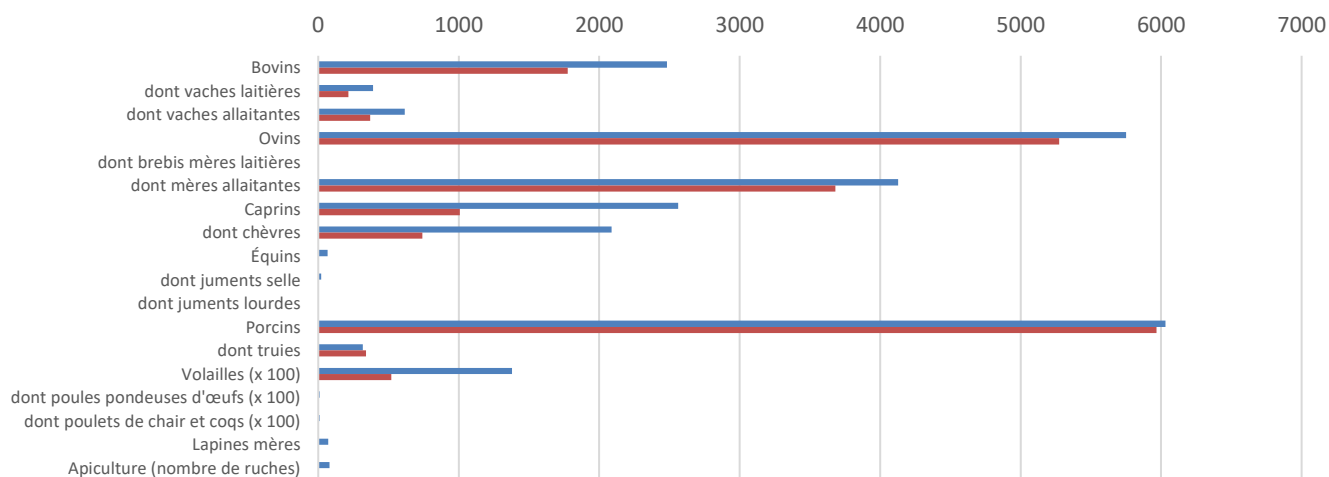
QUERCY BLANC : Répartition des cheptels par catégorie en nombre de têtes

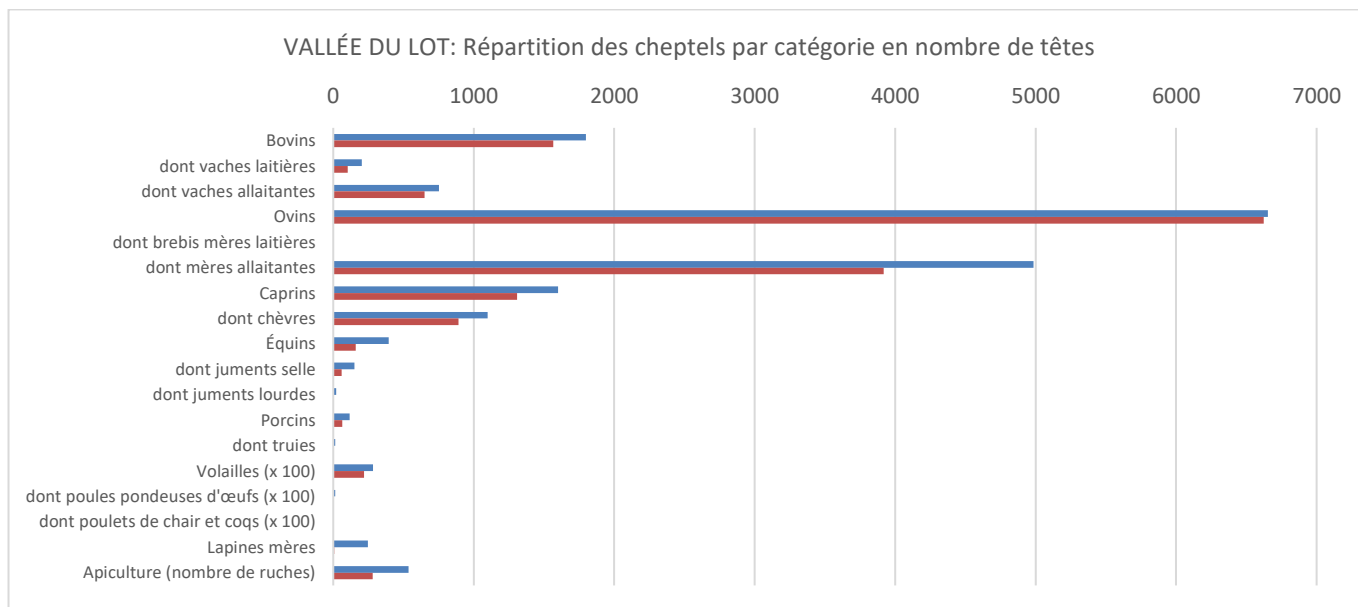


SÉGALA : Répartition des cheptels par catégorie en nombre de têtes



VALLÉE DE LA DORDOGNE : Répartition des cheptels par catégorie en nombre de têtes





## 2. La prédominance de l'élevage ovin

### a) Un élevage majoritairement extensif

Historiquement, l'élevage ovin viande constitue l'élevage dominant sur le territoire depuis des années. Le paysage porte l'empreinte d'un système agropastoral, en particulier au sein des Causses.

Les éleveurs ovins continuent de pratiquer le pastoralisme c'est-à-dire le pâturage des ressources naturelles spontanées (estives, landes, parcours, prairies permanentes...) ce qui définit l'élevage ovin du territoire comme majoritairement extensif et pâturant. Le pastoralisme n'est pas gardé, il est alloté dans des parcs clôturés.

Le système ovin Causse type repose sur une grande surface pastorale.

La vaste disponibilité des surfaces pastorales et de parcours compense en effet les rendements modestes des prairies pour arriver à une relative autonomie fourragère. Pour assurer la production de paille et d'une partie des concentrés, les meilleures surfaces sont consacrées à la culture de céréales.

Ce système basé sur les ressources naturelles, et utilisé depuis plusieurs générations, est cependant fragilisé par :

- Le changement climatique et son impact sur les ressources fourragères
- Un accès au foncier morcelé difficile
- Une gestion des clôtures chronophage
- Un difficile accès à l'abreuvement sur toutes les parcelles
- L'arrivée du loup

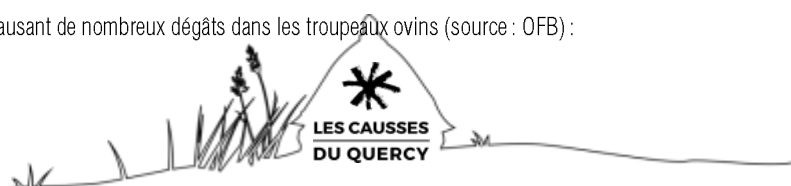
### b) le pilotage du pâturage des ressources naturelles par les éleveurs ovins

L'utilisation exclusive en pâture concerne principalement les prairies temporaires en fin de rotation, avec un chargement de 8,1 UGB/ha sur la Surface Fourragère Privilégiée (SFP). Les parcours entrent en jeu au milieu du printemps, en été (notamment dans les parcours boisés), et à l'automne pour les lots de brebis vides ou en début de gestation. Les agnelles bénéficient des meilleurs parcours. Pendant l'hiver, les brebis vides et gestantes peuvent prolonger le pâturage en fonction du contexte climatique de l'année. En automne, un pâturage spécifique est organisé sur les prairies temporaires. Même lorsqu'elles sont en pâture, les brebis peuvent être complétées en bergerie selon les besoins. Cette approche structurée assure une gestion équilibrée des ressources et une optimisation des périodes de pâturage tout au long de l'année.

C'est dans le Causse Central que se concentre la majorité de ces élevages. Depuis 2010 et jusqu'en 2020, on distingue une diminution du nombre et de la taille des cheptels ovins entraînant de fait un risque de disparition des races rustiques anciennes ovines.

### c) La vulnérabilité de la filière ovine face au loup

De juin 2022 à septembre 2023, une louve s'est installée sur le Causse Central, causant de nombreux dégâts dans les troupeaux ovins (source : OFB) :

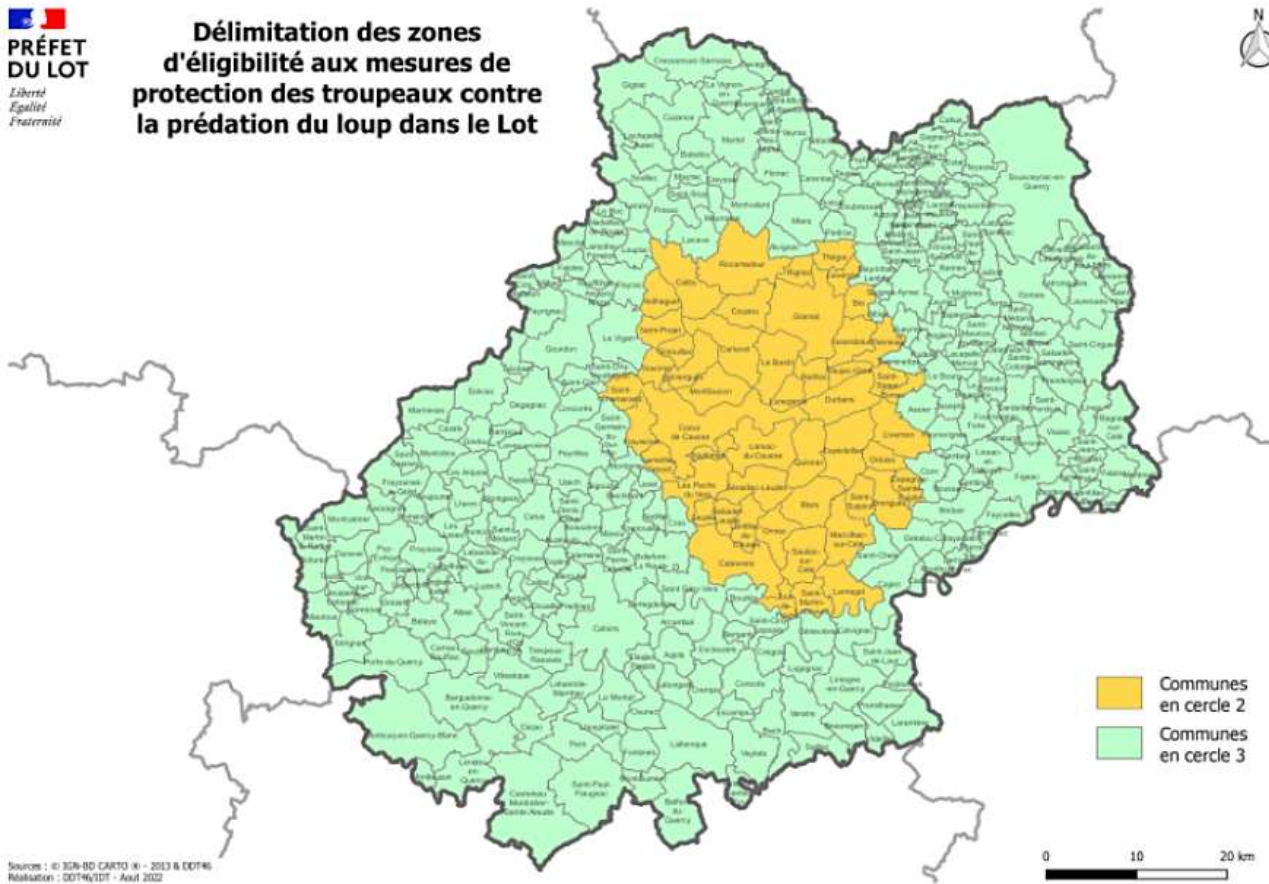


- 139 signalements (20 écartés non indemnisés)
- 62 exploitations concernées (parfois jusqu'à 12 attaques sur la même exploitation)
- Victimes : 396 brebis (212 mortes + 184 blessées) + 2 chèvres (blessées) + 6 veaux (morts) + 1 cheval (mort)

Des analyses génétiques ont permis d'identifier l'auteur de ces attaques comme étant une louve, provenant du département du Var, qui a parcouru une partie de la France. Depuis, que la louve a été prélevée le 5 août 2023 par un louvetier (tir de défense simple en conformité avec la réglementation). Mais un autre individu a été détecté en 2024.



**Délimitation des zones d'éligibilité aux mesures de protection des troupeaux contre la prédation du loup dans le Lot**



Cette situation a été une source de préoccupation pour les éleveurs de brebis du causse et de tensions sur le territoire. La gestion des populations de loups représente un défi complexe, nécessitant la recherche d'un équilibre délicat entre la conservation de la biodiversité et la protection des intérêts humains, particulièrement dans le cadre des activités d'élevages. Les attaques de loups sur les troupeaux peuvent avoir des conséquences économiques et émotionnelles importantes pour les éleveurs, et la coexistence pacifique entre les activités humaines et la faune sauvage constitue un véritable enjeu pour le Parc.

En février 2022, l'Etat a classé les communes ayant eu au moins une attaque depuis la 1ère prédation en cercle 2 et les communes à proximité des zones touchées en cercle 3, permettant conformément au Plan Loup d'enclencher un panel d'aides pour accompagner l'équipement des exploitations agricoles en moyens de protection : achat de chiens de protection, investissements matériels tels que des parcs électrifiés.



### 3. Caractéristique du système ovin sur la petite région agricole des Causses



#### Assolement

(Source : INOSYS-Réseaux d'Élevage, 2016)

Céréales à paille	20 ha
Prairies temporaires (mélanges multispèces graminées légumineuse, (RGA, fétuque, Trèfle blanc...), renouvellement tous les 5 ans)	80 ha
Parcours individuels	200 ha

#### Utilisation des surfaces

(Source : INOSYS-Réseaux d'Élevage, 2016)

14 ha	Enrubannage	Foin	Pâture
4 ha			
34 ha	Déprimage	Foin	
	Foin		
28 ha			
200 ha	Surfaces pastorales		

- a) Une race rustique locale à préserver : la brebis Causses du Lot (ou caussenarde)



#### Caractéristiques

Il s'agit d'une race ovine rustique de taille moyenne : la brebis pèse entre 60 et 65 kg et le bélier entre 90 et 110 kg. Elle se distingue par des marques noires autour des yeux (lunettes), sur les oreilles et autour de la bouche, une tête et une toison blanches, des gigots descendus de taille moyenne, ainsi que des membres robustes. Les mâles et les femelles ne portent pas de cornes. Son pelage jareux recouvre entièrement le corps de l'animal en longues mèches, ce qui lui permet de rester en plein air tout au long de l'année. Cette race se caractérise par sa docilité, son tempérament maternel, sa résistance et sa capacité à marcher sur de longues distances, facilitant ainsi sa gestion en troupeaux importants. Elle est particulièrement prisée pour sa forte aptitude au dessaisonnement, ses qualités maternelles exceptionnelles et sa prolificité. Elle est également résistante à la piroplasmose (source : CORAM – Collectif des Races des Massifs).



#### Origine

Cette race ovine s'inscrit dans le groupe des races rustiques pyrénéennes et est spécifiquement associée aux plateaux calcaires qui lui ont valu son nom, le Causse du Quercy. Évoluant depuis de nombreuses années dans ces conditions, elle a développé une charpente robuste et adaptée à son environnement. Le livre généalogique de cette race a été établi en 1955. (source : CORAM – Collectif des Races des Massifs). Historiquement, le label Agneau Fermier du Quercy avait été monté par la profession agricole pour maintenir cette race sur le territoire. En effet, en la croisant avec des béliers de conformation bouchère, les agneaux étaient plus conformes aux attentes de la profession. Cette stratégie a permis de conserver la brebis de race Causses du Lot sur le territoire. La race pure représentant ainsi la moitié du cheptel du territoire, le quart sont des F1 46 (récemment rebaptisée « Blanche du Causses ») et le quart restant d'autres races.



Crédit photos : caussenarde.fr

### 4. Une activité d'élevage principalement organisée autour du label rouge Agneau Fermier du Quercy

Traditionnellement, les exploitations ovines sont souvent spécialisées. Cependant, des voies de diversifications se sont développées ces dernières années.



L'élevage ovin lotois s'est construit autour de la filière Label Rouge « Agneau Fermier du Quercy », une organisation rigoureuse à partir de la brebis Causses du Lot. La production des agneaux sous des signes de qualité tels que Label Rouge et Indication Géographique Protégée (IGP) leur confère une valeur ajoutée renforçant leur attractivité sur le marché.

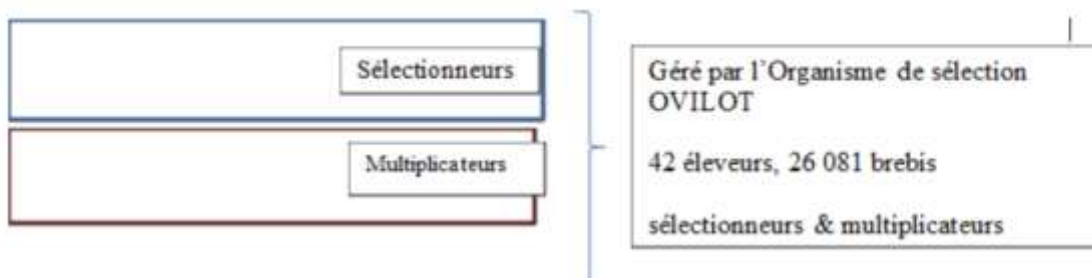
Lancé en 1982 sous l'impulsion du Syndicat d'Elevage ovin du Lot, la création du label rouge, le premier en France dans cette filière, constituait une réponse concrète aux menaces que faisaient peser les importations sur la production locale, sa banalisation, sa déstabilisation et sa dépréciation. Il est géré aujourd'hui par l'Association des éleveurs d'Agneaux Fermiers du Quercy. Depuis 1996, il est aussi protégé et valorisé par une Indication Géographique Protégée. Critères du cahier des charges (source : Chambre d'Agriculture du Lot) :

- Né et élevé sur l'exploitation
- Élevé avec la mère jusqu'à 70 jours minimum
- Age inférieur à 150 jours
- Carcasses entre 14 et 22 kg
- Viande rosée

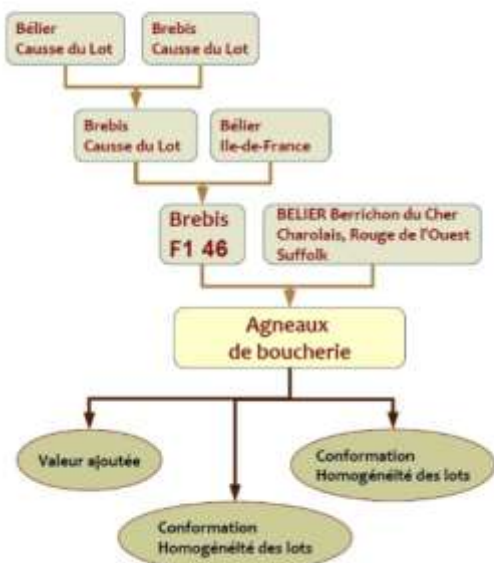
En 2020, il implique 221 éleveurs soit 1/3 des éleveurs du Lot (source : Chambre d'Agriculture du Lot) et est présent sur 122 points de vente sur le territoire : 49 grandes surfaces et 73 boucheries traditionnelles.

Pour les exploitations, ce système avait deux conséquences : le schéma à double étage et le système accéléré.

La production d'agneaux fermiers du Quercy repose sur un schéma complexe à double étage qui a pour objectif de valoriser une brebis Causses du Lot rustique et adaptée au territoire tout en fournissant des gigots correspondants aux standards bouchers. Ce système repose sur des élevages multiplicateurs et sélectionneurs.



**UN SCHEMA DOUBLE ETAGE**



Le schéma à double étage (source : Chambre agriculture du Lot)

Le système accéléré ou 3 en 2 avait été mis en place pour avoir la capacité d'approvisionner la filière et permettre des rentrées de trésorerie régulière. Il consiste à réaliser 3 agnelages en 2 ans pour une brebis, ce qui lui laisse peu de temps de récupération entre deux gestations. Ce système est aujourd'hui moins fréquent car gourmands en intrants, parfois peu compatible avec le pâturage extérieur et contraignant pour les éleveurs. Désormais, on favorise un seul agnelage par an réparti sur deux ou trois périodes distinctes. Cette transition trouve son origine dans la nécessité d'adapter les pratiques à l'augmentation de la taille des troupeaux, tout en répondant à un impératif de réduction de la main-d'œuvre.

Cette modification a permis de réduire le temps que les animaux passent en bâtiment, répondant ainsi à des impératifs de bien-être animal. Un autre facteur de cette évolution réside dans les exigences du cahier des charges LR Agneaux Fermiers du Quercy, qui stipule que les agneaux doivent être élevés en bergerie, avec un abattage avant 150 jours pour éviter un goût trop prononcé. En conséquence, la période entourant l'agnelage se déroule en bâtiment, tandis que le reste du temps et pour d'autres troupeaux, les animaux peuvent évoluer en extérieur. Cette adaptation des pratiques vise à concilier les contraintes de la filière avec le respect des normes de qualité et de bien-être animal.

## 5. Les autres élevages

### a) L'élevage caprin

Les élevages de chèvres sont un peu plus localisés, notamment sur les communes de Rocamadour, Gramat, Vaylats et Caylus. La plupart des éleveurs font partie du syndicat des Producteurs de Fromages Rocamadour, qui est la structure administrative qui fédère l'ensemble des opérateurs et intervenants de la filière.

L'aire d'Appellation compte aujourd'hui 20 000 chèvres, 4 artisans, 1 affineur, 24 producteurs fermiers affinant à la ferme, 3 producteurs fermiers livrant à un affineur, 2 producteurs fermiers livrant à un affineur et affinant une partie à la ferme, 41 producteurs de lait et 4 producteurs de caillé.

En 2022, plus de 38 millions de Rocamadour ont été commercialisés soit l'équivalent de 1308 tonnes.

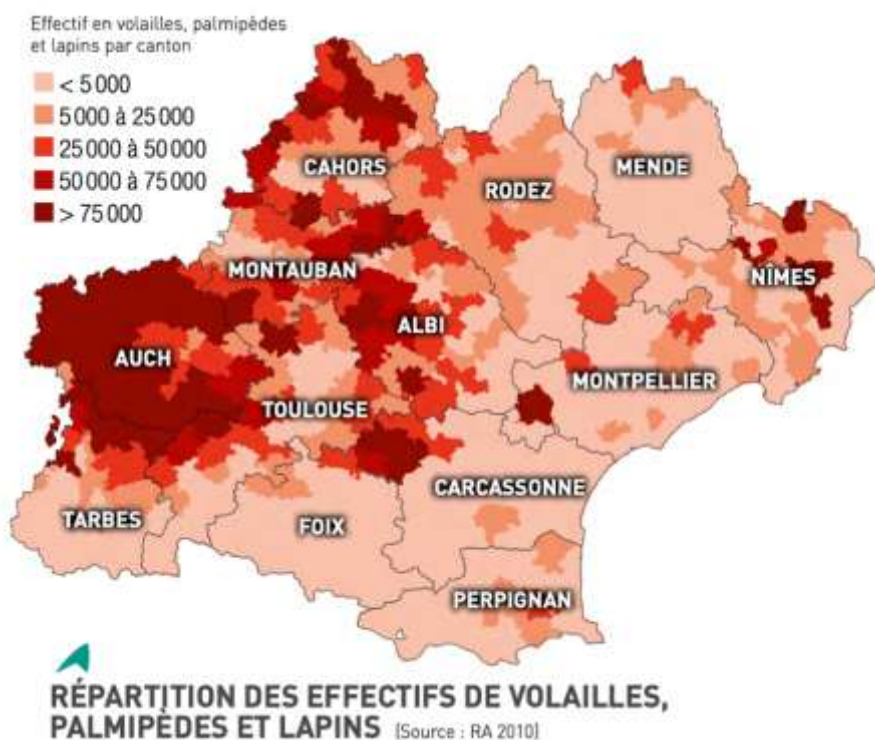
### b) L'élevage avicole et cunicole

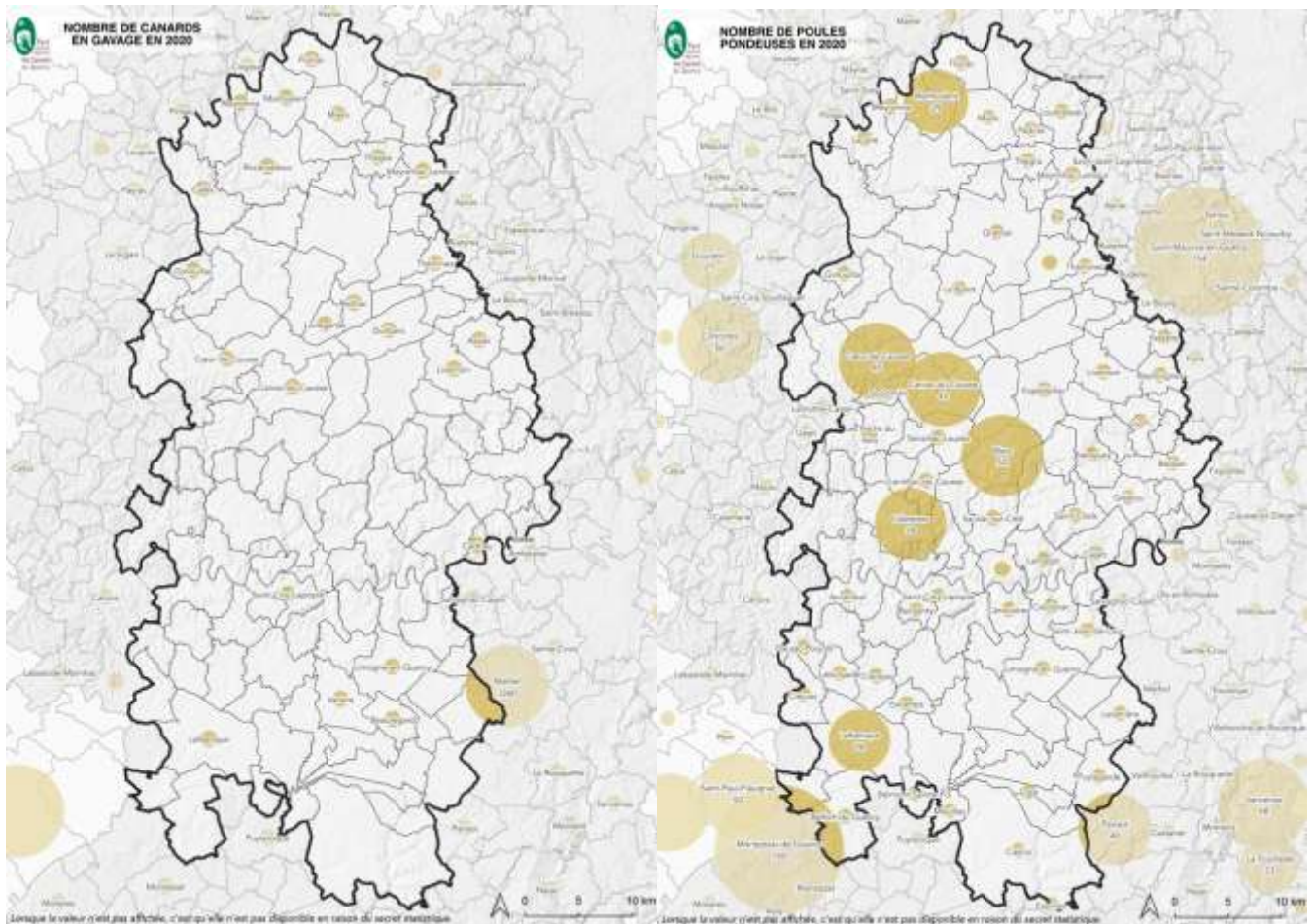
Le périmètre d'étude est également un fort producteurs de volailles, palmipèdes et lapins à l'image de la région Occitanie. L'Occitanie a produit en 2019 3% des volailles de chair, 27% des canards gras, 22% du foie gras (canard et oie) et 4% des lapins du territoire national. La région produit 3% des œufs de consommation.

L'élevage majoritaire est l'élevage de palmipèdes gras, principalement organisé autour de la Quercynoise, filiale de CAPEL. La Quercynoise propose une filière intégrée avec des engraisseurs et des gaveurs qui vont ensuite livrer à l'abattoir et usine de transformation de Gramat.

En terme de répartition des élevages sur le territoire, les élevages sont principalement au Nord du territoire. Depuis les crises sanitaires liées à la grippe aviaire, la Quercynoise a gélantement internalisé le naissage des poussins pour sécuriser chaque maillon.

Concernant les élevages de poules pondeuses, ils sont répartis sur l'ensemble du territoire, souvent en complément d'une autre activité.





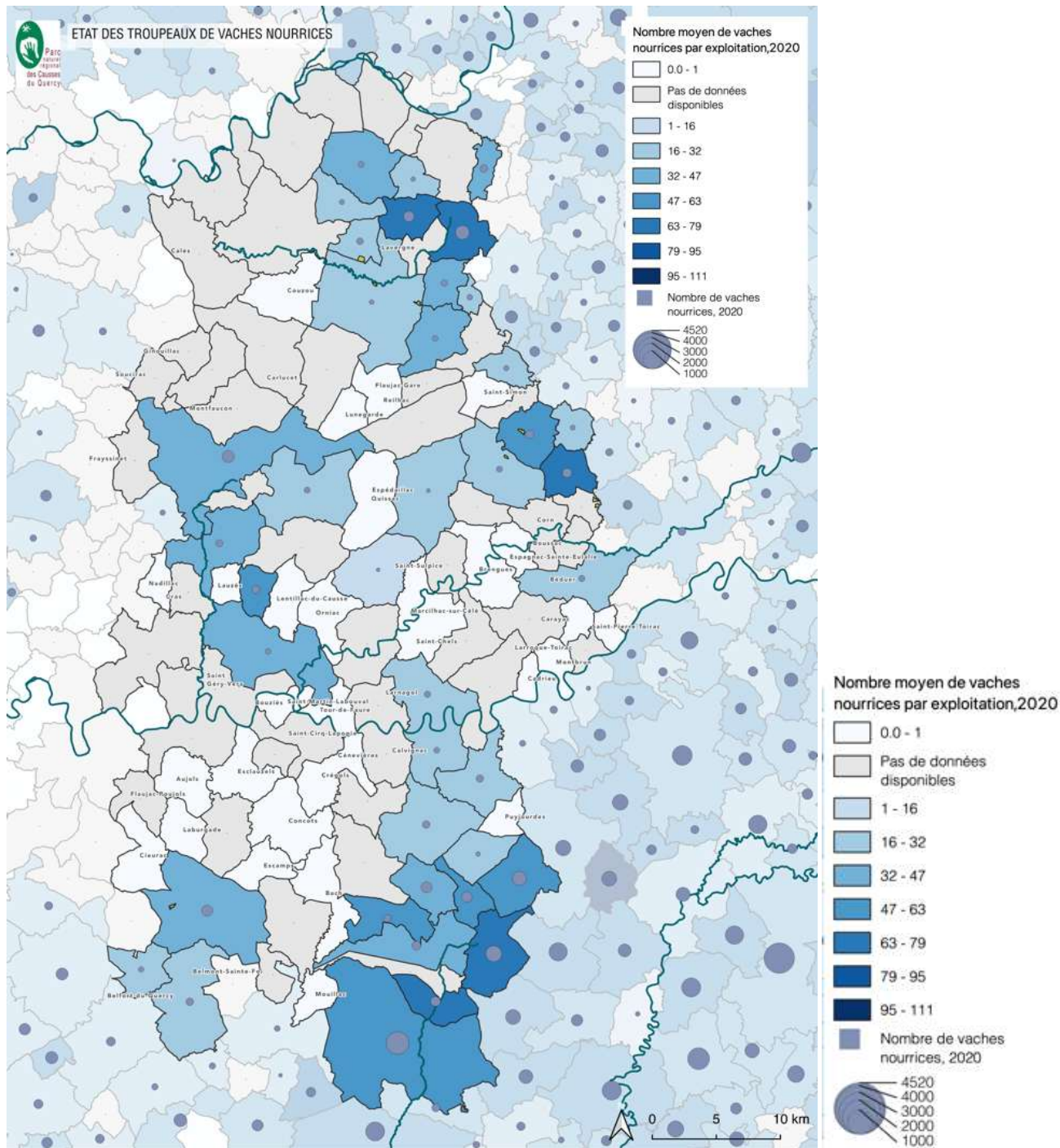
c) Les élevages bovins

À l'échelle du territoire, les ovins prédominent, représentant plus de deux tiers de l'ensemble des animaux recensés. En comparaison, les bovins, qu'ils soient destinés à la production de viande ou de lait, sont proportionnellement deux fois moins présents sur le territoire que dans l'ensemble du département.

**Bovins lait**

Les élevages de bovins laitiers sont relativement limités et fortement concentrés dans le sud de la zone d'étude du Parc, notamment dans les communes de Caylus, Mayrinhac, et Belfort-du-Quercy





### Bovins viande :

Les élevages bovins viande occupent une place significative dans la région (voir carte suivante). On constate notamment que plusieurs communes du territoire comptabilisent jusqu'à 79-95 vaches allaitantes par exploitation en 2020.

L'effectif de bovins allaitants, quant à lui, a connu une **croissance positive notable depuis 2010**, démontrant une dynamique favorable dans cette filière spécifique. ;

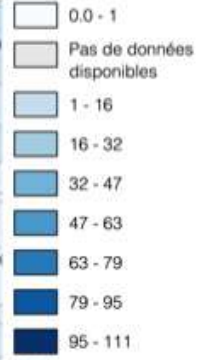
Le développement d'élevages bovins sur les causses pose de nouvelles questions. Il n'est pas possible de conduire ce type de troupeau sur les Causses comme sur d'autres régions ou comme on conduirait un élevage ovin : eutrophisation des sols et des points d'eau, animaux plus lourds ayant un impact sur la portance des sols...



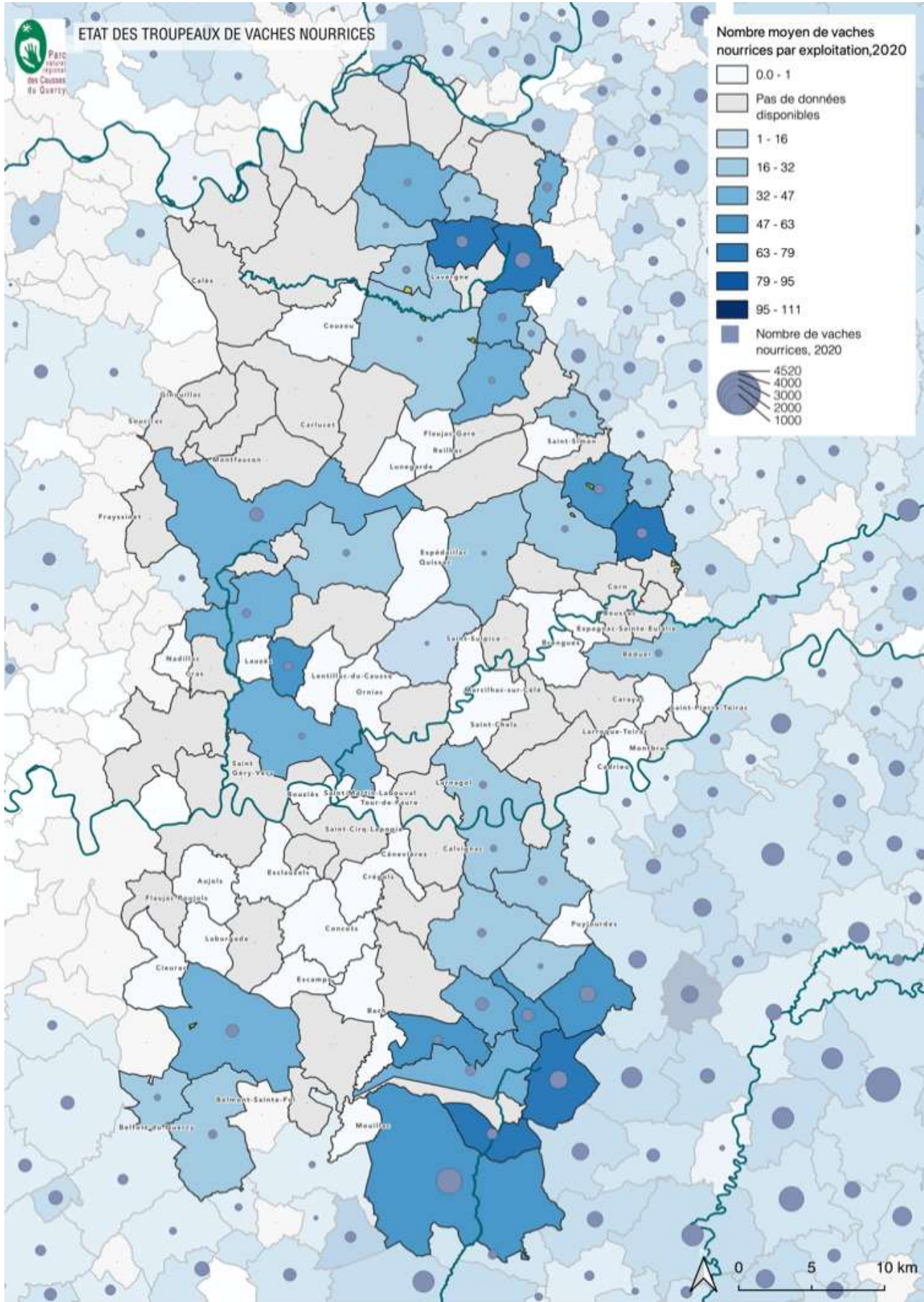
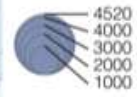


# ETAT DES TROUPEAUX DE VACHES NOURRICES

Nombre moyen de vaches nourrices par exploitation, 2020



Nombre de vaches nourrices, 2020



On dénote deux types d'élevage sur le périmètre d'étude :

- L'un traditionnellement extensif, basé le pâturage des ressources naturelles : élevage ovin, bovin, ...
- L'autre plus intensif basé sur l'approvisionnement en alimentation intérieur et avec une présence des animaux en bâtiments plus importante parfois totale: élevage palmipèdes gras, élevage caprin pour certains...

Ce dernier modèle est plus rentable économiquement pour des petites surfaces mais il s'avère fragile : problème sanitaire comme la grippe aviaire, opinion du consommateur sur le bien-être animal, ... Les exploitations agricoles conservent une spécialisation marquée, révélant ainsi leur vulnérabilité potentielle aux aléas économiques ou environnementaux. Les tensions s'intensifient de manière croissante, touchant toutes les filières indistinctement, que ce soit en raison de pressions liées aux échanges internationaux ou aux crises sanitaires.



*Elevage bovin (atopia)*

## 6. Et la laine ?

La brebis était autrefois élevée pour sa laine car celle-ci permettait notamment la fabrication de matelas et de vêtements isolants. Ce n'est maintenant plus l'intérêt de son élevage. La vendre permettait dans les années 2000 de payer la prestation de tonte. Aujourd'hui et depuis 2018, le cours mondial de la laine ayant largement chuté du fait d'une moindre demande de la Chine et du ralentissement de son économie, la laine est vendue pour presque rien.

Les éleveurs ont essayé de réagir face à cette diminution de prix drastique. Plusieurs initiatives ont ainsi émergé sur le territoire :

- L'association la Caussearde est ainsi née d'une pour valoriser et promouvoir la laine de brebis caussearde du Lot. L'association regroupe ainsi des éleveurs, des artisans, etc. L'association a pour but de communiquer et de transmettre des connaissances et des savoir-faire concernant la laine et la brebis. L'association fédère des bénévoles, souvent à la retraite, anciennement issus du monde de la création textile. Une deuxième association regroupe uniquement les éleveurs dans un but de vente et valorisation des produits lainiers. Actuellement, cela concerne 5 fermes sur le territoire du Parc.
- L'Entreprise Mouton givré basée à Cambes réalise des sacs isothermes en laine locale et chanvre. La laine est directement collectée et triée chez les éleveurs. Structure en développement, elle est passée de 2 à 4 salariés en 3 ans.
- De nombreux petits artisans transformants la laine, souvent de manière secondaire ou bien en activité de retraite.

Le Parc a entrepris depuis 2021 de structurer l'expérimentation pour trouver de nouveaux débouchés à la laine du territoire.

### Focus sur la laine de la brebis « Causse du Lot »

Le Parc a réalisé une étude sur les caractéristiques de la laine du troupeau de géniteurs du sélectionneur Ovilot. Les mesures de finesses réalisées indiquent une moyenne de 28.1  $\mu$ . Les valeurs s'étalent de 21.3 à 33.8  $\mu$  (116 béliers pur race Causse du Lot). Elle est gonflante et bien adaptée à la literie ou au vêtement de dessus. Les mèches sont longues (12 cm) ce qui est un avantage pour le développement de fil. Cependant, sa faible qualité finale ne facilite pas son utilisation. Il existe très peu de valorisation sous cette forme dans le département pour cette race.



## V. Les activités agricoles : les productions végétales

### 1. Les productions fourragères.

Les prairies permanentes ou surfaces toujours en herbe sont des superficies consacrées à des productions fourragères herbacées, résultant d'un enherbement naturel ou d'un ensemencement datant de plus de 5 ans. Sont comptées ici les prairies permanentes productives, peu productives (y compris parcours de volailles et porcs) et non productives mais ouvrant droit à subventions, ainsi que les bois pâturés. Comme évoqué précédemment, les surfaces toujours en herbe représente la majorité des surfaces du périmètre d'étude. Cette surface évolue positivement sur le périmètre d'étude comme sur le département du Lot. Cela n'est pas le cas dans le Tarn et Garonne, l'Occitanie et La France

Superficie Toujours en Herbe en :

		1979	1988	2000	2010	2020
	Périmètre d'étude	60 692	51 928	55 112	61 857	73 302
46	LOT	119 494	105 286	107 397	107 090	132 915
82	TARN-ET-GARONNE	51 502	39 081	30 616	26 754	41 402
76	OCCITANIE	1 234 791	1 119 391	1 022 424	906 141	1 127 691
	France Entière	11 294 898	10 104 886	8 137 353	7 202 405	8 264 665

### 2. La vigne

La vigne est peu présente sur le périmètre d'étude à l'exception de l'extrême Ouest vers Cahors et de la région de Rocamadour où quelques agriculteurs ont relancé depuis quelques années une production de vin

### 3. L'arboriculture

Il y a peu d'arboriculture sur le périmètre du Parc ce qui s'explique par un difficile accès à l'eau d'irrigation (nécessaire pour une production de rente).

Nous pouvons observer deux types d'arbres plantés sur le territoire :

- Les vergers de noyers dans les vallées principalement car fortement sensibles au manque d'eau. Cette production est plus développée dans le Nord du Lot, notamment sur les nouvelles communes du périmètre d'étude. La Station Expérimentale de la Noix a été d'ailleurs créée à Creysse à 7 km de Martel en 1987. Ce pôle inter-régional d'activités et d'études technologiques consacré au développement de la noix du Périgord est de très grande qualité.
- Les truffières en plein renouveau sur les Causses. Celles-ci sont parfois irriguées, parfois non. Il s'agit souvent d'une production complémentaire de diversification sur de petites surfaces.

### 4. Les Plantes à parfum Aromatiques et Médicinales.

#### a) Le safran

Cultivé en Quercy depuis le moyen âge, le safran était présent dans de nombreuses familles pour une consommation personnelle. Il n'a jamais complètement disparu des jardins du Quercy. Cette filière est structurée et animée fortement par l'association de producteurs " les Safraniers du Quercy ", forte d'une soixantaine de producteurs répartis dans tout le Quercy et dans les cantons limitrophes de l'Albigeois et du Rouergue. L'association guide notamment les démarches pour obtenir le label rouge et l'IGP. Un conservatoire, le safranerieo a été créé en 2001 avec pour objectif la conservation du safran de souche Quercy. Le conservatoire a permis de mettre en évidence des sites historiques de présence de safran local et de les multiplier sur d'autres sites multiplicateurs. En effet, la seule solution pour la production du safran est la multiplication des bulbes, car le crocus sativus ne fait pas de graines : la multiplication se réalise uniquement par les caïeux ce qui rend la plante fragile.

Le conservatoire est ouvert aux producteurs amateurs et professionnels.





Sites conservatoires de safran du Safranéro - source: <https://safranero.fr/le-safranero> à gauche et Extrait photographique du site Lot Tourisme à droite

## 5. La lavande et autres PPAM

Jusque dans les années 50-60 la lavande était cultivée dans le Quercy : elle représente alors plus de 250 producteurs sur 50 communes et jusqu'à 12 distilleries ont été comptées sur le Quercy. Le Quercy fournit alors 10% de la production nationale.

Dans les années 50-60, la culture tombe soudainement dans l'oubli du fait d'une importante chute des cours, des mauvaises récoltes successives liés à des gelées précoces et au recrutement difficile de main d'œuvre temporaire (exode rural).

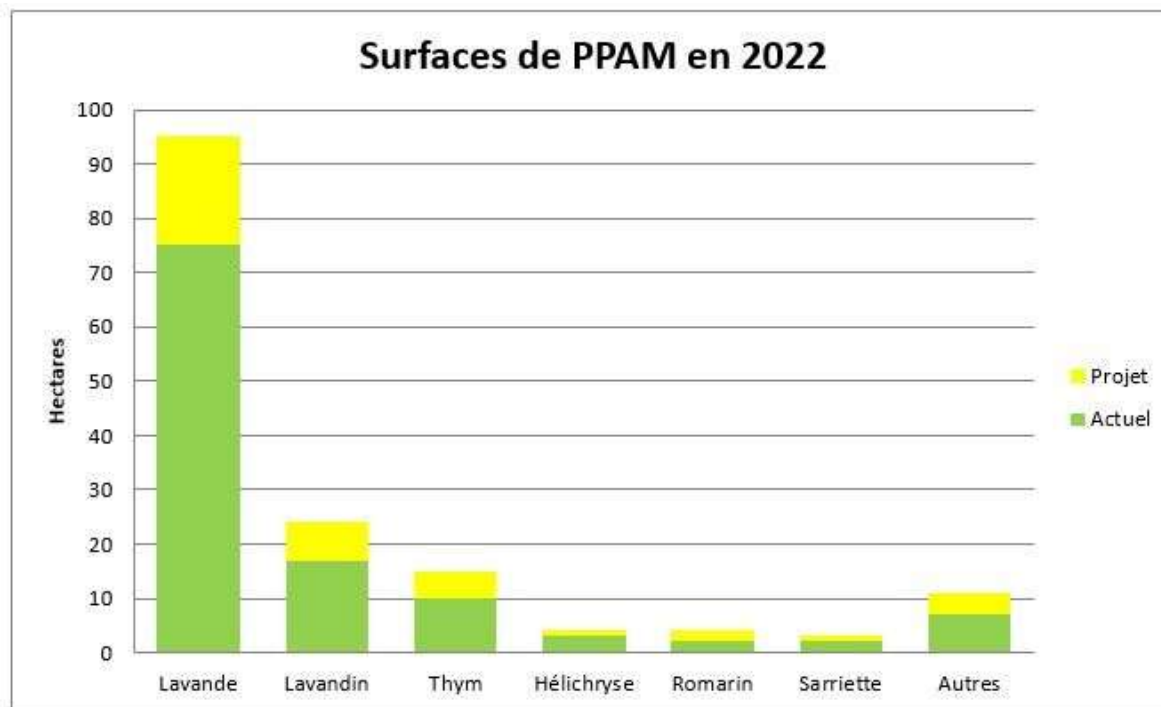


Publicité de la lavande du Quercy - Source: <https://quercyppam.fr/historique/>

Quelques éleveurs ont tenté de la relancer sur le territoire avec pour objectif de trouver un complément de revenu adapté au travail de l'élevage. Les cultures de plantes aromatiques sont apparues comme une bonne solution car adaptée au territoire (ne nécessite pas d'eau, plantes adaptées aux sols maigres calcaires) et au métier d'éleveur (les brebis mangeant les mauvaises herbes entre les rangs de lavande, la récolte tombant hors période d'agnelage).

C'est ainsi que petit à petit la lavande est réapparue sur le périmètre d'étude et les producteurs se sont structurés en association, l'association QuercyPPAM. Depuis 2019, une cinquantaine de membres ont adhéré à l'association ce qui représente 120 hectares de culture de PPAM avec 1,5 tonnes d'huiles essentielles et une centaine de kilos de plantes sèches produites, principalement en Bio. Les producteurs se sont diversifiés et plusieurs PPAM sont ainsi produites sur le territoire : thym, sarriette, romarin, héliochryse...





Surface en PPAM de l'association QuercyPPAM - Source <https://quercyppam.fr/les-productions/>

## 6. Le chanvre

Le chanvre est une culture adaptée aux combes et aux terres de vallées car il nécessite peu d'eau (pour sécuriser la levée du semis) et est relativement facile à cultiver. C'est une bonne opportunité de diversification.

Virgo coop est une SCIC (Société coopératives d'intérêt collectif) basée dans le Lot et a pour objectif de contribuer activement à la transition écologique des territoires, en développant et en portant des initiatives à forte valeur ajoutée du point de vue sociale, environnementale et économique. Son premier projet a été celui du renouveau de la filière chanvre textile, biologique et équitable en France dont une partie de la production est basée dans le Lot.

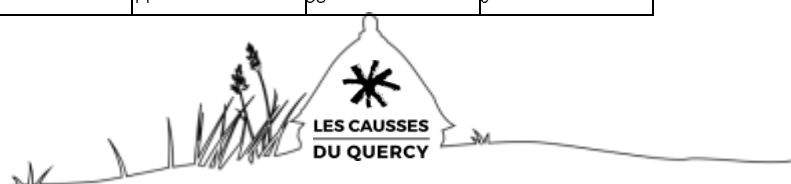
## VI. Agriculture et environnement

### 1. Les Mesures Agro-Environnementales et Climatiques

Le Parc cherche à lutter contre la déprise agricole tout en préservant la spécificité des paysages de son territoire et à protéger un patrimoine de qualité. Le territoire du Parc se caractérise par de grands ensembles de pelouses sèches entretenues par un pastoralisme extensif, dont certaines sont classées d'intérêt communautaire au titre de la directive Habitats Faune Flore. Les écosystèmes prairiaux calcicoles sont considérés par les scientifiques européens comme des habitats semi-naturels remarquables pour leur diversité biologique élevée. L'ensemble de ces milieux remarquables d'un point de vue environnemental résultent de l'historique agro-pastoral du territoire, et restent aujourd'hui entretenus par le pastoralisme extensif.

Pour accompagner les agriculteurs et les encourager à poursuivre ou à mettre en œuvre des pratiques adaptées à la préservation de ces milieux, une des actions du Parc est de déployer des contrats agricoles, les Mesures Agro-Environnementales et Climatiques (MAEC) sur certains secteurs aux enjeux écologiques reconnus comme prioritaires : les sites Natura 2000. Ces contrats sont souscrits volontairement par les agriculteurs pour une durée de 5 ans. L'agriculteur reçoit des paiements annuels visant à indemniser les coûts supplémentaires et pertes de revenus résultants des engagements pris.

Surface contractualisée par site Natura 2000 (ha)	2007-2013	2015-2020	2016-2022	2020-2025	2023-2027
Basse Vallée du Célé	563	255	59	259	227
Vallées de l'Ouyse et de l'Alzou	592	215	211	194	200
Vieux Arbres du Quercy	4	0	0	0	10
Vallées du Vers et de la Rauze	746	258	159	186	149
Moyenne Vallée du Lot inférieure	90	55	11	53	0



Pelouses et serres du Quercy blanc	263	85	117	80	130
Zone Centrale du Causse de Gramat	2780	2069	1518	1520	964
Total	5038	2937	2075	2292	1680

Nombre d'agriculteurs contractant par site Natura 2000	2007-2013	2015-2020	2016-2022	2020-2025	2023-2027
Basse Vallée du Célé	16	9	7	10	6
Vallées de l'Ouyse et de l'Alzou	18	8	7	8	7
Vieux Arbres du Quercy	1	0	0	0	1
Vallées du Vers et de la Rauze	35	13	6	9	5
Moyenne Vallée du Lot inférieure	4	4	1	1	0
Pelouses et serres du Quercy blanc	12	6	3	5	3
Zone Centrale du Causse de Gramat	62	22	15	22	14
Total	148	62	39	55	36

En 2023, l'Etat a procédé à une simplification des mesures proposées (plus de possibilité de combiner plusieurs mesures par exemple), ce qui réduit la souplesse du dispositif et sa possible adaptation au territoire. La mesure dite « système » SHP, qui permettait d'engager l'ensemble des surfaces d'une exploitation agricole, a été arrêtée en 2023, ce qui explique en partie la chute de surface engagée sur le site Zone Centrale du Causse de Gramat, qui reste cependant le site Natura 2000 avec le plus fort taux de contractualisation.

De la campagne PAC 2007 à la campagne 2023, ces MAEC ont représenté une aide publique aux agriculteurs de 7 972 420 €.

Les demandes en MAEC au niveau national étant plus forte que l'enveloppe de l'Etat, des restrictions budgétaires ont lieu depuis 2023, ce qui ne permet pas d'engager la totalité des parcelles qui pourraient faire l'objet d'un contrat. Cela interroge donc sur la possibilité de s'orienter dans le futur dans d'autres dispositifs d'accompagnement des agriculteurs : les Paiements pour Services Environnementaux pourraient faire l'objet d'une étude plus particulière dans les années à venir. Le recours à de nouveaux outils pourrait également permettre d'étendre la zone d'intervention, qui se limite actuellement aux sites Natura 2000, ce qui en réduit l'efficacité et qui ne permet pas l'accompagnement de l'ensemble des agriculteurs du territoire.

## 2. L'agriculture biologique

Depuis 2010, on constate une évolution des exploitants agricoles sur le territoire du Parc. Les cultures en agriculture biologique sur la zone d'étude du Parc sont essentiellement les estives et les landes (environ 5300 ha en 2021), les prairies permanentes et temporaires (environ 2900 ha en 2021) et le fourrage (environ 800 ha en 2021). Les cultures spécialisées sont assez peu concernées par l'agriculture biologique [IGN - RPG 2021].

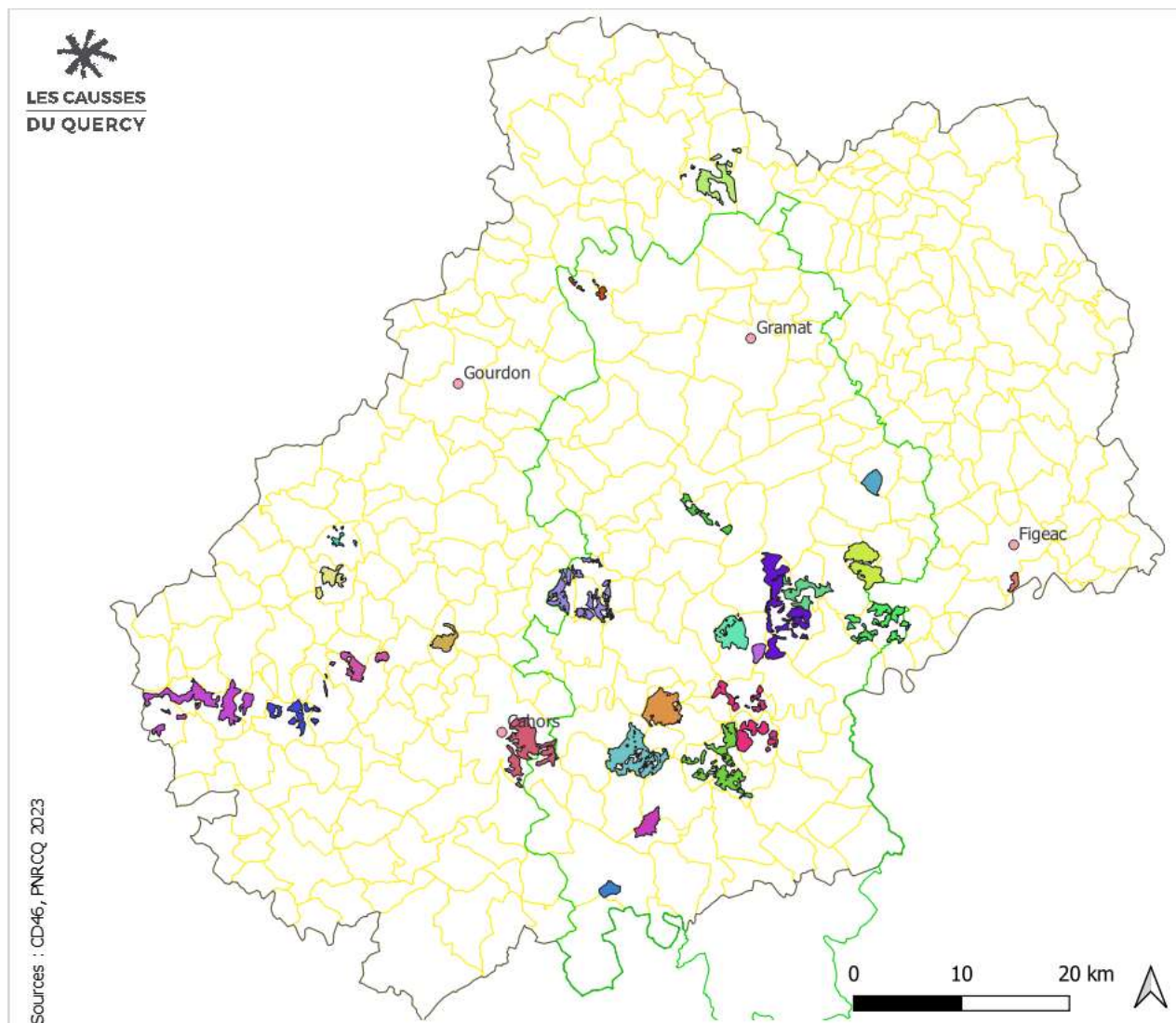
Type de culture	Superficie de la culture (ha) en AB en 2021
Estives et landes	5276.83
Prairies permanentes	2317.57
Fourrage	826.5
Prairies temporaires	563.09
Autres céréales	303.07
Fruits à coque	159.9
Divers	127.58
Blé tendre	96.18
Autres cultures industrielles	75.14
Orge	66.18
Vignes	46.51
Gel (surfaces gelées sans production)	40.6
Légumes ou fleurs	33.94
Protéagineux	18.13
Tournesol	13.42
Autres oléagineux	9.02

Maïs grain et ensilage	8.38
Vergers	7
Plantes à fibres	6.72
Oliviers	4.05
Légumineuses à grains	3.41

### 3. Les Associations Foncières Pastorales (AFP)

Une AFP est une forme particulière d'association syndicale qui regroupe tous les propriétaires désireux de participer à un projet de territoire qui répond à de forts enjeux locaux : lutte contre le risque incendie, entretien des paysages, soutien de la filière agricole et préservation des espèces patrimoniales de milieux ouverts et semi-ouverts. Les Associations Foncières Pastorales développées sous l'égide du département du Lot participent au dynamisme des activités d'élevage sur le territoire. Elles sont créées pour une durée minimale de 10 ans et sont renouvelables. Ce sont des projets collectifs qui mettent en relation tous les acteurs du territoire : propriétaires, éleveurs, techniciens et usagers. Le Département du Lot soutient et impulse la création de ces associations qui permettent de regrouper des terrains et de conforter l'autonomie fourragère des troupeaux.














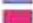




De plus, le caractère agroenvironnemental élevé du système contribue à la préservation des milieux sensibles, de la biodiversité, et à la lutte contre la déprise, l'embroussaillage, et le risque d'incendie. Implanté dans une zone à faible potentiel culturel et en déprise sociale, ce système offre une opportunité de revitalisation économique et sociale. En somme, ces contraintes et atouts créent un équilibre délicat nécessitant une gestion avisée pour maximiser les avantages tout en minimisant les défis inhérents à ce type d'élevage.



Sources : CD46, PNRCQ, 2023



## Légende

	AFP ASSIER
	AFP BELAYE
	AFP BOUZIES ST CIRQ LAPOPIE
	AFP CALES
	AFP COTEAUX D'ARELLES
	AFP COURNESSE
	AFP ESCAMPS
	AFP ESPAGNAC STE EULALIE
	AFP FLOIRAC VAYRAC
	AFP GREALOU
	AFP LES ARQUES
	AFP LES CLAUZELS
	AFP LES COMMUNAUX DE CANIAC DU CAUSSE
	AFP LHERM
	AFP LUGAGNAC CREGOLS
	AFP LUZECH LABASTIDE DU VERT
	AFP MONT ST CYR
	AFP NUZEJOULS ESPERE
	AFP QUERCY OUEST
	AFP SAINT SULPICE
	AFP SAN NAMPHAYRE MARCILHAC SUR CELE
	AFP VALLEE DE LA RAUZE et DU VERS (NADCRAS)
	AFP VIEUX BARTAS
	AFP L Sauliacoise
	Cuzals
	Périmètre du PNR
	Limite des communes

Les AFP du Lot participent à la reconquête des espaces embroussaillés et, de fait, limitent les risques de fermeture paysagère, les risques d'incendies et valorisent le patrimoine pastoral, les ressources herbagères et les pratiques associées. Le Lot se compose de plus 70% d'espaces naturels qui participent de façon emblématique à l'identité du territoire. La diminution du nombre d'éleveurs et le morcellement de la propriété foncière rendent certains de ces territoires vulnérables aux risques d'incendie et à la perte de biodiversité.

### Quelques chiffres clés à l'échelle du département du Lot :

- 25 associations foncières pastorales ont été créées sur les communes de Luzech-Labastide-du-Vert, Bélave, Calès, Les Arques, Lherm, Lalbenque, Nuzéjoul-Espère, Gréalou, Nadillac-Cras-Saint-Martin-de-Vers, Bouziès- Saint-Cirq-Lapopie, Cahors-Flaujac-Poujols, Figeac-Capdenac, Escamps, Cénevières-Saint-Martin-Labouval, Marcihac-sur-Célé et Sauliac-sur-Célé, Floirac, Lugagnac-Crégols, Espagnac-Sainte-Eulalie, Saint-Sulpice et Esclauzels
- 5 000 hectares sont aujourd'hui réhabilités
- 1 500 propriétaires
- Plus de 100 éleveurs sont engagés dans cette démarche.

### Quelles actions et atouts ?

Cette opération se décline autour de plusieurs actions : développement des connaissances écopastorales d'un point de vue biologique et technique et mise en place d'une méthodologie concertée ; création d'outils d'auto-évaluation et de suivi du pâturage pour les éleveurs...

Elle expérimente la démarche Patur'Ajuste, conçue par un collectif de chercheurs, de techniciens en élevage et de gestionnaires des milieux naturels, qui vise à rechercher une meilleure autonomie alimentaire des troupeaux en s'appuyant sur la valorisation des végétations à flore diversifiée et le maintien des qualités écologiques des milieux naturels.

Il s'agit de proposer aux éleveurs de s'engager sur des mises en état saisonnalisées des végétations, cohérentes avec leur propre système d'élevage et itinéraires techniques. La biodiversité n'est alors plus considérée comme une contrainte mais comme un facteur de production et comme la résultante de pratiques agricoles pertinentes. De plus, les parcelles mises à dispositions aux éleveurs permettent de conforter l'autonomie alimentaire des troupeaux dans un contexte où la valeur d'achat de fourrage augmente.

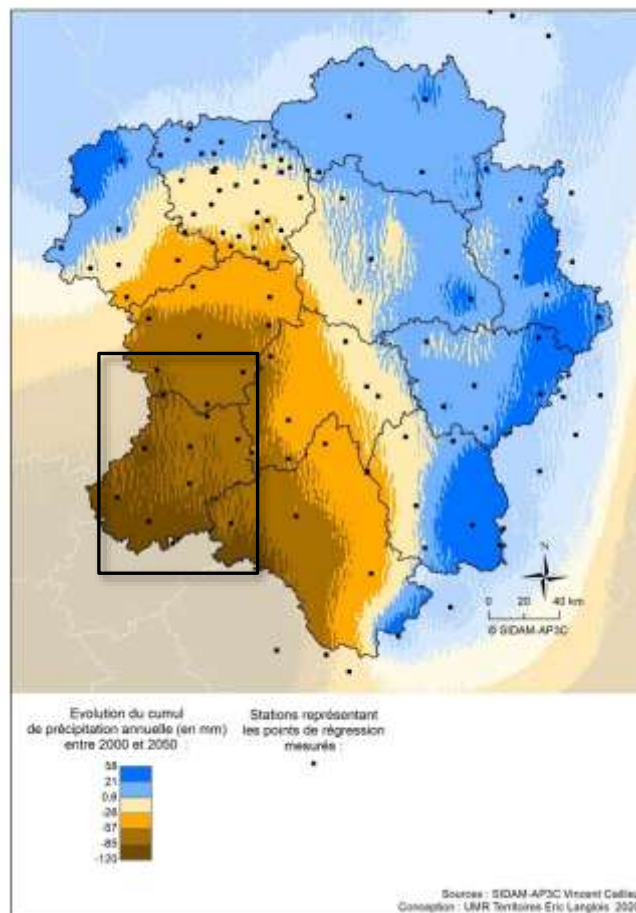
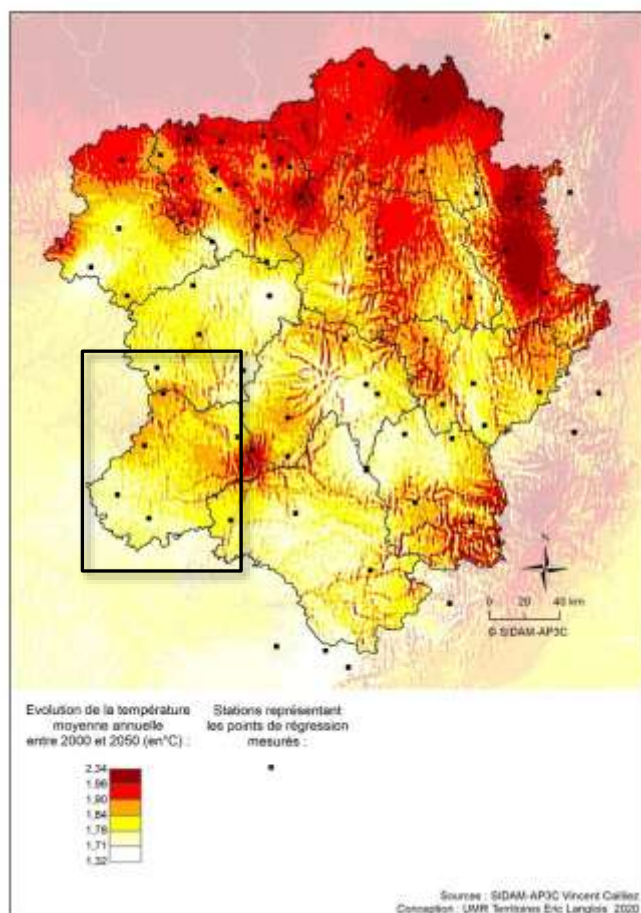


## Quel lien avec les effets du changement climatique ?

Les variabilités climatiques apportées par le changement climatique exacerbent les défis auxquels sont confrontés les agriculteurs.

Selon les prévisions du modèle développé par AP3C (Adaptations des pratiques culturales au changement climatique), sur les territoires du Causse, de la Bouriane (station météorologique de Gourdon) et du Quercy Blanc (station météorologique du Montat), les évolutions climatiques d'ici 2050 prévoient une diminution globale des précipitations de 11%, à toutes les saisons excepté l'automne où les niveaux actuels se maintiendraient.

Les risques de stress hydrique pour les végétaux seront accrus, avec un démarrage de végétation plus précoce en fin d'hiver et une évapotranspiration accentuée de 20% au printemps. En été, le nombre de jours à plus de 25°C et 30 °C augmenteront fortement, pénalisant la pousse des végétaux et augmentant le risque d'échaudage sur céréales et maïs. Le Lot serait un des territoires du Massif Central le plus affecté par cette baisse de pluviométrie mais aura des augmentations de température moins importantes.

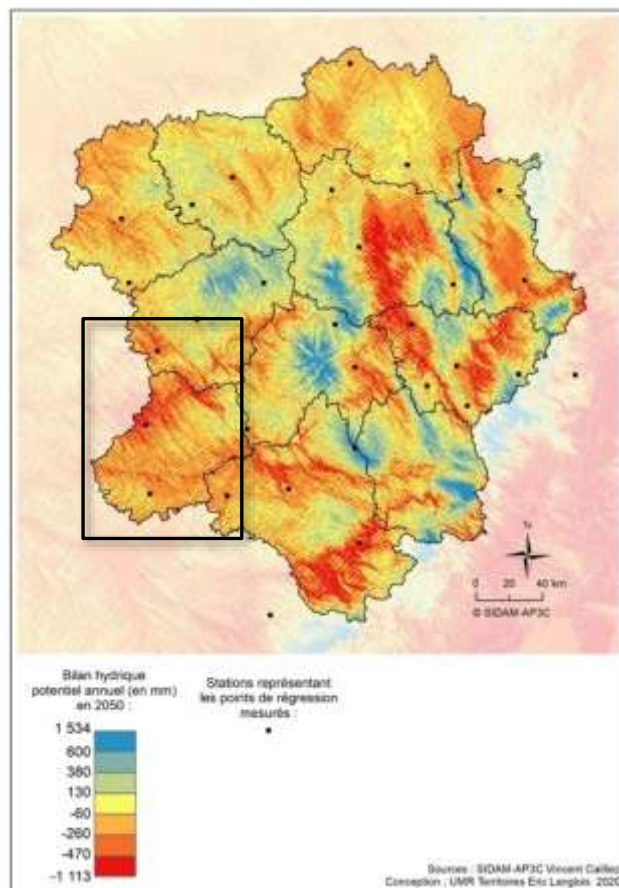
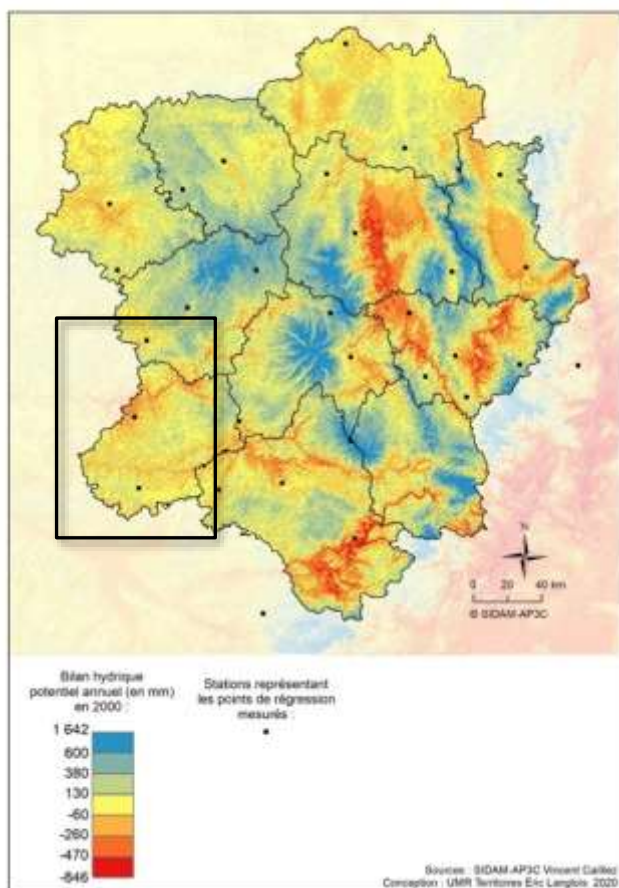


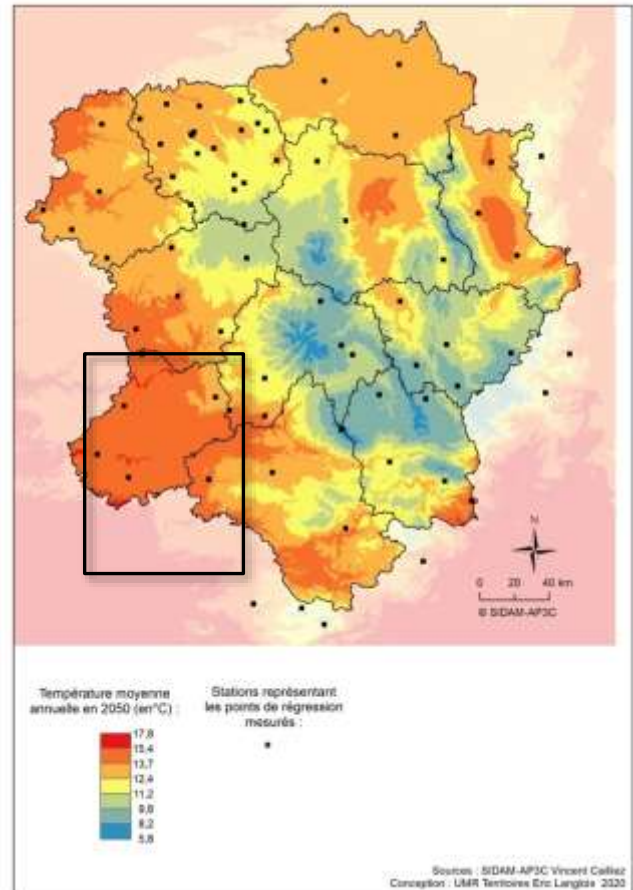
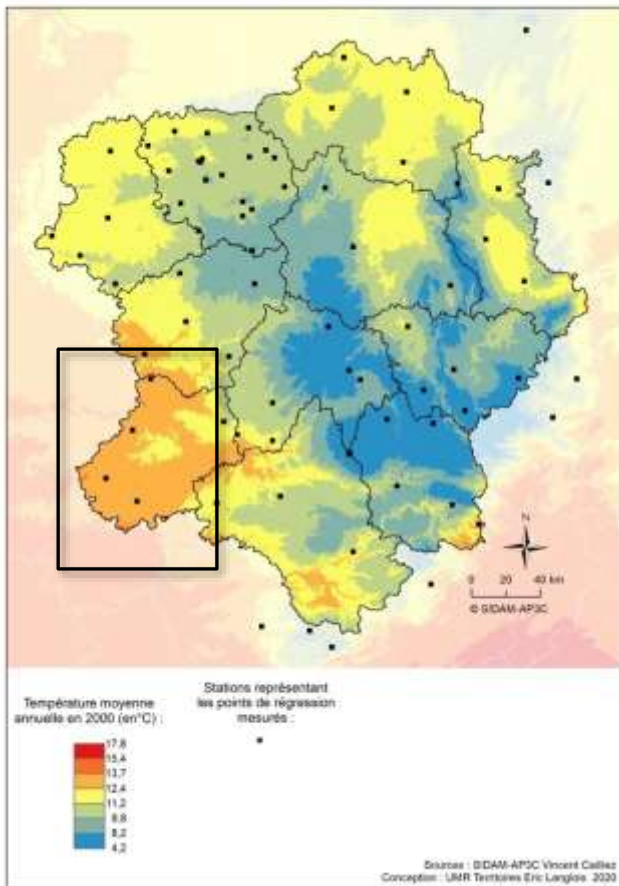
L'incidence des aléas climatiques sur les ressources fourragères est devenue une préoccupation majeure pour les éleveurs. Les variations climatiques, notamment des étés plus secs et prolongés, suivis de pluies intervenant tardivement dans le cycle de pousse de l'herbe, rendent la recherche de ressources plus difficile à l'automne. Ces conditions climatiques défavorables ont des répercussions directes sur la disponibilité des pâturages, mettant ainsi les éleveurs dans une situation délicate pour assurer une alimentation adéquate à leur bétail.




Parallèlement, les arbres fruitiers et la vigne font face à un défi croissant avec l'augmentation des gelées de printemps. Ces gelées, de plus en plus problématiques, compromettent les récoltes en perturbant le développement des fleurs et des jeunes fruits. Les producteurs de fruits et de raisins doivent faire face à une complexité accrue dans la gestion de leurs cultures, cherchant des moyens de prévenir les effets néfastes de ces conditions météorologiques imprévisibles. Les conséquences de ces aléas climatiques s'étendent au-delà des pertes de rendement, impactant également la stabilité économique des exploitations agricoles et la disponibilité des produits pour les consommateurs. Ainsi, la gestion adaptative des pratiques agricoles devient essentielle pour atténuer ces effets et assurer la durabilité à long terme de l'agriculture face aux changements climatiques.

La truffe est également fragilisée par la hausse des températures, impactant considérablement son cycle et donc les rendements et productions associées. En effet, celle-ci a besoin d'un climat tempéré avec printemps pas trop secs sans gelée tardive, des étés chauds avec des périodes sèches limitées à 3 semaines, un automne

clément sans gelée précoce, et des hivers sans froid intense. Le climat du sud de la France est en principe favorable à condition que ce cycle des températures reste présent, ce qui n'apparaît pas être le cas au regard des dernières années.





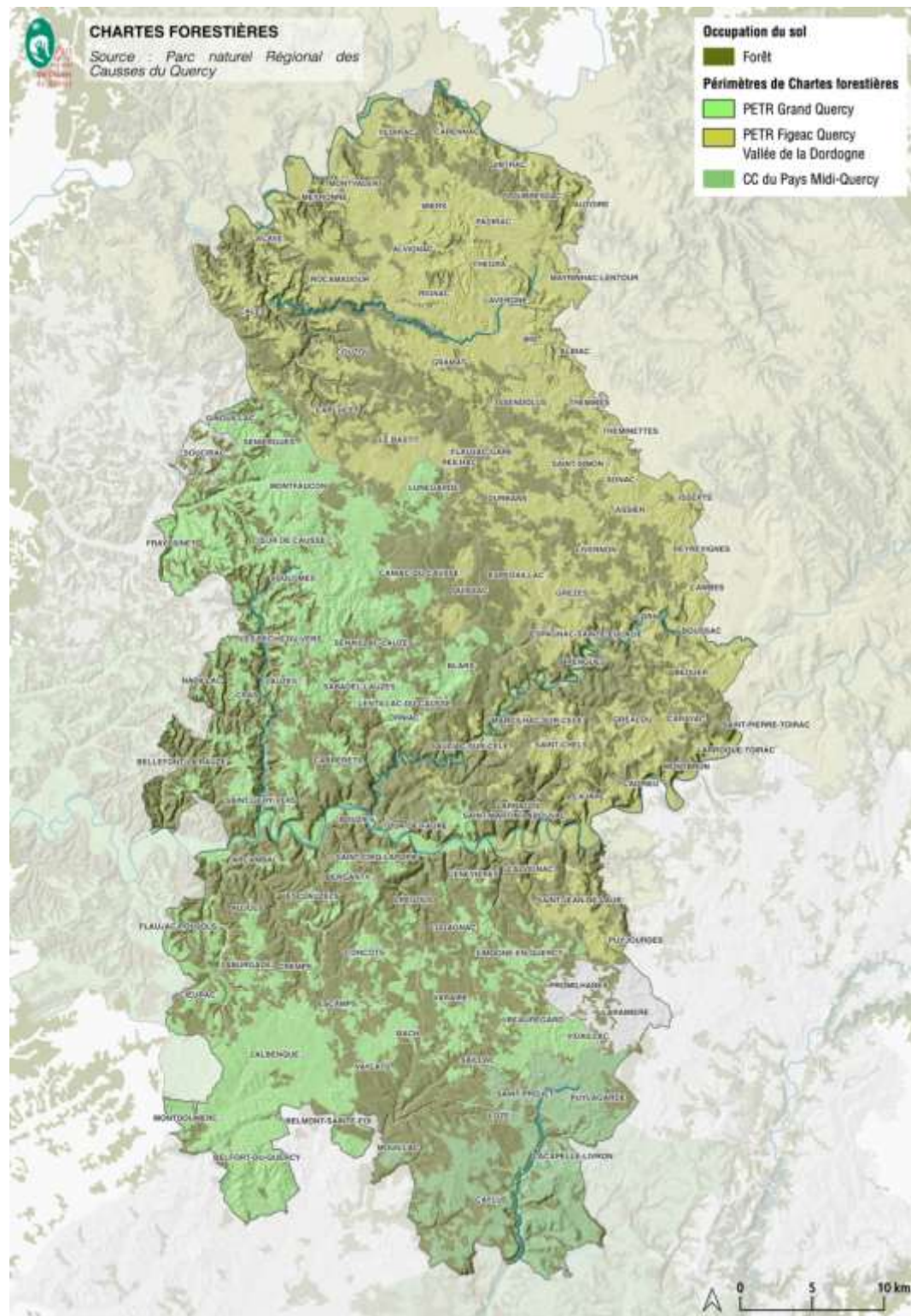
EVOLUTION	ENTRE 2012 À 2023 PROPRE A L'AGRICULTURE
 <p>UNE REGRESSION DE L'ÉLEVAGE OVIN</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Une diminution des élevages ovins depuis 2010</li> <li>▪ Un vieillissement des exploitants entrainant une problématique de reprise des exploitations</li> <li>▪ Un changement d'orientation vers d'autres activités d'élevage d'exploitations traditionnellement ovines : caprins, bovins viandes, ovins lait...</li> </ul>
 <p>DES RISQUES ACCRUS LIÉS À CERTAINES PRESSIONS</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ L'apparition du loup entrainant une fragilité sur la pérennité des systèmes d'élevage extensifs valorisant les ressources naturelles</li> <li>▪ Une vulnérabilité face au changement climatique : gestion de la ressource en eau, autonomie fourragère...</li> <li>▪ Une timide diversification des exploitations qui restent majoritairement spécialisée.</li> <li>▪ Des exploitations de moins en moins familiales, avec moins de souplesse organisationnelle, ayant de plus en plus recours au salariat avec du mal à recruter</li> <li>▪ Des exploitations de plus en plus grandes ce qui pose la question de la transmissibilité</li> </ul>
 <p>DES MESURES DE VALORISATION AGRICOLES</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Un développement de l'agriculture bio entre 2010 et 2020</li> <li>▪ Des mesures de valorisation de la race Causse du Lot et des pratiques de transhumance</li> <li>▪ Un déploiement de mesures agro-environnementales</li> <li>▪ Un développement des sites AFP et des surfaces agricoles réhabilités</li> <li>▪ Des filières émergentes : la laine, les plantes aromatiques...</li> </ul>



# PARTIE 3 : ACTIVITÉ SYLVICOLE

## I. Les chartes forestières du territoire

Le périmètre d'étude est doté de trois chartes forestières : la charte forestière du PETR Grand Quercy et la charte forestière du PETR Figeac-Quercy-Vallée de la Dordogne, et la charte forestière du Pays Midi-Quercy. Ces chartes permettent de répondre aux attentes du territoire : c'est un outil de développement territorial spécifique à la valorisation de la forêt et des produits forestiers.



# 1. La Charte forestière du Grand Quercy

Le Pôle d'Equilibre Territorial et Rural Grand Quercy est né en juin 2015 de la fusion du Pays Bourrian et du Pays de Cahors et du Sud du Lot qui en intégrant les Communautés de communes du Causse de Labastide-Murat et du Pays de Lalbenque-Limogne, ont mis en place une structure de développement territorial à l'échelle de la zone d'emploi de Cahors.

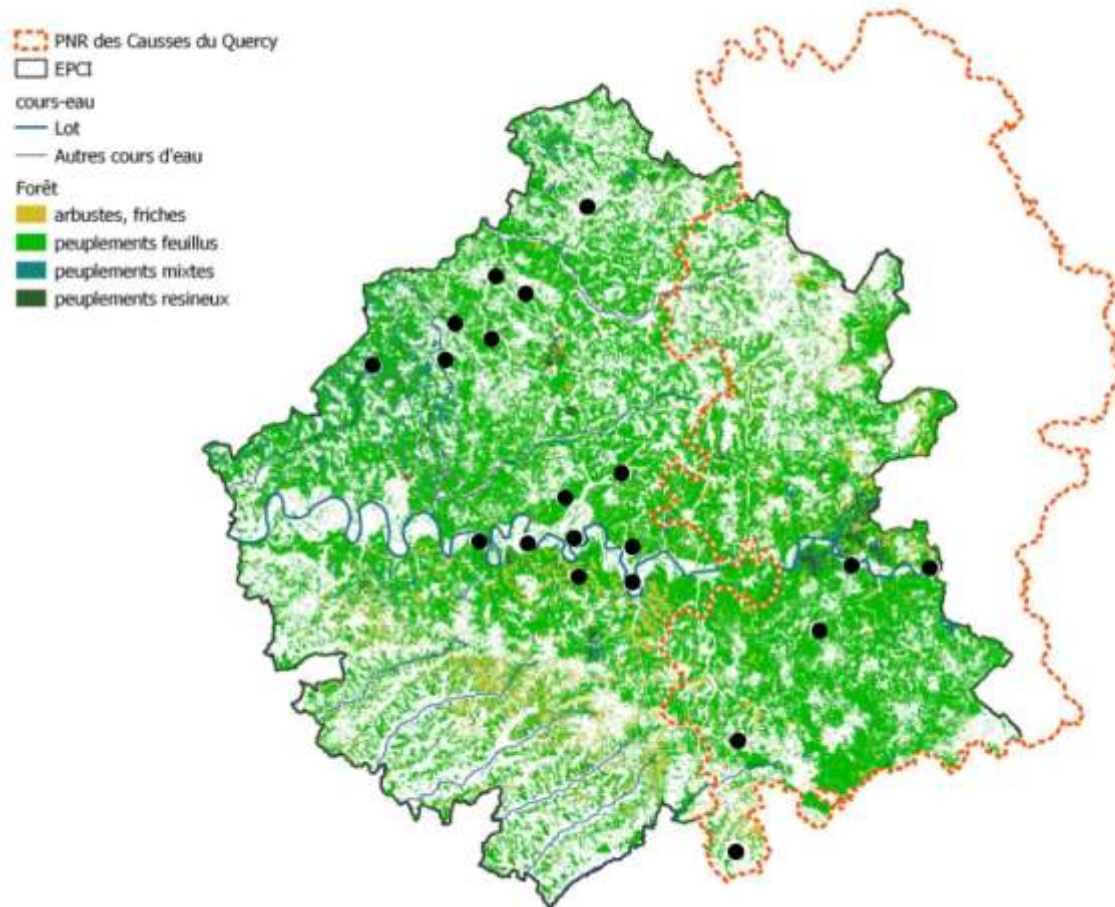
Le Grand Quercy regroupe 153 communes au sein de 7 EPCI en intégralité : 6 Communautés de communes : Causse de Labastide-Murat, Cazals-Salviac, Pays de Lalbenque-Limogne, Quercy Blanc, Quercy-Bouriane, Vallée du Lot et du Vignoble ; et la Communauté d'agglomération du Grand Cahors.

Le territoire du Grand Quercy s'étend sur 2 717 km<sup>2</sup> et compte 93 928 habitants, il occupe la moitié sud-ouest du Département du Lot. Le Grand Quercy s'organise autour d'un maillage de bourgs- centres entre 1000 et 3000 habitants : Salviac, Lalbenque, Montcuq, Puy L'Evêque, Prayssac, Le Vigan, auxquels se rajoutent les anciens chefs-lieux de canton qui constituent des pôles de services de proximité (des bassins de vie).

La Charte forestière du Grand Quercy s'inscrit dans les politiques forestières globales. Ces différentes politiques s'articulent, principalement, autour d'enjeux et d'objectifs transversaux qui prennent en compte les aspects multi-fonctionnels de la forêt :

- Mobilisation de bois dans le cadre d'une gestion sylvicole durable ;
- Des prélèvements raisonnés en adéquation avec la demande ;
- Une dimension sociétale et environnementale (accueil du public, préservation de la biodiversité, énergie et climat...)
- Une vision prospective (long terme, ex : changement climatique)

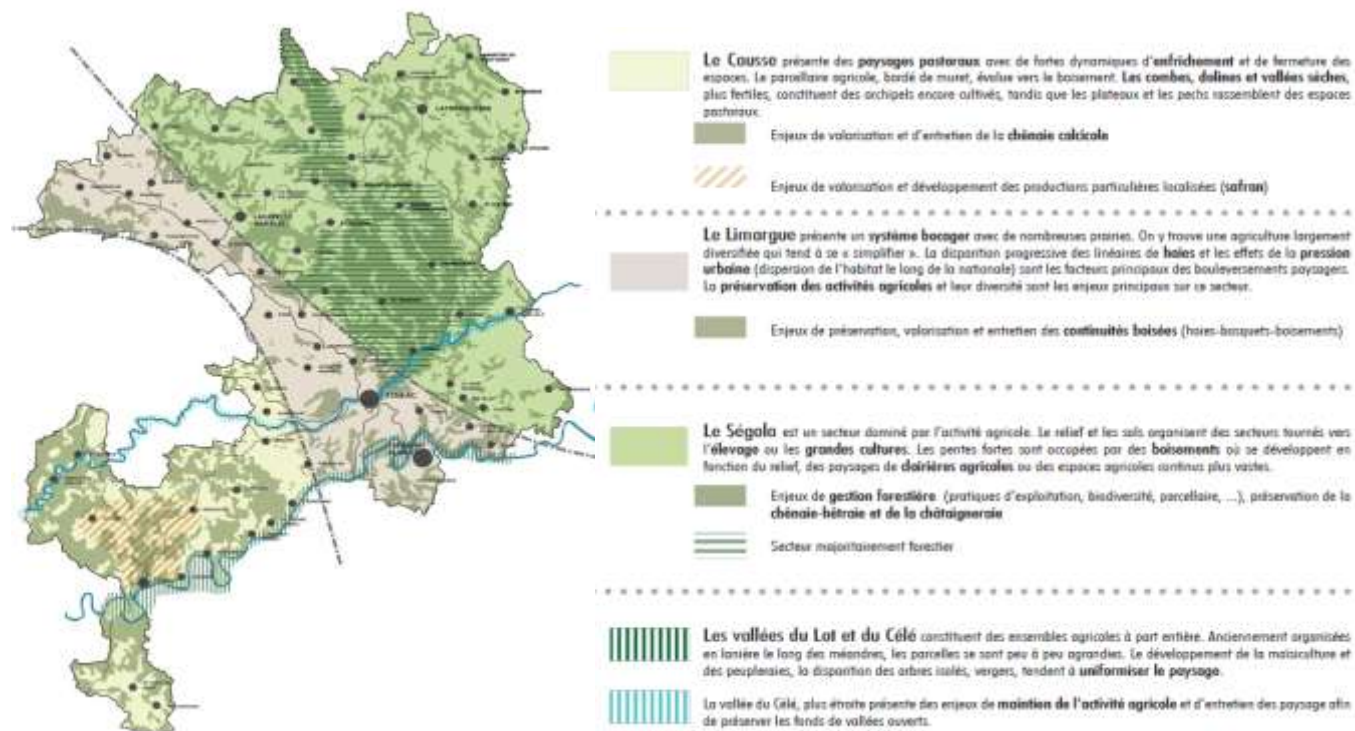
Les forêts lotaises occupent une place majeure dans le territoire départemental : elles s'étendent sur 263 000 ha, occupant ainsi 50 % du territoire. Il y a 90% de feuillus et 10% de résineux. Les essences phares sont les chênes et le châtaignier. La forêt appartient à 97% à des propriétaires forestiers privés. On compte plus de 66 000 propriétaires dont la plupart sont détenteurs de petites surfaces (3.9 ha en moyenne par propriétaire).



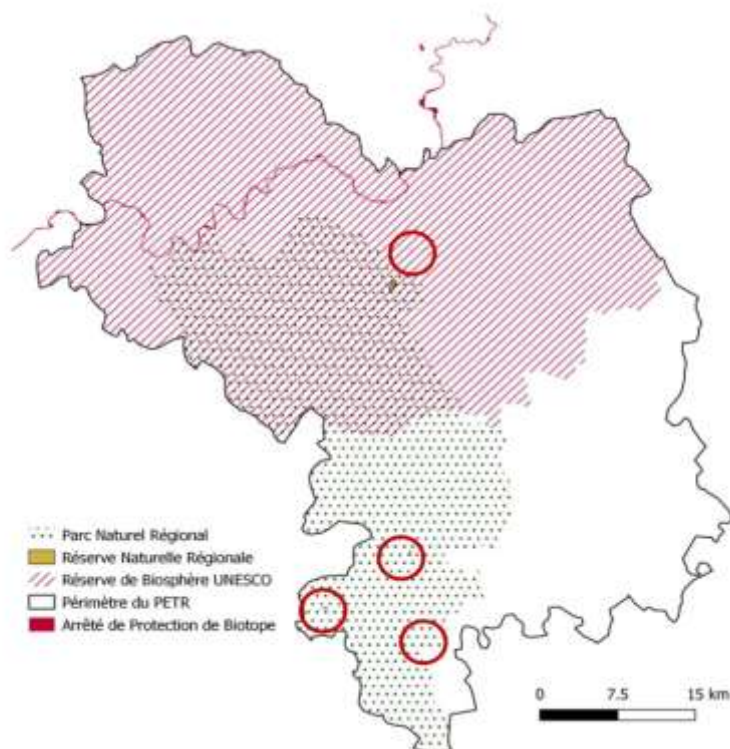
Périmètre du Parc concerné par la Charte forestière du PETR du Grand Quercy [Charte Forestières du Grand Quercy, 2023]

## 2. La Charte forestière du PETR Figeac Quercy Vallée de la Dordogne

Le Pôle d'Equilibre Territorial et Rural Figeac-Quercy Vallée de la Dordogne fut créé en 2015 suite à la candidature commune du Pays de Figeac (du Ségala au Lot-Célé) et du Syndicat Mixte du Pays de la Vallée de la Dordogne (SMPVD) en partenariat avec le périmètre d'étude pour porter un programme LEADER sur la programmation 2014-2020.



Carte des enjeux paysagers liés à la forêt sur le territoire du Pays de Figeac (Pays de Figeac, 2014)



Les principaux enjeux concernent donc l'entretien et la valorisation des espaces boisés du territoire, afin de les maintenir ouverts et attractifs. Par ailleurs, le bocage du Limargue est, après celui de Normandie, l'un des plus riches et diversifiés de France. En termes de paysage mais aussi de préservation de la biodiversité, son entretien est un enjeu essentiel, qui mérite avant tout une étape de diagnostic pour mieux le connaître, le caractériser, et définir des pratiques adaptées et peu coûteuses pour favoriser son maintien. Dans les objectifs des Pays d'Art et d'Histoire du territoire (la majeure partie de l'analyse ci-dessus est tirée du projet du Pays d'Art et d'Histoire du Grand Figeac) de consolider et promouvoir l'identité patrimoniale du territoire et de la diffuser au plus près des publics sur le territoire, de nombreuses possibilités existent pour mettre en avant les matériaux nobles existant sur notre territoire, notamment le bois et la pierre qui y prennent une place majeure. Un travail de sensibilisation et de formation auprès des artisans est déjà entamé, ainsi qu'auprès des architectes pour encourager la création contemporaine de qualité. Cette volonté est également forte dans la perception du syndicat des architectes du Lot, rencontré dans le cadre de ce diagnostic.

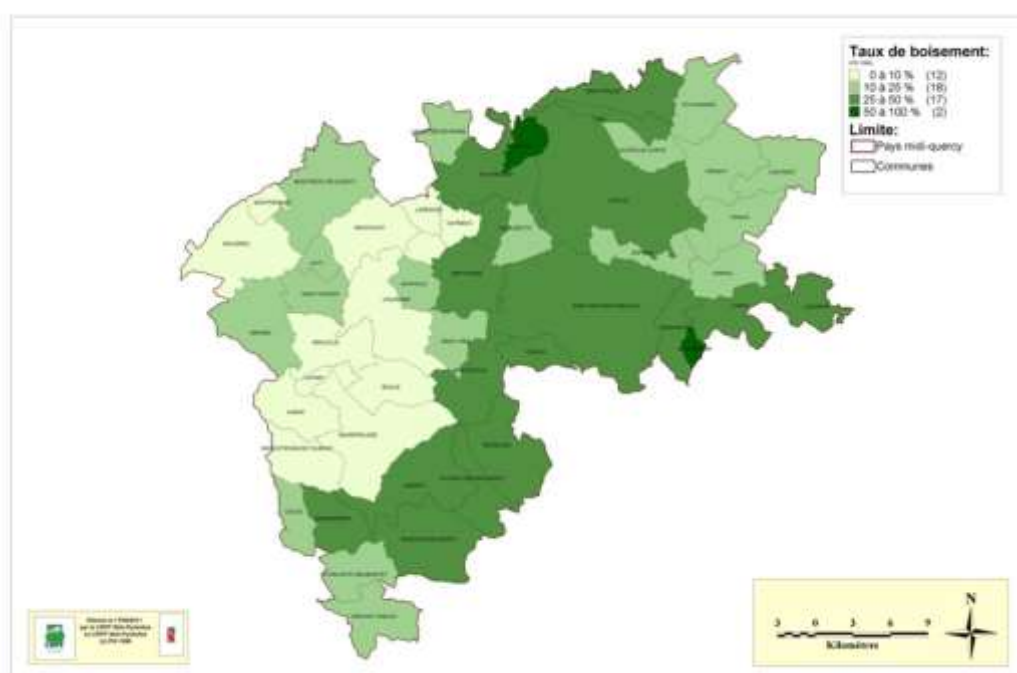
### 3. La Charte forestière du Pays Midi Quercy

Le Pays Midi Quercy a réalisé en 2011 une Charte forestière pour répondre aux problématiques spécifiques du massif forestier et permettre un développement durable de la forêt. La Charte détaille le phénomène associé au développement de la forêt issu de la déprise agricole. Au cours du XXème siècle, le Pays Midi-Quercy a connu une forte progression de sa surface boisée. Cette évolution est particulièrement liée à celle du secteur agricole : la déprise agricole ayant laissé à l'abandon de nombreuses terres, celles-ci ont, peu à peu, été colonisées par la forêt.

Les enjeux identifiés issus de la Charte sont les suivants :

- C'est en Pays Midi-Quercy que les premiers projets bois-énergie du département de Tarn-et-Garonne ont vu le jour. Aujourd'hui encore, ce territoire est marqué par son dynamisme dans le développement de la filière. Les diverses initiatives sur le territoire et l'implication de nombreux acteurs démontrent, par ailleurs, la volonté de structurer une telle filière au niveau local.
- Dynamiser la gestion forestière en Pays Midi-Quercy apparaît un enjeu majeur, aussi bien d'un point de vue économique, écologique, que social.
- Le Pays Midi-Quercy, comme de nombreux autres territoires, a été touché par la déprise agricole. Sur le Pays, celle-ci s'est notamment traduite par une progression de la forêt sur les espaces autrefois cultivés. Cette colonisation des milieux ouverts par la forêt n'est pas sans conséquences sur les plans économique, social, environnemental (fermeture des paysages, biodiversité menacée, accroissement du risque incendie.)
- Particulièrement dans les Causses, le sylvo-pastoralisme émerge comme une stratégie prometteuse pour valoriser les forêts actuellement peu productives. L'établissement d'une activité pastorale, favorisé par le développement d'Associations Foncières Pastorales, offre une solution envisageable pour contenir l'embroussaillage et prévenir la fermeture des milieux forestiers. Cette démarche contribue également à l'entretien du paysage, jouant ainsi un rôle actif dans la préservation de l'écosystème local. Cependant, de telles initiatives peuvent être confrontées à un défi récurrent dans le domaine forestier, à savoir le morcellement de la propriété forestière. Ce phénomène complexifie la mise en place de projets sylvo-pastoraux cohérents et efficaces. Parmi les risques identifiés, le risque d'incendie émerge en tant que préoccupation majeure. Sur la période de 2002 à 2006, pas moins de 30 feux ont été répertoriés dans les communes de Saint Antonin-Noble-Val, Cazals, Bruniquel, et Montricoux, avec une concentration particulièrement élevée en 2003. Cette réalité souligne la nécessité de prendre des mesures

Carte 13 : Taux de boisement par commune, en Pays Midi-Quercy



préventives et de développer des stratégies durables pour concilier les initiatives sylvo-pastorales avec la gestion responsable des risques environnementaux.

Dans les Causses notamment, le sylvo-pastoralisme peut permettre de valoriser une forêt aujourd'hui peu productive. Le maintien d'une activité pastorale, via le développement d'Associations Foncières Pastorales, permettrait de limiter l'embroussaillage et la fermeture des milieux forestiers, et de participer à l'entretien du paysage. Cependant, ce type d'initiative peut se heurter à un problème récurrent dans le domaine forestier, à savoir le morcellement de la propriété forestière. Des risques sont identifiés, notamment le risque incendie. De 2002 à 2006, 30 feux ont été dénombrés sur les communes de Saint Antonin-Noble-Val, Cazals, Bruniquel, et Montricoux, les plus nombreux en 2003.

*Caractéristiques de la forêt (issues de la Charte forestière du PNR Figeac Quercy Vallée de la Dordogne)*

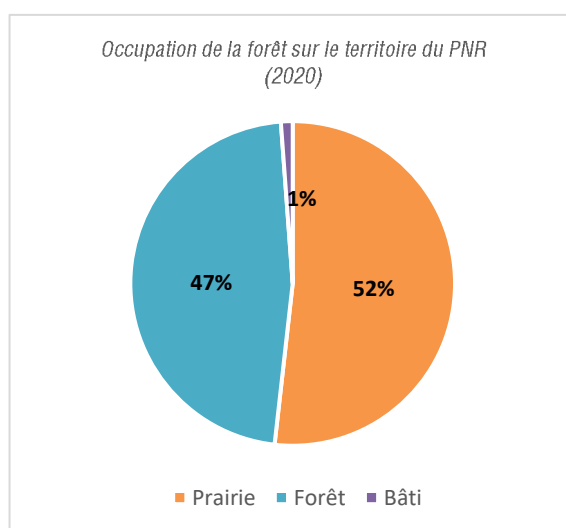
## II. Occupation et répartition de la forêt

### 1. Un territoire couvert à 47% par la forêt

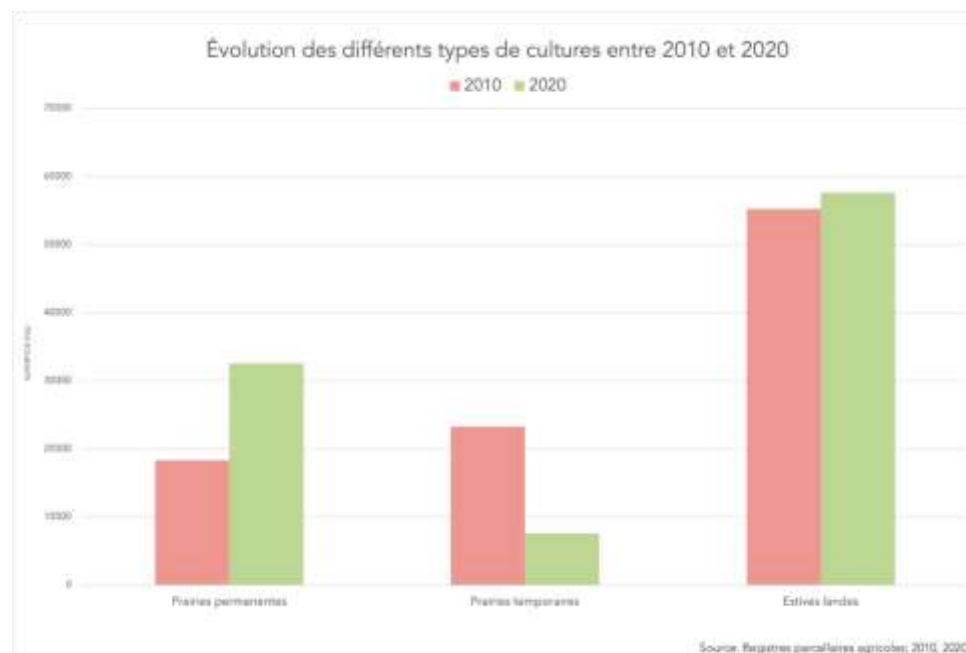
Selon les données de l'occupation du sol de 2020 recueillies par la bdcarto, près de la moitié du territoire, soit environ 103 199,85 hectares, est recouverte de surfaces boisées. Cette couverture forestière varie considérablement du nord au sud du territoire, avec une prédominance de forêts dans la moitié méridionale, le long de la vallée du Lot, tandis que le nord est davantage caractérisé par des paysages de bocage.

Il est intéressant de noter que depuis 2012, la superficie forestière semble avoir augmenté, en grande partie en raison d'un enrichissement spontané des terrains peu entretenus, principalement ceux en pente et difficiles d'accès. Les forêts de feuillus fermées constituent le type de forêt le plus répandu, présentant une diversité géologique et de peuplements forestiers remarquable.

La majeure partie de la surface boisée est constituée de peuplements dispersés et fragmentés, comprenant des taillis, quelques parcelles mélangées de feuillus et de résineux, ainsi que très peu de futaies de résineux. Les landes à buis ou à genévriers, localisées principalement au nord de la vallée du Lot, se trouvent souvent au sommet des bassins versants et signalent souvent le début d'une recolonisation forestière. Cette tendance à l'enrichissement est confirmée par les données du registre parcellaire agricole, qui montrent une



augmentation de ces espaces entre 2010 et 2020.



Les plantations de résineux, tels que les pins noirs, les pins ou les cèdres, ainsi que d'arbres d'alignement comme les peupliers ou les noyers à bois, occupent une part relativement faible du territoire du Parc. Ces dernières témoignent souvent du processus de déprise agricole, surtout dans les vallées où l'agriculture tend à décliner.



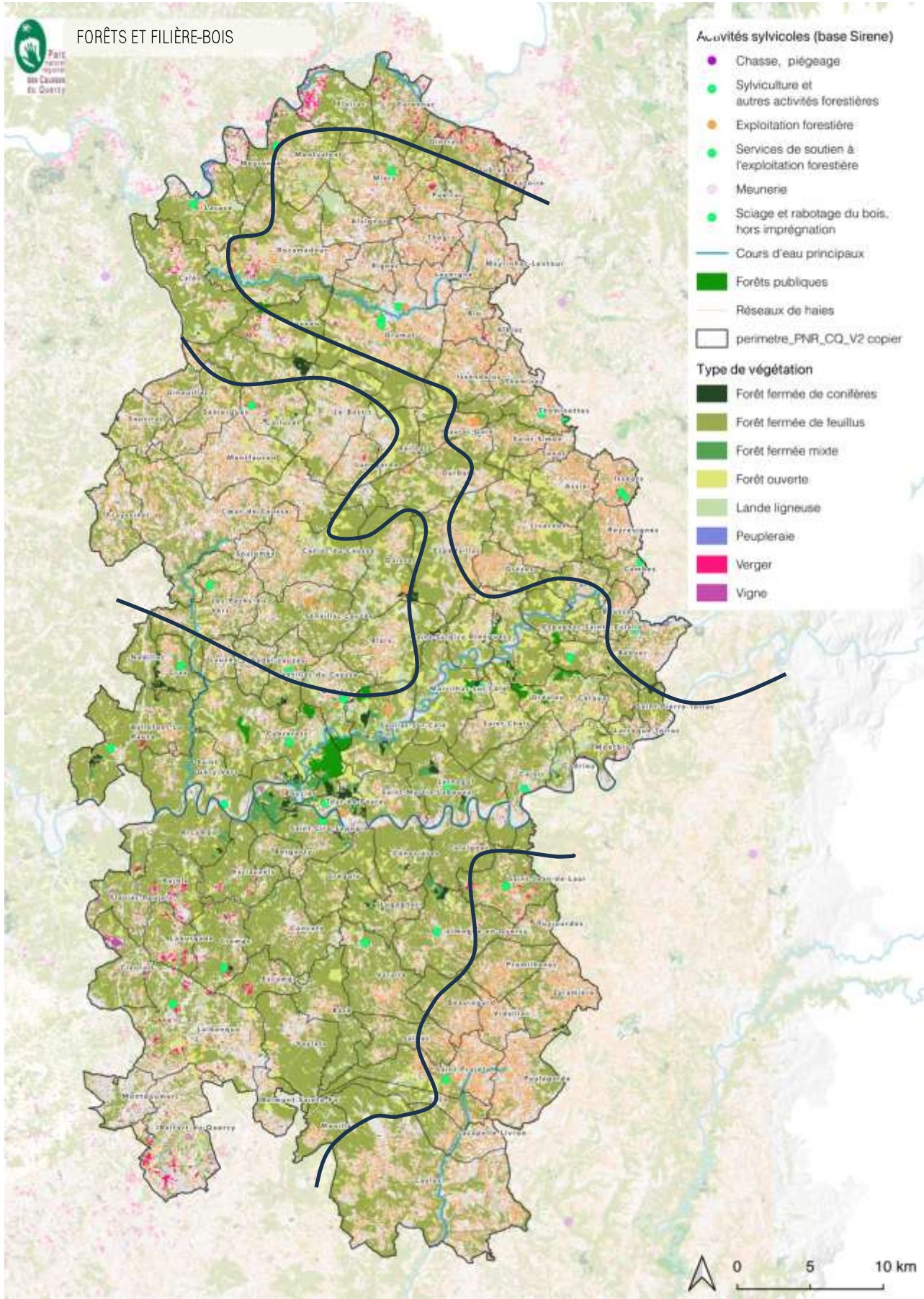
# FORÊTS ET FILIÈRE-BOIS

## Activités sylvicoles (base Sirene)

- Chasse, piégeage
- Sylviculture et autres activités forestières
- Exploitation forestière
- Services de soutien à l'exploitation forestière
- Meunerie
- Sciage et rabotage du bois, hors imprégnation
- Cours d'eau principaux
- Forêts publiques
- Réseaux de haies
- perimetre\_PNR\_CQ\_V2 copier

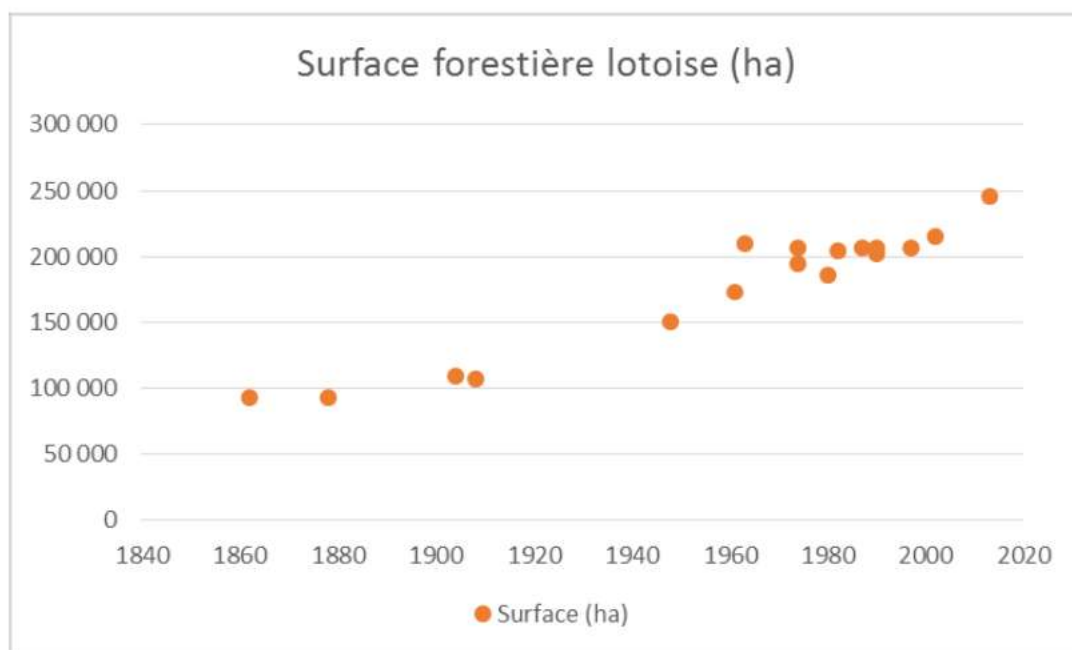
## Type de végétation

- Forêt fermée de conifères
- Forêt fermée de feuillus
- Forêt fermée mixte
- Forêt ouverte
- Lande ligneuse
- Peupleraie
- Verger
- Vigne



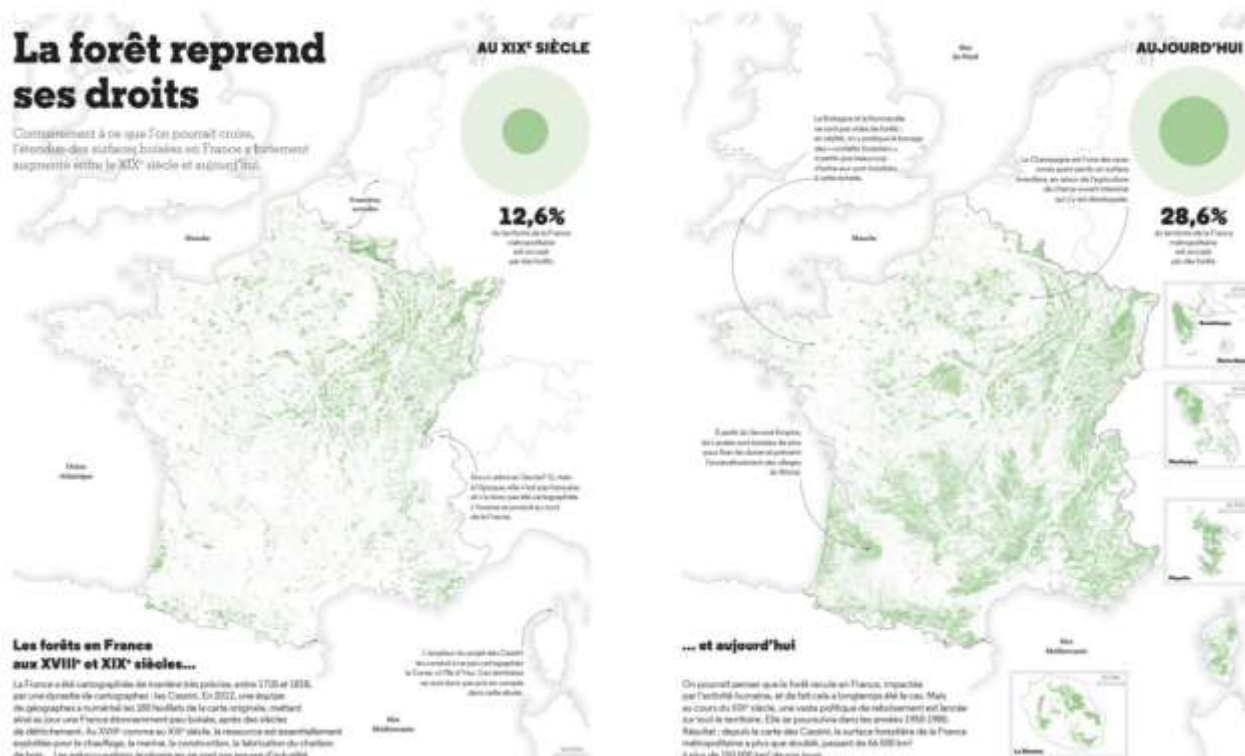
## 2. Historique de la forêt

Forêt et agriculture sont ici intimement liées : la plupart des parcelles ont été cultivées à un moment ou à un autre par une agriculture vivrière. « Dans les années 1820, d'après les cartes de Cassini, on estime que le taux de boisement du Lot était de 7% ; il est de 50% aujourd'hui. Le graphique ci-dessous montre l'évolution de la superficie boisée depuis 1840 » (source IFN).



Evolution de la surface des forêts sur le Lot, de 1860 à nos jours

Jusqu'au début du 19<sup>ème</sup> siècle, les agriculteurs vivaient quasiment en autarcie. Sur le Causse, l'élevage ovin tenait une place importante dans les exploitations et les troupeaux étaient gardés par des bergers qui passaient une partie de leur temps à clôturer les parcs en bâtissant de petits murets en pierre sèche typique de ce territoire. Sur le plan forestier, la forêt était cultivée en une sorte de taillis sous futaie où les réserves servaient de bois de construction et le taillis de bois de feu.



### 3. La ressource forestière

Le territoire du Parc se caractérise par un certain nombre de types de peuplements :

- Les futaies régulières : La plupart des futaies résineuses ont un intérêt économique. Celles d'une certaine surface bénéficient en général d'une gestion, même imparfaite, mais les petites ne font souvent l'objet d'aucune sylviculture. Chez les feuillus, les futaies, comme le reste, sont essentiellement composées de chênes.
- Les mélanges taillis-futaie et taillis avec réserves : Ces forêts comportent des cépées et des arbres de franc-pied du même âge ou d'un âge différent s'ils sont issus de la conservation de coupes précédentes.
- Les taillis simples : La grosseur des bois va jusqu'à la qualification de « bois moyens », soit environ 25cm de diamètre à 1,30m du sol. Une faible partie des taillis est améliorable au sens sylvicole.
- Les plantations ou semis naturels : Il s'agit d'abord de la survie du jeune boisement qui doit être soulagé d'une trop forte concurrence par des dégagements de la végétation adventice.
- Les jeunes futaies : Il s'agit de jeunes boisements feuillus ou résineux d'une hauteur comprise entre 8 et 15 mètres. A ce stade, l'enjeu sylvicole est encore très élevé : c'est à ce stade que s'acquièrent la qualité (toutes essences), la stabilité et la productivité optimum (résineux).
- Les futaies irrégulières : Ce qui différencie une futaie irrégulière d'une futaie régulière c'est essentiellement le fait d'avoir sur une même parcelle, des arbres d'âge et de grosseur différents, en mélange équilibré.

Les feuillus dominent largement le territoire, notamment :

- le chêne pubescent : très rustique, il colonise les terres abandonnées et peut supporter une certaine sécheresse. Autrefois utilisé en traverse SNCF ou charpente, aujourd'hui seuls le bois de feu et la perche à moule restent ses débouchés, et de façon ponctuelle la traverse paysagère.
- le chêne sessile : rustique, il colonise les terres abandonnées et peut supporter une certaine sécheresse.
- le chêne pédonculé : rustique, il colonise les terres abandonnées et peut supporter une certaine sécheresse.
- Le châtaignier (très faible quantité) : production de bois importante sur un court délai est principalement présent en vieux taillis issus de coupes pour les bois des mines.
- Le hêtre (bien qu'anecdotique sur le territoire) : produit un bois blanc de qualité. Longtemps recherché, ses débouchés sont pour l'instant plus restreints par effet de mode. Les hêtraies sont en général âgées, les jeunes peuplements sont rares.
- Le frêne et le merisier : on ne trouve ces deux espèces que mélangées au chêne ou au hêtre. Ils donnent de bons résultats uniquement dans les zones fraîches au sol profond. Leur croissance est rapide et leur bois précieux.
- Le peuplier : il reste le seul arbre à produire son maximum sur les terrains de vallées aux bonnes potentialités.

Les résineux procurent une intéressante récolte de bois d'œuvre. Parmi l'ensemble des essences on peut observer :

- Le Douglas : Il est porteur de gros espoirs pour les forestiers privés. Son bois est excellent en charpente, pour la construction de maisons. (source : projet INSYLBIOS, forêt d'Occitanie, dec 2023).
- Les Pins Laricio : ces résineux très rustiques peuvent valoriser des sols pauvres chimiquement. Ils résistent bien à la sécheresse et sont souvent le seul recours sur les sols à faible réserve en eau.
- Le Pin maritime : présent uniquement en Bouriane, il est, la plupart du temps en adéquation avec les taillis de châtaignier (et/ou les chênes).
- Le Cèdre de l'Atlas : ce bel arbre, un peu plus exigeant que les pins, est assez résistant à la sécheresse.

### III. La ressource forestière face aux risques

#### 1. Risques sanitaires :

La région Occitanie est particulièrement concernée par les changements climatiques observés ces dernières années. Des sécheresses et canicules estivales et printanières induisent des stress hydriques, et les hivers et automnes très doux perturbent la phénologie des arbres et favorisent l'hivernage des parasites et pathogènes. Les chênes sont, de façon cyclique victimes des attaques des chenilles défoliatrices et de défeuillaisons provoquées par l'oïdium. Le bupreste du chêne



est responsable de dessèchement de branches, ce phénomène est fréquent sur les zones de causses particulièrement chaudes. [diagnostic charte forestière du Grand Quercy]

## 2. La gestion irrégulière :

La Charte forestière du PÉTR Figeac Quercy Vallée de la Dordogne de 2019, relève que le manque de gestion forestière entraîne une baisse de la qualité générale des forêts, principalement en feuillus et une fragilisation des peuplements. En effet, les boisements ont tendance à se densifier, diminuant la diversité spécifique et les strates végétales présentes (compétition trop forte entre les espèces). Ceci peut représenter un enjeu pour les déplacements et l'alimentation de la faune au sein des massifs, notamment certains mammifères. Cette densification augmente également le risque d'incendie. Par exemple, la forêt domaniale de Monclar, située dans le massif « Moyenne Vallée du Lot » présente une vulnérabilité au risque incendie élevée et a déjà été touchée par un incendie important [Aménagement forestier de la forêt domaniale de de Monclar 2010-2029].

Ainsi, la mauvaise gestion sans une stratégie globale (globalité des acteurs et des échelles) entraîne souvent des effets regrettables sur le bois à long terme :

- Les bois produits sont de faible qualité, particulièrement dans les feuillus ;
- Le territoire subit donc des pertes économiques, aussi bien sur le plan individuel que collectif : ressource sous exploitée, emplois non créés, faible alimentation de la filière bois locale, non utilisation d'une énergie bois abondante et renouvelable ;
- Fragilisation des peuplements aux événements climatiques (vent, neige, sécheresse) ;
- Risques parasites accrus ;
- Risques de coupes rases opportunistes de type « minières » (exploitation poussée du gisement) pouvant compromettre un potentiel d'avenir ;
- Renouvellement insuffisant des peuplements (chênaie, châtaigneraie, mais aussi résineux) ;
- Qualité des paysages et de l'environnement amoindrie (forêts moins ouvertes, moins diversifiées, moins accessibles, cadavres sur pied) ;
- Diminution de la fixation du CO2.

La Charte décline un plan d'action répondant aux 4 enjeux majeurs suivants :

- Créer les conditions favorables au regroupement foncier, momentané ou pérenne ;
- Améliorer la gestion durable de la forêt, la qualité de ses ressources et service ;
- Renforcer la contribution de la filière forêt – bois dans le développement économique du territoire ;
- Renforcer la contribution de la filière forêt – bois dans le développement économique du territoire.

[Charte forestière Grand Quercy et FQVD]

## IV. Caractéristiques de la forêt (issues de la Charte forestière du PÉTR Figeac Quercy Vallée de la Dordogne)

### 1. Activités liées à la forêt

#### a) La chasse

Dans le département du Lot, l'organisation de la chasse se distingue par son caractère atypique, avec seulement 28 des 497 structures de chasse répertoriées en tant qu'Associations Communales de Chasse Agréée (ACCA). La majorité des structures adoptent la forme d'associations loi 1901, regroupant chasseurs et propriétaires terriens, qu'ils pratiquent ou non la chasse. Les propriétaires terriens, ayant cédé leurs droits de chasse aux associations, deviennent ainsi adhérents.

Au cours des quinze dernières années, une chasse estivale du chevreuil s'est développée dans le Lot, débutant dès le 1er juin avec des tirs individuels. Cette pratique, encadrée par la réglementation, attire principalement des chasseurs en provenance de toute la France, voire de pays de la Communauté européenne. Souvent en famille, ces chasseurs louent des gîtes, participent à diverses activités et favorisent la consommation de produits locaux, générant ainsi des retombées économiques significatives au niveau local. Cette dynamique pourrait potentiellement se développer davantage pendant la période plus calme de l'automne-hiver.

Face à la demande croissante des restaurateurs et traiteurs locaux pour de la viande de gibier, notamment pendant les périodes festives, l'idée d'une meilleure valorisation de la venaison en circuit court émerge comme une opportunité. La Chambre d'Agriculture, engagée dans une démarche en faveur de l'approvisionnement



des établissements de restauration collective en produits locaux, mène cette initiative en partenariat avec la Fédération des chasseurs. Cette collaboration vise à explorer les possibilités d'établir une filière locale, favorisant ainsi une synergie entre la chasse et l'agriculture locale.

Aussi, le cerf, une espèce emblématique des forêts, joue un rôle crucial dans les écosystèmes en tant que régulateur de la biodiversité. Cependant, une surpopulation de cerfs peut entraîner des dommages écologiques, notamment la dégradation de la végétation et la perturbation de la régénération forestière. Pour maintenir un équilibre écologique sain, la chasse au cerf est utilisée comme un outil de gestion essentiel pour contrôler les populations de grands gibiers. Cette pratique contribue à prévenir la surpopulation de cerfs et à minimiser les dommages potentiels aux écosystèmes forestiers.

#### a) La promenade

Selon une enquête de l'Office National des Forêts, 51 % des Français fréquentent la forêt au moins une fois par mois, privilégiant avant tout la promenade, la cueillette de fleurs et de champignons, et enfin la pratique sportive.

Bien que la forêt puisse être privée, elle reste en grande partie accessible au public qui peut s'y promener. Cependant, la cueillette des champignons est souvent réglementée, signalée par des panneaux dissuasifs accrochés aux abords des bois. Malgré ces restrictions, les conflits d'usage existent, et les propriétaires s'organisent pour préserver cette ressource et éviter les actes de "pillage". Une réglementation stricte entoure la cueillette de champignons, mais son respect demeure rare, alimentant ainsi le mécontentement des propriétaires. Des problématiques similaires peuvent également survenir pour certains fruits à coques, tels que la châtaigne ou la noisette.

Le territoire se caractérise par une forte orientation vers cette activité de pleine nature, accessible à tous, ce qui constitue un atout majeur pour l'attractivité touristique. Elle s'inscrit également dans une véritable culture locale, notamment à travers les chemins de Saint-Jacques de Compostelle. Les circuits de randonnée, qu'il s'agisse des Circuits de Grande Randonnée (GR) ou des petites boucles plus familiales, sont bien structurés.

Les sports de pleine nature sont fréquents dans le département et se positionnent comme des utilisateurs actifs de la forêt. Bien que les statistiques officielles manquent pour quantifier cette utilisation, une variété d'offres de parcours en VTT, randonnée à pied, à cheval, en canoë, motocross ou quad, témoignent de cette dynamique. Cependant, cette croissance de l'utilisation des forêts privées à des fins touristiques peut avoir des conséquences importantes sur la responsabilité civile des propriétaires forestiers.

Le lien entre la forêt et l'hébergement touristique peut ne pas être immédiat, mais la recherche de la forêt en tant que "cadre de vie" a conduit de nombreux sites d'hébergement touristique en France à mettre en avant cette spécificité. Selon les opérateurs touristiques, une offre plus conséquente de "tourisme Nature" est présente dans les départements à "faible valeur touristique", caractérisés par peu de patrimoine bâti ou de grands sites exceptionnels.

## 2. Caractéristiques du socle végétal

#### a) Les forêts anciennes

Il est difficile de définir les forêts anciennes, mais on peut retenir cette définition simple : « ce sont des espaces boisés qui ont conservé leur vocation forestière depuis le début du 19<sup>ème</sup> siècle, période qui marque le minimum forestier pour une grande partie du territoire français, et période la plus lointaine pour laquelle il existe des documents suffisamment précis permettant de localiser les boisements. La localisation de ces forêts se base donc sur les cartes de l'état-major (1818-1866) numérisée.

Ces forêts présentent des caractéristiques écologiques essentielles, notamment des espèces forestières peu mobiles ou des champignons du sol. Elles sont riches en vieux arbres et en bois mort qui sont des niches écologiques indispensables pour de nombreuses espèces ainsi qu'à la bonne santé et à la fonctionnalité de l'ensemble des forêts. La conservation de cette ressource est donc aussi un enjeu important pour le territoire.

#### b) La haie

Le territoire se caractérise par un réseau de haies très dense et localisé sur des secteurs très spécifiques. Celle-ci est souvent négligée et mérite une place particulière, notamment pour ces rôles multiples :

- D'abord en termes de délimitation de parcelles : son rôle premier était de délimiter la propriété et de servir d'enclos pour les animaux. Les arbres isolés ont toujours été présents pour apporter de l'ombre aux animaux.
- D'un point de vue de la biodiversité, les linéaires de haies sont composés d'espèces végétales très variées. Elles apportent aussi un refuge pour de très nombreuses espèces d'oiseaux, de petits animaux, d'insectes, ... elles sont le lieu de vie de nombreux auxiliaires de culture. Les haies sont prises en compte dans les trames vertes des Plans Locaux d'Urbanisme. En découpant les espaces, elles permettent aussi le passage du gros gibier « à l'abri » du danger. Actuellement, la Fédération de Chasse du département tente avec l'association Arbres Haies Paysages 46 de reconstituer les linéaires de haies du territoire pour en favoriser la biodiversité.



- Elles constituent, comme la forêt, des espaces qui retiennent mieux l'eau et les sols : elles diminuent l'impact des ruissellements, retiennent les sols avec leur réseau racinaire, maintiennent de la fraîcheur et de l'humidité avec l'ombre qu'elles font bénéficier aux parcelles.
- Elles apportent de la matière organique et minérale dans les parcelles, en puisant les minéraux en profondeur dans les sols et les libérant avec la matière organique lorsque les feuilles tombent.
- C'est une ressource actuelle et future en bois de chauffage qu'il est possible d'exploiter.

Selon les études menées par le périmètre d'étude sur le bocage du Limargue, il pourrait être considéré comme le plus beau et le plus riche après celui de Normandie. Une partie seulement a été diagnostiquée, et il serait intéressant de pouvoir continuer cette étude. Avec la culture des céréales qui s'intensifie, les haies disparaissent sur le territoire comme partout en France. Lorsqu'elles sont maintenues, leur entretien est rarement approprié à leur survie et au maintien de leur biodiversité. La gestion des coupes doit être adaptée dans les parcelles, autant que sur les bords de route. Des actions de sensibilisation et de valorisation de la haie pourraient être engagées en ce sens.



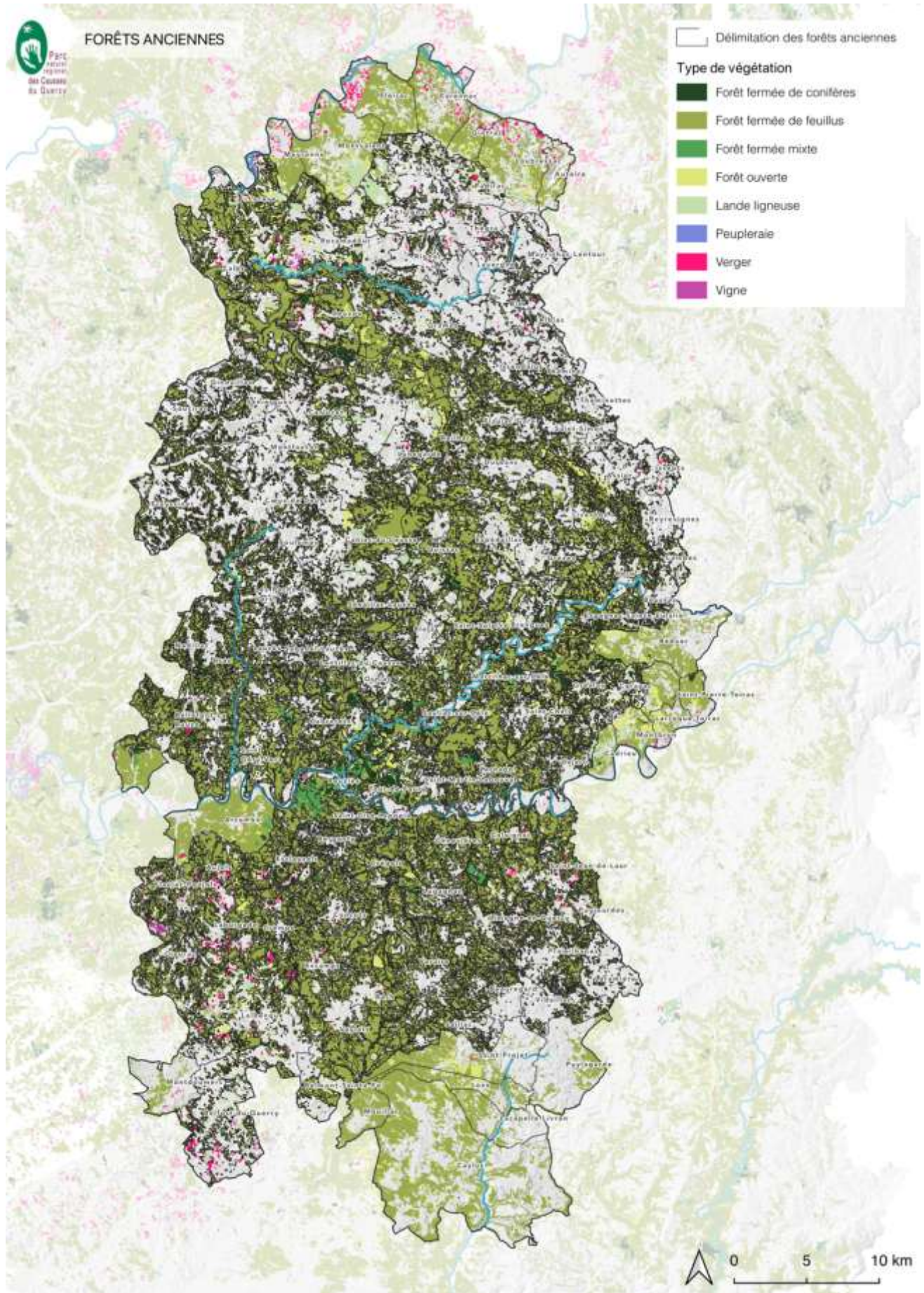


## FORÊTS ANCIENNES

— Délimitation des forêts anciennes

### Type de végétation

-  Forêt fermée de conifères
-  Forêt fermée de feuillus
-  Forêt fermée mixte
-  Forêt ouverte
-  Lande ligneuse
-  Peupleraie
-  Verger
-  Vigne



### c) Les filières forêt-bois

La filière bois sur le territoire est organisée par plusieurs acteurs institutionnels, notamment :

- L'Office national des forêts (ONF) qui gère les forêts publiques, gère l'accueil du public, la protection du territoire, la protection de la forêt et de la biodiversité, etc ;
- Le Centre National (et Régional) de la Propriété Forestière qui est en charge du développement de la gestion durable des forêts privées. Le CRPF a un rôle pivot dans l'organisation de la forêt lotoise, puisqu'elle est aujourd'hui à 97% privée. ;
- Fransylva, syndicat des propriétaires forestiers privés : défend les propriétaires forestiers et la forêt privée auprès des pouvoirs publics français et européens, des partenaires de la filière forêt-bois et des organismes non- gouvernementaux impliqués dans la filière forêt-bois;
- La Chambre d'Agriculture Départementale du Lot : propose un service de conseil pour les agriculteurs propriétaires forestiers sur le Lot;
- Le projet de Cœur de Forêt dans le Lot : face aux enjeux du changement climatique, l'association propose d'agir auprès des petits propriétaires de bois pour les aider à valoriser leur forêt la préserver. Elle mobilise des propriétaires forestiers, améliore la forêt par la mise en place d'une gestion durable des parcelles, valorise le bois localement, etc.



Quid de l'adaptation face aux effets du changement climatique : en plus de l'atténuation, comment préparer l'avenir face au changement climatique?

Des pressions sont croissantes sur les milieux forestiers liées aux effets du changement climatique et à l'utilisation du bois pour la production d'énergies renouvelables. Un enjeu de protection des espaces boisés et d'intégration d'une protection des îlots de vieux bois peut être posé.

Le diagnostic de la Charte forestière du PETR FQVD révèle une diversité d'essences de bois transformées sur son territoire, avec le chêne, le châtaignier et le robinier en tête. Le chêne est principalement utilisé pour le chauffage et la trituration du bois, tandis que le châtaignier et le robinier sont majoritairement destinés à la fabrication de piquets. Une partie du chêne est également employée dans la production de parquet dans le nord du territoire. Les essences résineuses, moins présentes dans les scieries locales, sont principalement utilisées dans la construction et sont souvent importées. La difficulté d'accéder au marché de la construction limite la valeur ajoutée des essences locales, mais la diversification des débouchés pourrait progressivement augmenter leur valeur. Le développement de filières spécialisées, en favorisant la collaboration entre les entreprises de transformation, est nécessaire pour valoriser pleinement le potentiel du bois local.

L'importance de la consommation de bois de chauffage sur le périmètre d'étude devrait amener une stratégie d'action du territoire à terme : conseiller les propriétaires sur les modalités de coupes de bois de chauffage (en lien avec le CRPF), sensibiliser les habitants sur la qualité du bois de chauffage (bois sec), diagnostiquer les installations, valoriser commercialement le bois des Causses hors du territoire.

### d) La filière bois énergie

D'après l'observatoire de la biomasse forestière et les données de 2019, le Département du Lot a une disponibilité supplémentaire en bois énergie de 29 974 m<sup>3</sup>/ an, ce qui en fait l'un des Départements de la Région Occitanie avec le plus d'excédent de ressources avec la Dordogne.

La production de bois énergie existe essentiellement sous trois formes : bois buche, granulé bois et bois plaquettes. Il est difficile d'avoir des statistiques précises sur le bois bûche car il existe pour ce secteur d'activité beaucoup d'autoconsommation. Officiellement la production de bois bûche oscille entre 50 et 60 000m<sup>3</sup> par an sur le département. Selon l'observatoire Bois Energie en Occitanie, le réseau lotois de chaufferies bois était constitué en 2020 de 77 chaufferies bois, dont 22 publiques. Les approvisionnements sont gérés à 100% en local, mais s'étendent aux départements limitrophes (Cantal et Corrèze).

Dans le Lot, la filière bois énergie s'articule autour de 3 acteurs principaux :

- Quercy Energie : Agence Locale de l'Energie et du Climat
- Le SYDED du Lot : possède compétences dont le bois-énergie et le développement des énergies renouvelables
- La SCIC BEL : Société Coopérative d'intérêt Collectif Bois Energie Lot, créée pour monter et gérer de « petits » réseaux de chaleur (chaudières < 700KW), en structurant, pour chaque projet, un modèle économique autour de tous les maillons de la filière, des propriétaires aux consommateurs en passant par les professionnels, les élus...



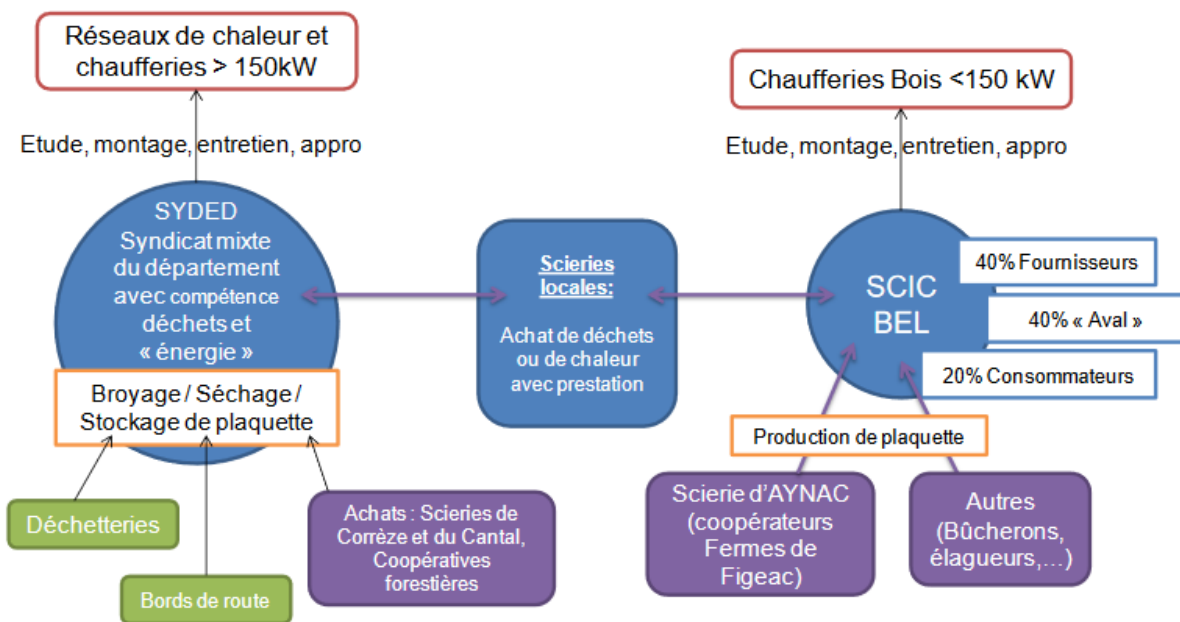


Figure 84 : Animation de la filière Bois énergie sur le PETR (PETR, 2019)

Les contributions de la filière forêt-bois aux enjeux prennent différents aspects et passent par une véritable gestion durable de la ressource, des récoltes de bois régulières, la valorisation du matériau bois et l'utilisation énergétique des sous-produits et des produits en fin de vie. En effet, le bilan carbone neutre du bois n'est valable que si les matériaux bois qui stockent du carbone sur le long terme sont développés (bois construction par exemple). [diagnostic Charte forestière Grand Quercy].

Des politiques de gestion peuvent être mises en œuvre, telles que des Chartes forestières mettant en place des politiques de gestion durables et multifonctionnelles de la forêt par un plan d'action défini tous les 3 ans.

Le diagnostic identifie les enjeux suivants à partir desquels sont définis des objectifs opérationnels :

- Soutenir une gestion dynamique, pérenne et durable de la ressource ;
- Structurer la filière localement pour maintenir l'emploi et les savoir-faire sur le territoire ;
- La consommation / l'usage du bois, moteur d'une économie locale ;
- Valoriser, mettre en avant les acteurs de notre filière locale.

De plus, des outils tels que le Code des Bonnes Pratiques Sylvicoles (CBPS) pour les petites surfaces et le Plan Simple de Gestion (PSG) indispensable pour toutes les forêts de plus de 25 ha sont réalisés sur de nombreuses parcelles et agréés par le CRPF

Le CRPF est un organisme public qui conseille les propriétaires. Il est chargé d'agréeer PSG et d'approuver le programme de coupes et travaux des CBPS au regard du code forestier et du Schéma Régional de Gestion Sylvicole. Ces documents sont réalisés par les propriétaires ou leurs gestionnaires (coopératives, experts, techniciens indépendants, ...). Le CRPF encourage la réalisation de ces documents (sensibilisation, formation, ...).

Cœur de Forêt est une association qui fait appel à des professionnels pour réaliser les documents de gestion.

Depuis juillet 2023, les PSG sont obligatoires dès 20 ha. On estime que sur le territoire du PNR actuel, environ 540 forêts sont soumises à PSG ancien seuil (25ha) pour près de 34 000 ha soit plus d'un tiers de la surface boisée du PNR. 3 000 ha supplémentaires seraient concernés avec l'abaissement du seuil à 20 ha. A ce jour, seules 142 forêts sont dotées de PSG pour environ 12 500 ha. Il y a donc un enjeu important à augmenter la couverture en PSG.



e) Des actions du Parc sur les milieux forestiers

Le Parc a identifié les secteurs de forêts patrimoniaux et ceux nécessitant une gestion particulière. Il a ensuite engagé des actions en partenariat avec les acteurs forestiers :

- Expérience de sylvopastoralisme destiné à rouvrir et à valoriser les milieux forestiers ;
- Gestion concertée des boisements (ouverture des chemins) à travers le Plan de Développement de Massif pour assurer une meilleure valorisation du bois;



- Expérimentation de nouvelles formes de valorisation du bois d'éclaircie : plaquettes, copeaux, bois déchiqueté destinés à l'alimentation des chaudières, des litières ou d'amendements des sols ;
- Création d'îlots de sénescence sur les sites Natura 2000 (sur les communes de Calès et Quissac, un projet en cours à Cours et à Carluçet). Ces îlots permettent la non-intervention sur la forêt ou les arbres remarquables pour une durée de 30 ans

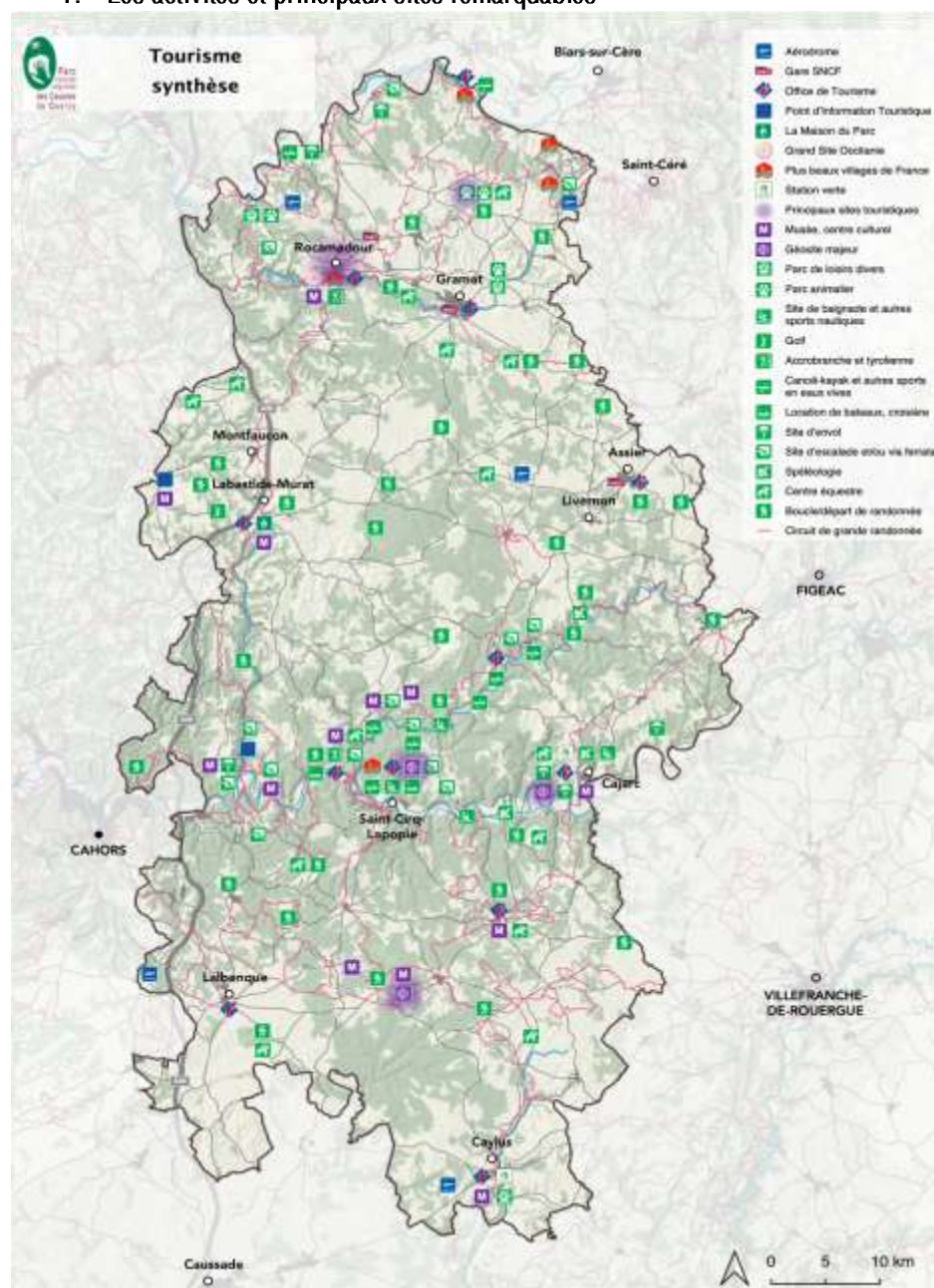
EVOLUTION	ENTRE 2012 À 2023 PROPRE A LA FORÊT
 <p data-bbox="183 593 343 728">UNE AUGMENTATION DES SURFACES FORESTIÈRES</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Une progression du socle forestier spontané sur l'ensemble du territoire augmentant le risque d'incendie</li> <li>▪ Le bois des Causses a une image très positive (malgré une faible productivité)</li> </ul>
 <p data-bbox="183 862 343 952">FRAGILITÉ DU SOCLE FORESTIER</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Fragilisation des peuplements aux événements climatiques (vent, neige, sécheresse)</li> <li>▪ Crainte d'une mauvaise gestion ou une gestion irrégulière qui amène des soucis de renouvellement du socle forestier</li> </ul>



# PARTIE 4 : ACTIVITÉ TOURISTIQUE ET ÉCOTOURISME

## I. Activités touristiques et écotourisme

### 1. Les activités et principaux sites remarquables



La richesse des Causses du Quercy en fait un territoire attractif, qui bénéficie d'importants flux touristiques (dont 1/4 d'étrangers) grâce à la renommée internationale de plusieurs sites prestigieux tels que :

- la cité mariale de Rocamadour (entre 1,5 et 7 millions de visiteurs par an),
- le gouffre de Padirac (entre 400 000 et 500 000 visiteurs par an),
- le village médiéval de Saint-Cirq-Lapopie (400 000 visiteurs par an),
- ou encore la grotte ornée du Pech-Merle (80 000 visiteurs par an).

Autour de ces Grands sites, il existe toutefois des centaines de sites naturels, patrimoniaux et de villages moins connus qui conservent également une richesse et une singularité forte et authentique qui a façonné les nombreuses facettes des Causses du Quercy.

Cependant, l'offre touristique se concentre principalement autour de ces sites, dans les vallées de la Dordogne, du Lot et du Celé.

### 2. Différents types de tourisimes

#### a) Un tourisme familial

Le Parc œuvre à développer le tourisme au bénéfice de tout le territoire. Il a également choisi de privilégier un tourisme familial en accompagnement jusqu'en 2017-18 ses partenaires dans la mise en place d'offres

spécifiques « enfants-famille » : Parc famille.

Le Parc a proposé de 2013 à 2018 un programme d'animations durant le mois d'avril « Les Causses du Quercy en famille » et une application mobile « Quercy en famille » présentant l'offre touristique adaptée aux familles.

## b) Un tourisme de loisirs de pleine nature

La politique en matière de tourisme sur le périmètre d'étude repose sur la découverte et la mise en valeur du patrimoine historique, géologique et paysager du territoire en misant sur l'itinérance et les activités de plein air.

Les Causses du Quercy sont un terrain idéal pour la pratique de loisirs de pleine nature, comme la randonnée, le VTT et VTC, la spéléologie, l'escalade ou le canoë-kayak (cf. les équipements sportifs et de loisirs page n°X)...

Le territoire dispose d'une cinquantaine de circuits de promenade et randonnée balisés (dont une trentaine qui font l'objet d'interprétation) ainsi qu'entre 250 et 300 km de sentiers de Grande Randonnée (GR). Le plus parcouru est le GR65\_Via Podiensis-chemin de Saint Jacques-de Compostelle (10 000 cheminants usent du tronçon du Parc). D'autres sont pratiqués, on peut notamment citer la boucle itinérante Saint-Jacques formée par les chemins de GR (GR65, 651,46) qui empruntent notamment les voies lotoises du Chemin de Saint-Jacques de Compostelle (125km). D'autres existent encore, plus « thématiques » comme la boucle des « 100 km du Quercy – Entre causses et vallées », la boucle sensible et artistique « Via Causs'mos » (70 km) ou encore la boucle « Panorama sur Saint-Cirq-Lapopie et le Géoparc des Causses du Quercy » (90 km) qui permet de découvrir le patrimoine géologique remarquable du territoire.

Il est aussi possible de découvrir par les eaux le territoire avec le canoë-kayak et la descente de la vallée du Célé, ce qui permet de profiter de panoramas et de moments d'immersion. Des offres multi-activités en itinérance ont été développées (rando, vélo, canoë)

Deux villes sur le territoire font parties du réseau des labels « station verte ». Station Verte est un label touristique créé en 1964 par la Fédération Française des Stations Vertes et des Villages de Neige. Une Station Verte est un territoire d'accueil au coeur des terroirs, reconnu au niveau national comme une Station organisée proposant des séjours porteurs de sens, en faveur d'un tourisme nature, authentique, humain et respectueux de l'environnement. Mais ce label n'est pas valorisé au niveau du Parc et aucune action spécifique ne sont menées.

## c) Le géotourisme

Le géotourisme désigne une forme de tourisme de nature exploitant les particularités géologiques des sites visités. Fort d'un patrimoine riche en la matière – le Parc est labellisé Géoparc mondial UNESCO-, le territoire en fait l'un de ses principaux éléments distinctifs et vecteur d'attractivité.

Aujourd'hui, les sites géotouristiques constituent des structures proposant des aménagements spécifiques, des visites guidées, des sentiers thématiques, des structures muséo-graphiques, des itinéraires d'interprétation. Hormis les grands sites touristiques, cette richesse géopatrimoine reste cependant encore trop méconnue... On recense différents sites de renom tels que la grotte du Pech-Merle avec ses authentiques dessins préhistoriques ; l'ensemble des grottes de Lacave, ses lacs, concrétions et son petit train ; ou encore les phosphatières du Cloup d'Aural.

Les corniches, les gouffres et rivières en surface et souterraines du territoire sont le support de multiples activités touristiques à la fois sportives et ludiques comme la spéléologie, l'escalade et le canoë-kayak (vallée du Célé, cause de Gramat, St Chels, Limogne)

Au-delà de son patrimoine géologique riche précédemment évoqué, le territoire peut notamment s'appuyer sur :

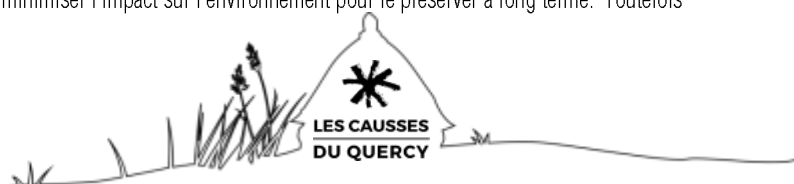
- la qualité de son ciel étoilé et le fameux « triangle noir » du Quercy
- des sites naturels protégés parmi lesquels une vingtaine de sites d'intérêt écologique, de grandes zones humides classées (Marais de Bonnefont, étangs de Puy-Blanc, lac de Bannac, etc.) ;
- des identités marquées et différenciées entre les villages du causse de Gramat et du causse de Limogne parmi lesquels certains appartiennent au réseau « Les plus beaux villages de France » ;
- des sites culturels et patrimoniaux riches et préservés entre les sites reconnus, classés et le patrimoine vernaculaire ;
- ;
- et d'autres structures spécifiques telles que le parc animalier à Gramat ou l'écomusée de Cuzals, .

## II. Écotourisme et tourisme durable : le socle de la politique touristique des Causses du Quercy ?

Depuis sa création, le parc a choisi d'encourager un tourisme de qualité, respectueux de l'environnement et des habitants.

En cohérence avec l'objectif premier d'un parc naturel régional qui n'est autre que de préserver et gérer durablement un territoire dont le patrimoine naturel, culturel et paysager présente un intérêt particulier, un certain nombre d'activités et de pratiques touristiques sont organisées en ce sens et relèvent de l'écotourisme.

Dans la mouvance du développement durable, l'écotourisme est défini en 1992 par la Société internationale d'écotourisme comme « une forme de voyage responsable dans les espaces naturels qui contribue à la protection de l'environnement et au bien-être des populations locales ». L'Organisation mondiale du tourisme (OMT) fait de l'écotourisme l'une des branches du « tourisme durable » puisqu'il tend à minimiser l'impact sur l'environnement pour le préserver à long terme. Toutefois



l'écotourisme se base davantage sur la découverte des écosystèmes et implique une participation active des populations locales et des touristes à la sauvegarde de la biodiversité. Il se pratique dans la nature, en petits groupes, au sein de petites structures.

Ainsi, la démarche de la marque « Valeurs Parc naturel régional » (cf. page n°66) s'inscrit pleinement dans cette pratique du tourisme. Ces structures permettent la transmission de connaissances, la recherche, la conservation et la valorisation d'un ensemble de biens naturels, culturels, matériels comme immatériels propres au territoire.

### III. Les infrastructures et structures touristiques existantes

Capacité d'accueil et hébergement touristique : une offre d'hébergement diversifiée, structurée par les hôtels, campings et meublés de tourisme

D'après l'Insee, l'offre touristique du Parc se compose en 2023 de :

- **45 hôtels pour 962 chambres.** Parmi eux, la quasi-totalité sont classés selon la répartition suivante : 6 hôtels non classés (13% de l'offre), 17 hôtels 2 étoiles (38% de l'offre), 19 hôtels 3 étoiles (42% de l'offre) et 3 hôtels 4 étoiles (7% de l'offre) ;
- **36 campings pour un total de 2 311 emplacements.** Parmi eux, on retrouve la répartition suivante : 7 campings non classés (19,5% de l'offre), 7 campings 2 étoiles (19,5% de l'offre), 14 campings 3 étoiles (39% de l'offre) et 8 campings 4 étoiles (22% de l'offre) ;
- **3 villages vacances** situés à Caylus, Lentillac-du-Causse et Saint Géry-Vers pour un total de 719 lits ;
- **6 résidences de tourisme** implantées à Alvignac, Le Bastit, Cajarc, Gramat, Saint-Jean-de-Laur et Thégra pour un total de 1 637 lits.

L'implantation hôtelière se concentre dans les pourtours des principales villes et à proximité grands sites touristiques du territoire telles que Gramat, Cajarc, Saint-Cirq-Lapopie, Saint Géry-Vers, etc.... Elle est quasiment inexistante dans les milieux plus reculés les moins denses (hors des vallées et des principaux axes routiers) en dehors de quelques établissements implantés dans des espaces spécifiques ou atypiques. Les campings, quant à eux, sont implantés le long et à proximité des cours d'eau comme le Lot, le Célé et la Dordogne, des espaces boisés et des bases de loisirs du territoire. En dehors des sites insolites, le reste du maillage des hébergements touristiques se concentre en partie sur les axes touristiques et routiers du périmètre d'étude, ce qui facilite la visibilité de ceux-ci.

### IV. Les Offices de tourisme

En termes de valorisation du patrimoine, plusieurs offices de tourisme sont présents sur le territoire, jouant un rôle central dans la promotion et l'accueil des visiteurs.

Liste des offices de tourisme sur le territoire du périmètre d'étude :

- Office de Tourisme de Cahors - Vallée du Lot
- Office de Tourisme de Limogne-en-Quercy
- Office de tourisme de Lalbenque
- Office de Tourisme de Saint-Cirq-Lapopie
- Office de Tourisme de Figeac
- Office de Tourisme de Rocamadour - Vallée de la Dordogne
- Office de tourisme Causses et vallée de la Dordogne (au Nord)
- Office de tourisme Quercy et gorges de l'Aveyron (au Sud)

Cette liste n'est pas exhaustive, et d'autres structures locales peuvent également proposer des informations touristiques et des services d'accueil sur le territoire.



## V. L'atout Valeurs Parc décliné localement dans les Causses du Quercy



En complément des labels Qualité Tourisme (niveau national) et Qualité Tourisme Occitanie Sud de France (niveau régional), est née en 2016 la marque « Valeurs Parc Naturel Régional » : marque collective attribuée par les Parcs, sur la base d'une démarche contractuelle, à tous les professionnels de leur territoire qui le souhaitent et qui satisfont le niveau d'exigence requis. (depuis 2011 la distinction "Accueil Parc" pouvait déjà être attribuée aux hébergements et sites de visites.) Cette marque porte les valeurs du Parc autour de l'attachement au territoire, les rapports humains et la préservation et valorisation de l'ensemble des patrimoines.

Valeurs Parc naturel régional affirme sa dimension nationale puisque Valeurs Parc est une marque commune à l'ensemble du réseau des Parcs naturels régionaux. Propriété de l'État, elle offre ainsi cohérence et lisibilité aux consommateurs car elle fait l'objet d'un suivi dans le temps. Cela dit, elle est mise en œuvre sur chacun des Parcs traduisant aussi son fort ancrage territorial.

Plus qu'un faire-valoir individuel, Valeurs Parc matérialise le lien qui unit les entreprises à leur territoire remarquable mais aussi les entreprises entre elles notamment dans le cadre de filières territoriales qui rassemblent des professionnels en amont et en aval d'une production et plus généralement dans le cadre de démarches collectives et solidaires. Les 2500 entreprises bénéficiaires fonctionnent en réseaux à la fois sur leur territoire mais aussi au sein de la communauté inter-Parcs des bénéficiaires de la marque.

( Carte des établissements bénéficiaires de la Marque Valeurs Parc (hébergeurs, sites de visite, produits locaux) )

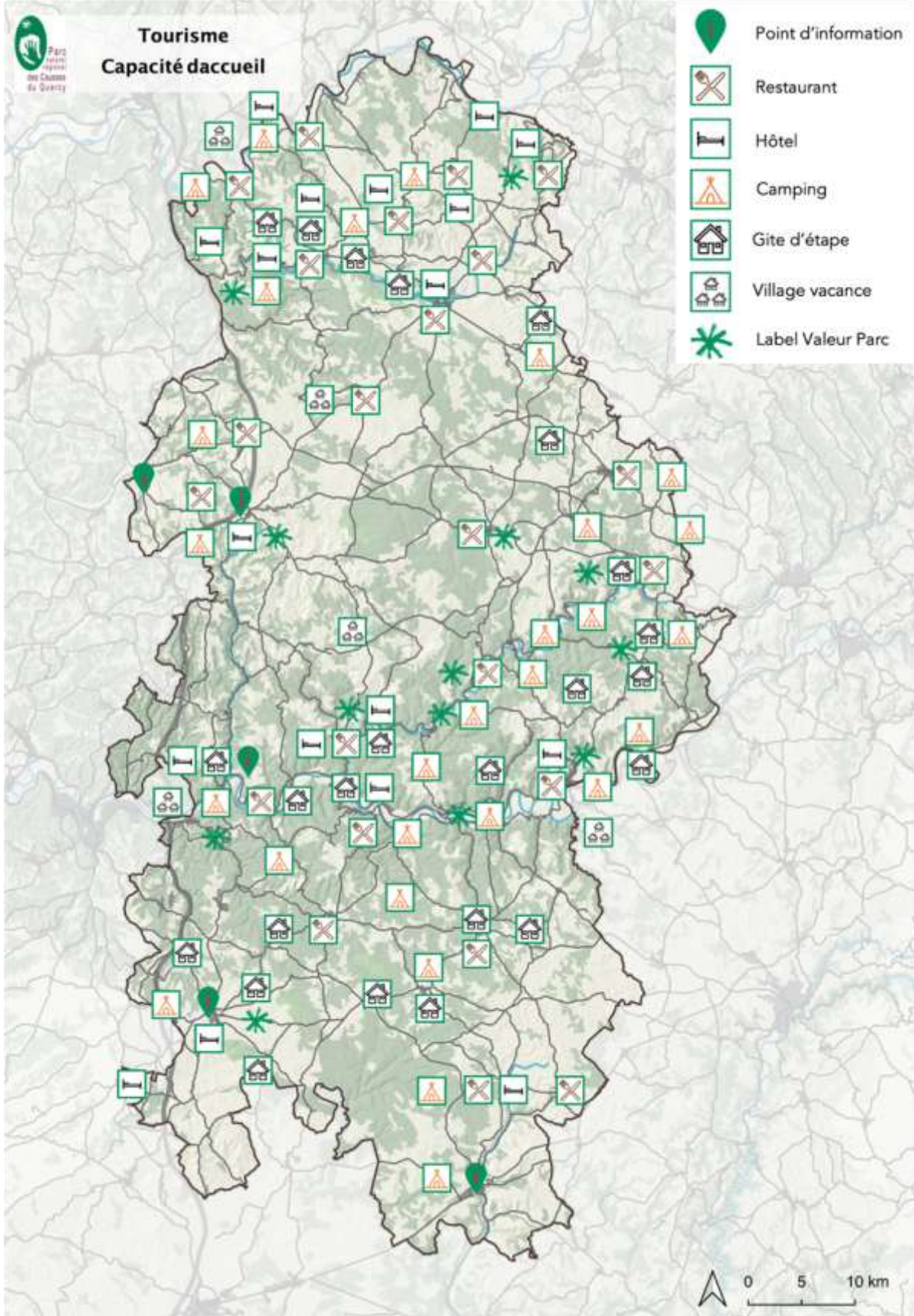
Concrètement, elle permet d'apporter une valeur ajoutée aux entreprises bénéficiaires en les différenciant sur leur marché, en lien avec les valeurs qu'elle

porte. Pour l'obtenir, il faut respecter les critères d'un cahier des charges sélectif basé sur la qualité de l'accueil, le lien au territoire, la valorisation des produits locaux, l'intégration dans le paysage et la préservation de l'environnement... Au sein du territoire, près de 65 professionnels du tourisme et producteurs sont titulaires de cette reconnaissance :



- Hébergeurs : gîtes et gîtes d'étape (10), maisons d'hôte (7), village vacances (1), hôtels (7), camping (3)
- Maisons, (éco)musées thématiques, animations et sites de visites nature et patrimoine (16)
- Restaurateurs (7)
- Agriculteurs, producteurs et artisans locaux (9) : apiculteurs, viticulteurs, éleveurs de canard gras, maraîchers
- Accompagnateurs de pleine nature (5) : spéléologie, randonnée, équitation, VTT, parapente, canyoning, canoé, via ferrata...

Cette marque garantit notamment que le produit ou service qui en bénéficie respecte les valeurs fortes du Parc, qu'il a du caractère/est différenciant, qu'il bénéficie d'une traçabilité liée à des filières locales, qu'il s'inscrit en réponse à des enjeux du territoire et qu'il est donc porteur de sens. En privilégiant ces entreprises, le consommateur participe directement à la vie du territoire et à la protection des patrimoines.





# Synthèse et analyse AFOM des activités économiques

EVOLUTION	ENTRE 2012 À 2023 PROPRE AU TOURISME
 <p>UNE AUGMENTATION DE LA FRÉQUENTATION</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Une augmentation de la fréquentation touristique sur les sites emblématiques du territoire : vallées, villages remarquables, etc.</li> <li>▪ Une fragilisation des milieux naturels à cause de la surfréquentation : piétinement, pollution, pression...</li> </ul>
 <p>FRAGILITÉ DES ACTIVITÉS</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Des activités de pleine nature rendues impossibles à cause des effets du changement climatique : étiages, sécheresses...</li> </ul>

ATOUS	FAIBLESSES
<p>Une diversité des productions locales (et de paysages) garant de la pérennité des activités de polycultures traditionnelles</p> <p>Des cultures dites « historiques » et un pastoralisme ancien, héritage agricole sur le territoire : safran, truffe, canard, ovin, rocamadour... reconnues en termes de qualité (beaucoup de SIQO)</p> <p>Une reconnaissance de certains produits agricoles par la mise en place de « Site Remarquable du Goût »</p> <p>Une image de marque qui contribue à l'attractivité du territoire, notamment par « Valeurs Parc » représentée par de nombreux professionnels « ambassadeurs » du Parc et de la qualité de son terroir : vente directe à la ferme, gîtes, ...</p> <p>Des sites naturels, paysagers et géologiques qui contribuent à l'attrait du territoire et favorise un tourisme d'exception</p> <p>Des sites touristiques (Rocamadour, Saint-Cirq, Padirac...), des reconnaissances patrimoniales (Géoparc, UNESCO, ciel noir...) de renommée internationale et une itinérance tout aussi reconnue : GR emblématique de Saint-Jacques</p> <p>Des initiatives et des expérimentations qui font apparaître de nouvelles filières émergentes : renouveaux de plusieurs cultures et savoir-faire : chanvre, lavande, bourrache, ...</p> <p>Des productions raisonnées et extensives principalement, avec des filières dites « complètes » notamment avec la viande et le lait : abattoir de Gramat (ovin, canard et volaille) et autre abattoir rouvert récemment sur le territoire</p> <p>Des races rustiques protégées et valorisées : la caussenarde (race identitaire et atout certain pour le développement d'une potentielle filière laine)</p>	<p>Des pôles de développement économique qui sont hors territoire et qui induisent un éloignement des emplois et des pôles de consommation (entraînant de fait un impact sur les filières)</p> <p>Des contraintes agronomiques qui persistent au regard des évolutions climatiques (ressource en eau, période de sécheresse importante, périodes d'étiage...)</p> <p>Peu d'entreprises structurantes sur le territoire</p> <p>Difficulté de structuration de certaines filières et de l'émergence de certaines : par exemple la laine</p> <p>Mauvaise image de la forêt de Causse : débouchés difficiles pour le bois de chauffage</p>

Présence d'une ressource bois importante malgré un manque de valorisation	
OPPORTUNITES	MENACES
<p>Le programme LEADER peut être une opportunité pour porter les projets de filières locales</p> <p>La forêt est une opportunité importante pour la ressource fourragère car elle permet le développement des cultures à l'abri de la chaleur et des intempéries (pour répondre également à l'autonomie fourragère, l'augmentation des prix de l'alimentation animale).</p> <p>L'appétence pour le slow tourisme et VAE ?)</p> <p>La nouvelle voie verte en vallée du Lot est perçue comme une opportunité pour le développement de nouveaux produits (circuits, activités, hors saison) face à un intérêt sociétal grandissant pour l'alimentation de qualité et de proximité</p> <p>L'accompagnement des agriculteurs et libération de foncier pour permettre l'installation de nouveaux exploitants</p> <p>Opportunités des appels à projets (ADEME, ANCT, Massif, etc.) qui impliquent une veille et une ingénierie</p> <p>La politique « Grand site Occitanie »</p> <p>Le réseau « Tourisme de Nature » porté par la Région Occitanie</p> <p>La coopération accrue avec les pôles limitrophes pour des débouchés de productions (alimentaire notamment) pour la restauration collective (écoles, etc.)</p> <p>Interfilières (exemple : le tourisme avec l'agriculture, l'artisanat avec le tourisme) notamment avec la marque « Valeur Parc »</p> <p>Le dynamisme résidentiel régional pour développer de nouveaux débouchés pour les filières primaires et les opportunités de développement de bois énergie via la transition énergétique : coopérations inter-Parcs à l'échelle régionale</p> <p>La construction d'une chanvrière à Caylus pour développer la filière du chanvre</p> <p>L'évolution de RT2020 qui accroît les besoins en produits biosourcés et géosourcés pour développer des filières émergentes et développer l'artisanat</p> <p>Le ZAN et la densification sont perçus comme des opportunités pour accompagner la rénovation villageoise et promouvoir les filières artisanales locales</p> <p>Les bâtiments sous-occupés sont une opportunité pour l'accueil d'activités économiques</p> <p>La diminution de la disponibilité du foncier économique à l'échelle nationale est une opportunité pour l'accueil de nouvelles activités économiques</p> <p>Règlementation Responsabilité Élargie des Producteurs (REP) pour le réemploi de matériaux</p> <p>Loi antigaspi pour impulser des filières circulaires</p> <p>Le changement climatique est l'occasion pour le Parc d'être précurseur sur des filières (accroissement de son attractivité)</p> <p>La création et le développement des AFP</p>	<p>L'agriculture :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Le réchauffement climatique menace l'autonomie fourragère du territoire, la pérennité de la ressource en eau (qualité / quantité) et entraîne la disparition d'espèces endémiques / rustiques avec une perte de l'identité du Parc</li> <li>- Le développement de l'agrivoltaïsme qui menace le foncier agricole</li> <li>- Le vieillissement des exploitants agricoles a pour conséquence un agrandissement des exploitations et une intensification des pratiques : risques sanitaires (grippe aviaire), la dégradation des qualités paysagères du Quercy (déprise agricole) et la fragilisation de l'agrotourisme.</li> </ul> <p>Le tourisme :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- La saisonnalité de l'activité est questionnée : l'augmentation du risque de sécheresses liée au changement climatique a un impact sur les activités nautiques (rivières asséchées), manque de main d'œuvre hors période touristique (exemple : guides conférenciers)</li> <li>- La préservation de l'identité « Valeur Parc » face à d'autres territoires labélisés sous d'autres labels : enjeu de visibilité et de maintien d'une offre différenciante</li> </ul> <p>L'artisanat :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- La perte de la notion de métiers / de savoir-faire liée à une diminution de l'offre de formation des métiers</li> <li>- La perte des spécialisations de certains métiers liée au statut d'auto-entrepreneur : « artisans multifonctions »</li> </ul>





**LES CAUSSES**  

---

**DU QUERCY**

Synthèses et enjeux



Parc  
naturel  
régional  
des Causses  
du Quercy



unesco  
International Geographical Union

## I. Un séminaire pour définir les enjeux et premières pistes d'actions

Au cours d'un séminaire dédié à l'analyse des enjeux territoriaux, une diversité de défis a été soumise à l'attention d'un large éventail d'acteurs locaux et institutionnels. L'objectif était de permettre à cette assemblée de sélectionner et de hiérarchiser les principaux enjeux qui façonnent le territoire. Ce forum de réflexion a offert une plateforme d'échange où les participants ont examiné et débattu des grandes thématiques qui impactent la région.

Chaque participant, représentant une expertise ou une perspective unique, a contribué à l'identification des enjeux majeurs dans des domaines variés tels que l'économie locale, l'aménagement du territoire, la préservation environnementale, l'éducation, et bien d'autres. Ce processus participatif a permis de mettre en lumière la diversité des préoccupations et des aspirations des différents acteurs impliqués dans le développement du territoire.

Suite à ces échanges fructueux, une étape cruciale a été atteinte : la sélection des enjeux prioritaires. Les participants ont collaboré pour évaluer l'urgence et l'impact de chaque enjeu, en vue de déterminer les actions à entreprendre. Ce processus de priorisation a permis de définir un plan d'action stratégique, orienté vers le développement durable et cohérent avec les besoins spécifiques du territoire.

Ainsi, ce séminaire a joué un rôle clé dans la création d'une feuille de route collective, guidant les efforts futurs pour résoudre les défis territoriaux identifiés. Il a également renforcé la collaboration et la compréhension mutuelle entre les acteurs locaux et institutionnels, jetant les bases d'une approche concertée pour l'avancement et l'épanouissement du territoire.



Ce séminaire avait un triple objectif :

- Partager des éléments de diagnostic et proposition d'enjeux thématiques
- Faire le tri/hiérarchiser les enjeux proposés
- Engager une première réflexion autour des pistes de recommandations pour répondre aux enjeux et alimenter la future Charte

## II. Synthèse patrimoine naturel et monde souterrain

➤ Une méconnaissance de certains milieux emblématiques

Le territoire se caractérise par un niveau de naturalité remarquable sur l'ensemble du territoire (milieux peu transformés) issu de plusieurs composantes caractéristiques, notamment :

- des milieux emblématiques spécifiques : pré-bois, forêts, pelouses, prairies et humides/aquatiques ;
- les écotones, soit des zones de contacts forêt/prairies, particulièrement bénéfiques pour la biodiversité ;
- une surface majeure couverte par plusieurs zones de protection réglementaires ou zones d'inventaires ;
- un lien de continuité de milieux entre les zones plus ou moins présentes, à protéger ou à renforcer.
- de nombreux îlots identifiés en forêts anciennes qui sont particulièrement intéressants pour la biodiversité

Cet ensemble qualitatif et remarquable est fragilisé toutefois par une méconnaissance de ces milieux et par une négligence de la valeur des milieux contributifs à la biodiversité (bourg/village/nature ordinaire...). Certaines espèces emblématiques constituent également une richesse exceptionnelle sur le territoire, par exemple les bryophytes (mousses, etc.), les orchidées, le rhinolophe euryale, le cuivré des marais, la microfaune aquatique... mais dont les enjeux sont à redéfinir et à actualiser dans la nouvelle Charte au regard du changement climatique et des effets d'entraînements.

➤ Des trames écologiques de qualité



Le territoire se caractérise également par une cohérence écologique en place remarquable, mise en valeur par des Trames Vertes et Bleues dont les enjeux sont déclinés et intégrés à diverses échelles et dans plusieurs projets de planifications : SCoT, PLUIH, etc. Une nouvelle définition de la Trame Verte et Bleue est en cours par la Région Occitanie, tout comme des nouveaux inventaires des milieux sont à intégrer à la réflexion pour la nouvelle Charte..

La qualité du ciel nocturne est déjà bien intégrée dans les enjeux de la trame noire et des espèces associées : le Parc s'est bien approprié ce sujet à travers des démarches de valorisation et de sensibilisation. Toutefois, on constate des menaces fortes qui pèsent sur la Trame Verte et Bleue et la Trame noire : réseau routier, urbanisation qui entraîne une pollution lumineuse plus importante...

➤ Une coordination globale de gestion de la ressource en eau à améliorer

Le territoire se caractérise par 12 masses d'eau souterraines en bon état chimique et quantitatif (d'après l'état des lieux 2019 de l'agence de l'eau). Toutefois, plusieurs fragilités sont identifiées sur cet état de la ressource :

- une fragilité de la qualité de l'eau souterraine et de surface par des pressions anthropiques (pollutions agricoles, urbaines, touristiques) ; Si l'eau karstique est fragile, les usages sont peu nombreux : le suivi des nitrates à Fontbelle depuis vingt ans n'indique pas de tendance à la dégradation.
- une fragilité concernant le Célé qui présente un état écologique médiocre et une fragilité concernant les masses d'eau du Célé et du Lot en mauvais état chimique menacés par le changement climatique et des pressions d'origine humaine (augmentation des prélèvements).

Cette vulnérabilité s'intensifie à mesure que les effets du changement climatique deviennent plus prégnants : période de sécheresse, débit d'étiage faible... et que les activités touristiques en période estivale ne prennent pas en compte la fragilité de certains milieux et de la ressource en eau. Aussi, la très grande diversité d'outils de gestion et de gouvernance (EPTB, PNR, SAGE/ SDAGE...) ne permet pas une gestion globale et coordonnée de la ressource.

Cependant l'Agence de l'Eau et le Département du Lot ont établi un cadre global de suivi de la ressource, complété par des suivis opérés par les syndicats de rivières et ententes (inf'eau loisirs pour les eaux de superficielles, suivi patrimonial des eaux souterraines).

➤ Une valorisation de la trame noire qui se poursuit

On constate une reconnaissance prouvée concernant la qualité de la trame noire : le "triangle noir du Quercy" classé « meilleur ciel de France métropolitaine ». Une carte de pollution lumineuse a été réalisée en 2021 par DarkSkyLab pour définir la trame noire au sein du périmètre d'étude. Cette étude permet d'identifier des zones à enjeux concernant la pérennité de la trame noire : la zone de Labastide Murat, la périphérie de Cahors, le secteur de Gramat – Alviçnac – Rocamadour et la vallée du Lot. Aussi, on constate un potentiel d'approfondissement pour aller plus loin dans la méthode de détermination de la trame noire : connaissance sur les espèces, sur la fréquentation des routes...

Le Parc valorise et sensibilise à ce patrimoine nocturne par le biais de labels villes et villages étoilés (39 communes), des sentiers de découverte, des observatoires du ciel et par une implication citoyenne importante et génératrice de convivialité : repas sous les étoiles, observations de la nuit, sentiers de découvertes...

➤ Une exceptionnalité géologique avérée mais menacée par des facteurs de pression

Labellisé Géoparc mondial UNESCO reconnaissant tout un ensemble patrimonial géologique remarquable, le territoire du Parc est concerné par la Réserve naturelle nationale (RNN) d'intérêt géologique du Lot, classée en juin 2015 et gérée par le Syndicat mixte du Parc. La mission première est d'assurer au mieux la préservation, voire la restauration du patrimoine classé. Bon nombre de sites géologiques bénéficient en plus d'autres outils de protection :

- Natura 2000 (politique européenne),
- Espaces naturels sensibles ou ENS (politique départementale),
- Monuments historiques ou MH (politique nationale).

Une pédagogie est instaurée autour de ces sites géologiques par le déploiement d'une sensibilisation des plus jeunes aux plus âgés et par des aménagements spécifiques. De plus, ces sites font également l'objet d'une surveillance accrue pour observer les effets du changement climatique sur l'équilibre faune et flore qu'ils renferment.



## ENJEUX PRIORITAIRES POUR LA THEMATIQUE PATRIMOINE NATUREL ET MONDE SOUTERRAIN

1. La protection quantitative et qualitative de la ressource en eau (souterraine et de surface)
2. L'adaptation des activités économiques vers des pratiques plus vertueuses et favorables au maintien de la biodiversité et à la préservation des ressources
3. La sensibilisation et l'implication des citoyens dans la préservation et la valorisation de la biodiversité et de l'environnement
4. La bonne gestion de l'ensemble des écosystèmes du territoire, au-delà des espaces déjà protégés (« nature ordinaire »)
5. L'approfondissement et le partage des connaissances sur les milieux naturels, les espèces et leurs évolutions
6. La gestion des pressions touristiques et des activités de loisirs sur les sites à forte valeur environnementale
7. La restauration des corridors de la trame verte, bleue et noire fragilisés par les activités humaines
8. La pérennité des sites géologiques remarquables et reconnus
9. La réduction de l'exposition des biens, des personnes et de l'environnement face aux risques climatiques (ex. incendies)
10. La préservation et la valorisation de l'environnement nocturne

### III. Synthèse paysage, urbanisme et habitat

- Une hétérogénéité des connaissances et des actions en matière de paysage

4 entités paysagères reflétant une richesse et une déclinaison de motifs et de structures mais celles-ci sont toutefois fragilisées par la déprise agricole (risque d'effacement des motifs agricoles de bocages et de pré-bois) et l'artificialisation sur certains sites. Des Chartes paysagères et des plans de paysage reconnaissent et valorisent le patrimoine paysager par des analyses et des programmes d'actions mais restent particulièrement segmentés sur le territoire, ne permettant pas une stratégie d'ensemble à l'échelle du Parc. Le Parc pourrait jouer ce rôle fédérateur en la matière.

- Un patrimoine emblématique protégé mais un patrimoine ordinaire altéré

Le patrimoine exceptionnel est protégé sur le territoire par une grande diversité de dispositifs (Bien UNESCO, Géoparc UNESCO, MH, SPR, Grand Site de France, 4 PAH) mais principalement situés dans les vallées majeures et sur des sites patrimoniaux remarquables, laissant les secteurs des causses sans mesure de reconnaissance et de protection spécifique. Le Parc pourrait jouer un rôle de révélateur de ces secteurs non protégés pour la future Charte.

Le patrimoine du quotidien fait l'objet d'un recensement par les Départements, l'UDAP et le Conservatoire du patrimoine bâti du Parc. Bien que ce travail d'inventaire ait très largement été traité et continu ses travaux, les mesures de réhabilitation, de valorisation du petit patrimoine restent encore insuffisamment développées, malgré un travail réalisé par des associations locales de protection du patrimoine..

- Des développements urbains aux marges du territoire qui menacent les typologies des villages traditionnels

Le territoire du Parc présente une évolution positive du nombre de logements entre 1968 et 2019, notamment aux abords de Gramat, en périphérie des bourgs des plateaux et sur la frange Sud-ouest impliquant une vigilance spécifique sur ces secteurs concernant l'intégration patrimoniale et paysagère de constructions nouvelles. Des formes urbaines emblématiques reconnues et labellisées (perchés, de pente, de ruisseaux, bourg castral, bastide, bourg ecclésiastique) se retrouvent fragilisés par ces développements urbains récents qui ne respectent que très peu souvent l'architecture et les typologies urbaines locales.

Ce constat traduit un problème sous-jacent associé à la trop faible valorisation et transmission des savoir-faire constructifs locaux : valorisation des matériaux locaux, valorisation des métiers de l'artisanat, de la maçonnerie, normalisation des techniques anciennes...

- Des centralités villageoises qui s'essouffent

Ces développements urbains périphériques permet également de traduire à contrario un essoufflement des logements dans les centralités. De plus, l'augmentation de la part des logements vacants depuis 2013 ainsi que l'augmentation de la part des résidences secondaires traduisent une vigilance sur la concurrence du parc de logements, notamment en ce qui concerne les airbnb. En cumulant l'ensemble de ces phénomènes, on peut traduire une fragilité du maillage villageois et du tissu bâti traditionnel, dans les centralités notamment.

- Une composition du parc de logements en dissonance avec les besoins de la population

Le parc de logements est composé en majorité de maisons (92% en 2019), d'un parc locatif très faible et une part des appartements assez faible tout comme le nombre de T1 et T2. Cette offre déséquilibrée par rapport aux besoins de la population ne permet pas à tous de s'installer aisément sur le territoire, en particulier les jeunes, les personnes en formation, les couples sans enfants, les personnes seules, etc. La répartition de l'offre en équipements (scolaire et de santé notamment), ne favorise pas ces installations.

➤ Une vigilance concernant les productions d'énergies renouvelables

Les consommations énergétiques et les émissions stagnent sur le territoire, avec une forte consommation du résidentiel et des bâtiments vieillissants et des transports. Bien que les EnR sur le territoire se développent assez lentement (principalement le bois-énergie, l'hydro-électricité), des projets apparaissent, notamment de méthaniseurs et de panneaux photovoltaïques au sol.

Toutefois, la transition actuelle révèle un déséquilibre entre les besoins de production et les projets réalisés. Aussi, l'apparition de la loi d'accélération peut conduire à une problématique / pression supplémentaire qui pourrait précipiter les implantations déqualifiantes impacter le paysage.

ENJEUX PRIORITAIRES POUR LA THEMATIQUE PAYSAGE, URBANISME ET HABITAT :

1. La conciliation de la production des énergies renouvelables avec la valeur patrimoniale du territoire (bâti, paysage, biodiversité...)
2. La conservation du patrimoine bâti et architectural d'exception fragilisé par des rénovations inadaptées aux spécificités locales
3. La lutte contre la dégradation des paysages par les nouvelles constructions, en particulier dans les secteurs proches des agglomérations
4. La conciliation des besoins résidentiels et économiques avec les objectifs de sobriété foncière
5. La lutte contre la banalisation des paysages du quotidien (fermeture des paysages, nouvelles constructions, simplification des motifs agricoles...)
6. L'attractivité résidentielle des centres des bourgs et des villages (vacances résidentielle et commerciale)
7. L'adaptation de l'offre de logements pour répondre à la diversité des besoins, des habitants comme des saisonniers
8. La lutte contre la précarité énergétique liée au logement
9. L'érosion et la dégradation du patrimoine rural lié à la pierre
10. La conciliation du besoin de logements résidentiels et touristiques (résidences secondaires, airbnb)

#### IV. Synthèse activités économiques

➤ Un tissu économique et artisanal relativement stable, peu dynamique

Le premier secteur économique est représenté par les services marchands, tandis que le profil économique du territoire est marqué par la présence des emplois agricoles et de la construction (artisanat). Le territoire entretient des liens économiques (notamment pour l'emploi) avec les territoires voisins et dans le Nord du territoire des petits pôles (autour de Gramat) entraînant d'importants déplacements domicile-travail. Le tissu économique montre une spécialisation dans les activités touristiques.

La dynamique de création d'entreprises permet au territoire de se distinguer et d'être reconnu à l'échelle du département. La population de chefs d'entreprises croît de façon continue depuis 10 ans, et bénéficie d'un rajeunissement. On constate toutefois des risques de fragilisation du tissu artisanal du fait de l'âge des chefs d'entreprises et des difficultés du recrutement.

➤ Une agriculture très tournée vers les activités pastorales mais fragilisée par une baisse des activités ovines

Le territoire du Parc se caractérise par une diminution des OTEX (orientations technico économiques des exploitations) ovins / caprins et une augmentation des équidés / autres herbivores et polyculture / élevage ainsi que des élevage bovins viandes et bovins, notamment au sud du territoire. Ce constat amène une vigilance sur le maintien des modèles extensifs ainsi que sur le risque de l'augmentation de la taille des exploitations et donc le délaissement de certaines parcelles moins accessibles).

L'élevage ovin, activité historique dominante sur le territoire, est en diminution depuis 2010 (-1,4% des troupeaux et - 4,3% du nombre de têtes entre 2018 et 2021 selon l'INSEE) et fragilisé par la situation économique des éleveurs, le changement climatique, la présence du loup. La volonté du Parc est de maintenir et de valoriser les élevages ovins par des expérimentations en cours pour valoriser les races traditionnelles et rustiques (causses du Lot) et de valoriser les filières associées (laine, viande).



La création et l'animation de plusieurs associations foncières pastorales (AFP) en collaboration avec des éleveurs ou des associations d'éleveurs ont permis de réinvestir des sites embroussaillés par le pâturage. Cela constitue 3000 hectares de milieux herbacés gérés par une cinquantaine d'éleveurs (sur le territoire du Parc côté Lot, on dénombre 16 AFP tandis que le département du Lot en compte 22 et 3 sont en cours de création) pour limiter notamment la fermeture paysagère et le risque d'incendie. Actuellement, on compte 100 exploitations qui pâturent 4670 ha sur le département et 65 exploitations qui pâturent 2734 ha sur le territoire du Parc côté Lot.

➤ Des filières et des productions de qualité et locales

Les filières existantes et émergentes locales sont structurées différemment sur le territoire. Les filières liées à l'élevage (viande et fromage) sont les plus « complètes » avec des abattoirs, des sites de transformation et de la vente directe. D'autres filières, plus « nouvelles » se structurent encore aujourd'hui : filière laine, PPAM (Plantes à parfums aromatiques et médicinales), vignes, chanvre (construction d'une chanvrière à Caylus).

Ces filières constituent une opportunité pour une agriculture résiliente adaptée au changement climatique : accompagnement et expérimentation agricole pour pallier les problématiques de ressource en eau.

➤ Une typicité gastronomique qui reflète des systèmes de productions d'exception

De nombreux produits sont reconnus et protégés par des chartes de qualité AOC/AOP/IGP et des labels, des sites remarquables du goûts, ... Le territoire se caractérise également par une grande diversité de marchés locaux et des points de vente directe intégrés dans un réseau de distribution local très resserré.

➤ Un territoire couvert par trois Chartes forestières

La Charte forestière constitue un outil spécifique de valorisation de la forêt et des produits forestiers, avec un programme d'actions opérationnelles. Le socle de la forêt du Parc est occupé par une richesse végétale : les haies, les arbres isolés, les peupleraies, etc.

Ce socle constitue une opportunité importante pour la ressource bois et notamment la filière bois-énergie, malgré un besoin évident d'une structuration de la filière et de mise en réseau des différents corps de métiers : les sylviculteurs (propriétaires ou non), les exploitants forestiers, la première transformation (scieries) et la seconde transformation (artisans et ventes).

➤ Une identité touristique très tournée vers les atouts naturels, paysagers, bâtis du territoire

L'offre touristique se base sur des sites remarquables (vallées, villages labellisés, activités d'eau, ...) de notoriété mondiale et d'autre part un tourisme « slow » axé sur les sentiers de randonnée, le ciel nocturne, les musées, les géosites, etc. La notoriété du territoire s'appuie également sur son offre de sites géologiques protégés et d'exception (Les phosphatières, les sites de la Réserve géologique du Lot, les parcours de « géorandonnée » et le label Géoparc mondial UNESCO comme support touristique et de sensibilisation important), les chemins de Saint-Jacques-de-Compostelle, les atouts liés à la qualité du ciel noir (sentier nocturne, sites d'observations) ...

Le territoire est réputé pour ses sites naturels et ses activités sportives (randonnée, via ferrata, baignade, activités nautiques, vol libre... mais dont la pérennité est menacée par les effets de la saisonnalité et du changement climatique (sécheresse, fragilité de la ressource en eau...).



## ENJEUX PRIORITAIRES POUR LA THEMATIQUE ACTIVITES ECONOMIQUES :

1. L'adaptation des activités économiques (agriculture, tourisme, sylviculture, artisanat...) aux effets du changement climatique : ressource en eau, périodes de sécheresse importante, périodes d'étéage...
2. Le maintien de l'agriculture extensive pour assurer la pérennité des milieux ouverts et des équilibres socio-économiques
3. Le maintien et la valorisation d'une agriculture respectueuse de l'environnement et génératrice d'une diversité de paysages
4. L'installation de jeunes agriculteurs pour assurer la transmission des exploitations ou le montage de projets innovants de reprise
5. L'émergence et la structuration de nouvelles filières innovantes répondant à des besoins d'adaptation aux effets du changement climatique (laine, chanvre...) et la diversification des activités
6. L'attractivité économique, touristique et résidentielle en s'appuyant sur les atouts du territoire (espace protégé, qualité du cadre de vie, label Géoparc mondial UNESCO)
7. L'adaptation du territoire aux nouveaux process économiques, modes de travail et évolution des compétences
8. Le développement et le renforcement de filières locales existantes (valorisation des ressources primaires : bois, pierre, viande, avicole...)
9. La mise en œuvre d'un tourisme « toutes saisons » pour diminuer la pression sur les ressources et offrir des retombées économiques aux acteurs de la filière et au territoire
10. Le renouvellement des actifs et des emplois

## V. Synthèse vie du territoire

### ➤ Une population vieillissante

La population a augmenté depuis 1990, supérieure à la tendance départementale du Lot. On constate également un vieillissement. En effet, en 2019, les personnes de 60 ans et plus représentent près de 39% de la population totale et les retraités constituent une part importante sur le territoire (39% soit 13146).

Le solde naturel est en déficit depuis plus de 50 ans mais le solde migratoire reste positif, permettant de maintenir une dynamique de peuplement. Aussi entre 2013 et 2019, on constate une augmentation des familles monoparentales, des personnes seules et des couples sans enfants, questionnant l'offre de logements, d'équipements et de services.

### ➤ Une dépendance très forte de la voiture

Les habitants du territoire sont dépendants de la voiture individuelle pour les déplacements du quotidien avec 83% des trajets domicile-travail. Le périmètre d'étude est desservi par 3 gares ferroviaires et se situe à proximité de 2 gares plus à l'Ouest mais cette desserte est fragilisée par le risque de fermeture de la ligne Brive-Rodez et par la difficulté d'accès aux gares extérieures de Souillac et Gourdon. Il existe également plusieurs lignes d'autocars peu attractives pour la mobilité du quotidien ainsi que d'autres modalités alternatives : le TAD (transport à la demande, covoiturage...). Enfin, la mobilité fait l'objet de stratégies et de plans d'actions mis en œuvre à l'échelle des EPCI du territoire.

### ➤ Des projets de voies vertes

Le ligne de chemin de fer Cahors – Capdenac est fermée depuis 1989. Trois projets sont éventuellement possibles pour le futur :

- La réouverture de la ligne pour le transport de voyageurs et le fret pourrait accueillir 2 000 voyageurs par jour et réduire le flux de camions (intérêt environnemental).
- L'association Quercy Rail souhaite le retour d'un train touristique entre Cajarc et Saint-Cirq-Lapopie
- Le syndicat mixte des voies vertes du Lot souhaite créer une voie verte sur l'ancienne voie ferrée (étude AVP réalisée en 2023).

Aujourd'hui les travaux de déferrement portés par le Syndicat mixte ont commencé dans la perspective d'une voie verte.

Le transport associé au tourisme constitue également une opportunité intéressante pour le territoire et la valorisation de ses atouts : Les sites de Rocamadour et de Saint-Cirq-Lapopie sont desservis par autocar sur la période de tourisme estivale (du 1er juillet au 31 août), ainsi que les week-end de juin à septembre. La grotte de Pech Merle n'est pas desservie par l'offre de transports.



- Un affaiblissement de l'offre en services et équipements qui peut conduire à une certaine dépendance vis-à-vis des pôles d'équipements limitrophes

On constate une assez bonne couverture des services et équipements mais une augmentation de l'éloignement des habitants aux services et équipements pour les gammes intermédiaires et supérieures. La dépendance des équipements en dehors du territoire, ainsi, le maintien de ce niveau de services est un enjeu de vitalité pour le territoire.

La faible irrigation par des services de mobilité ne favorise pas l'accès aux services et équipements mais quelques opportunités apparaissent toutefois : maisons de services structurées par des circuits / itinéraires de services, contrats territoriaux, pôles éducatifs, des regroupements pédagogiques intercommunaux (RPI), etc. De plus, on note la mise en place de tiers lieux multi-thématiques et intergénérationnels et des équipements qui favorisent la diffusion et l'enseignement artistique.

- Une bonne dynamique interne des pratiques et créations culturelles

La culture et l'art sur le territoire vivent par le biais de plusieurs équipements, structures de sensibilisation et par une dynamique pédagogique impulsée notamment par quelques EPCI : Grand Figeac, Grand Cahors et Cauvaldor, par des Pays d'Art et Histoire, le Parc. On constate toutefois un manque de cohésion globale à l'échelle du Parc (actions hétérogènes en fonction des EPCI). Le Parc s'appuie sur plusieurs piliers pour son programme de sensibilisation et d'éducation à l'environnement, notamment le pastoralisme, les sites Natura 2000, le Géoparc et la Réserve. Cet angle d'approche tournée vers la nature constitue une opportunité d'approfondissement pour les milieux/ espèces (Observatoire citoyens...), de valorisation des sites remarquables, de protection des zones à risques, de la valorisation de la trame noire...

On constate une bonne dynamique interne des pratiques et créations culturelles : accompagnement et volonté à encourager la connaissance de la culture locale, dynamisme de la vie associative locale, existence d'un centre d'art, de résidences d'artistes, etc. Mais on identifie un niveau et une qualité d'accès limité à la culture et aux équipements culturels (effet de polarité autour des villes principales).

#### ENJEUX PRIORITAIRES POUR LA THEMATIQUE VIE DU TERRITOIRE :

1. La sensibilisation et l'appropriation par tous des patrimoines du territoire (y compris les plus jeunes) et des défis des transitions
2. L'accompagnement et la mise en valeur d'une culture vivante (traditions, expressions artistiques, événements festifs, pratiques et savoir-faire...)
3. L'adaptation des équipements et des services du territoire aux évolutions de la population
4. Le développement de nouvelles formes de participation citoyenne
5. L'organisation du report modal (mobilités alternatives à la voiture)
6. Le renforcement du maillage territorial en service
7. L'accessibilité aux services de l'ensemble des habitants (numérique, médiation, tarification...)
8. La pérennisation et le développement des activités socio-culturelles et des manifestations qui participent à l'animation du territoire
9. Le maintien et le développement du tissu associatif
10. L'amélioration de l'offre culturelle et de sa visibilité

Aussi, la DDT souligne l'intérêt de mener un travail pour re-clarifier ou identifier les actions attendues du syndicat mixte du territoire avec l'exercice des compétences respectives des différents acteurs (collectivités, syndicats, associations, chambres,...) sur l'ensemble des thématiques.

# Conclusion

Le diagnostic de la révision de la Charte du Parc naturel régional révèle une toile complexe et interconnectée, où la préservation de la biodiversité, le développement durable et la promotion de l'équilibre entre l'homme et son environnement occupe le devant de la scène. Les diverses thématiques explorées, allant de la protection des écosystèmes à la valorisation des patrimoines culturels, ont mis en lumière l'importance cruciale de la gestion équilibrée des ressources naturelles, paysagères, bâties.

Les grands constats issus de cette analyse soulignent l'urgence de mettre en œuvre des stratégies intégrées, impliquant étroitement les acteurs locaux, les institutions et la communauté, pour assurer la pérennité de ce précieux écosystème. En effet, des pressions et des menaces pèsent sur l'équilibre des paysages actuellement en place, notamment l'artificialisation des milieux naturels, le changement climatique, le recul des pratiques agropastorales et la progression de la forêt ou encore les pollutions. L'identification des enjeux majeurs offre une opportunité stratégique pour orienter les actions futures en faveur du développement durable, tout en préservant l'identité et la richesse naturelle du périmètre d'étude.

Il devient impératif de favoriser une approche collaborative, garantissant la concertation et la participation citoyenne au cœur des décisions pour assurer la transmission de ce qui constitue aujourd'hui les exceptionnalités et les piliers emblématiques du Parc : la géologie, les paysages, la nuit ou encore le pastoralisme. En encourageant un dialogue continu entre les parties impliquées, le territoire peut véritablement devenir un modèle exemplaire de cohabitation harmonieuse entre l'homme et la nature, illustrant comment la préservation de notre patrimoine naturel peut s'inscrire dans une vision durable et collective. Ainsi, les défis identifiés deviennent autant d'opportunités pour forger un avenir où la biodiversité prospère et où les générations futures peuvent profiter des merveilles de cet environnement préservé.

Les nouvelles communes intégrées au périmètre s'inscrivent dans une logique patrimoniale cohérente au regard des critères définis par le Code de l'Environnement : ce nouveau périmètre constitue un ensemble patrimonial et paysager remarquable, fragile et menacé et comportant un intérêt reconnu au niveau national.

En effet, on retrouve une cohérence géomorphologique et topographique associée au système des Causses et du karst, ainsi qu'une logique paysagère, agricole et forestière qui s'attache encore une fois à la logique spatiale des Causses, des essences végétales associées, du système sylvopastoral rattaché, entremêlé avec d'autres entités fortes telles que le Limargue et le Terrefort ou les grandes vallées qui entaillent et structurent le territoire : la Dordogne et le Lot. La cohérence biogéographique et naturelle est également présente, au regard de l'ensemble des dispositifs existants qui couvrent une grande partie du territoire et des continuités écologiques, tout comme la logique associée au patrimoine bâti (religieux, militaire, vernaculaire, ...) qui amène une lecture du patrimoine protégé et vernaculaire très tourné vers des marqueurs urbains ruraux (caselles...), archéologiques (dolmen...) ou lié à l'habitat (maisons quercynoise, fermes, formes villageoises, matériaux locaux...). Enfin, plusieurs autres entités permettent de justifier de la cohérence d'ensemble du nouveau périmètre, à savoir la qualité du ciel nocturne ou encore le patrimoine culturel (traditions, fêtes).

# GLOSSAIRE

- AB** Agriculture biologique
- AMAP** Association pour le maintien de l'agriculture paysanne
- AOC** Appellation d'Origine Contrôlée
- AOP** Appellation d'Origine Protégée
- CC** Communauté de Communes
- CCI** Chambre de Commerce et d'Industrie
- CIVAM** Centre d'Initiatives pour Valoriser l'Agriculture et le Milieu rural
- CLS** Contrat Local de Santé
- CMA** Chambre des Métiers et de l'Artisanat
- COFIL** Comité de pilotage
- CPPIE** Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement
- CSP** Catégorie Socio-Professionnelle
- CTZH** Contrat Territorial de Zone Humide
- CVL** Centre – Val de Loire
- CESER** Conseil Economique, Social et Environnemental Régional
- CAUE** Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement
- CBNB** Conservatoire Botanique National de Brest
- PADD** Projet d'Aménagement et de Développement Durable
- PAEC** Projet Agroenvironnemental et Climatique
- PCAET** Plan Climat-Air-Energie Territorial
- CDNPS** Commission Départementale de la Nature, des Paysages et des Sites
- CFT** Charte Forestière Territoriale PLU Plan Local d'Urbanisme
- CPER** Contrat de Projet Etat-Région PLUi Plan Local d'Urbanisme Intercommunal
- CUP** Comité Unique de Programmation
- CNPF** Centre National de la Propriété Forestière
- DIR** Ouest Direction Interdépartementale des Routes Ouest
- DRAC** Direction Régionale des Affaires Culturelles
- DRIRE** Direction Régionale de l'Industrie de la Recherche et de l'Environnement
- EBC** Espaces Boisés Classés TVB Trame Verte et Bleue
- ENR** Energies Renouvelables
- ENSAB** Ecole Nationale Supérieure d'Architecture de Bretagne
- EPAGE** Etablissement Public d'Aménagement et de Gestion des Eaux
- EPCI** Etablissement Public de Coopération Intercommunale
- ENS** Espaces Naturels Sensibles
- ERB** Espaces Remarquables de Bretagne



**EEE** Espèces Exotiques Envahissantes  
**FIA** Finistère Ingénierie Assistance  
**GES** Gaz à Effet de Serre ZABRI Zone Atelier Brest Iroise  
**GDAB** Groupement des agriculteurs biologiques  
**IARD** Initiative locale pour une alimentation responsable et durable  
**IGP** Indication Géographique Protégée  
**ICPE** Installations Classées pour la Protection de l'Environnement  
**INAO** : Institut national de l'origine et de la qualité  
**INSEE** Institut national de la statistique et des études économiques  
**MAEC / PAEC** Mesures (Projet) Agro-environnementales et climatiques  
**ICPE** Installations Classées pour la Protection de l'Environnement  
**MAEC** Mesure Agro Environnementale et Climatique  
**MATER** Mission d'Assistance Technique pour l'Entretien des Rivières  
**PAC** Politique Agricole Commune  
**PDA** Périmètre Délimité des Abords  
**PAT** Projet Alimentaire de Territoire  
**PPA** Personnes Publiques Associées  
**PLU(i)** Plan local d'urbanisme (intercommunal)  
**PNR** Parc Naturel Régional  
**RPG** Registre parcellaire graphique  
**RNR** Réserve Naturelle Régionale  
**SAU** Surface Agricole Utile  
**SAFER** Société d'Aménagement Foncier et d'Etablissement Rural.  
**SAGE** Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'Eau  
**SCOT** Schéma de cohérence territoriale  
**SIQO** Signe Officiel de la Qualité et de l'Origine  
**SRADDET** : Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires  
**UGB** Unité Gros Bétail  
**UDAP** Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine  
**URGC** Union pour les ressources génétiques du centre  
**ZAE** Zone d'Activités Economiques  
**ZAN** Zéro Artificialisation Nette  
**ZDE** Zones de Développement de l'Éolien  
**ZPPAU** les Zones de Protection du Patrimoine Architecture, Urbain et Paysager et les Aires de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine (**AVAP**) sont devenues des Sites Patrimoniaux Remarquables (**SPR**).

